

Février 2016

vol. CVI, no 2

L'Action NATIONALE

L'ACTION NATIONALE – volume CVI numéro 2 – Février 2016



**L'Action
NATIONALE**

volume CVI numéro 2

FÉVRIER 2016

envoi de publication

N° de la convention 0040012293

**Pour une agriculture prospère
La recherche sur l'indépendance
L'effet niqab**

En couverture

Marcel Barbeau (1925-2016)

Les **champs stellaires**, 1992, 25,75 po X 28,75 po

Collection privée

Le peintre et sculpteur Marcel Barbeau est mort en janvier dernier à l'âge de 90 ans. L'artiste laisse derrière lui une œuvre énergique, lumineuse, abondante et diversifiée qui a marqué le domaine des arts du Québec.

Pionnier de l'abstraction expressionniste au sein du groupe des Automatistes et signataire du manifeste Refus global en 1948, Marcel Barbeau n'a jamais cessé d'explorer l'univers visuel. Peintre, dessinateur et sculpteur, il s'est occasionnellement intéressé au collage, à l'estampe, à la photographie et à la performance. Ses œuvres ont fait l'objet de nombreuses expositions personnelles au Québec, au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Afrique du Nord; de plus, elles ont fait partie d'expositions collectives majeures à l'échelle nationale et internationale.

Marcel Barbeau a vécu et fait carrière à l'extérieur du Québec de l'automne 1957 à l'été 1974: Vancouver, Paris, New York, la Californie du Sud sont devenus tour à tour ses ports d'attache. Du printemps 1962 à l'été 1964, il vit à Paris où il expose chez Iris Clert. Il y reviendra entre 1971 et 1974, après ses séjours à New York (1964-1968) et en Californie (1970-1971). Au début des années quatre-vingt-dix, il retourne en France, partageant son temps entre le Québec et Paris, où il tient deux expositions solos à la Galerie Donguy. Il résidait à Bagnolet, en région parisienne, depuis 1996, tout en revenant au Québec pour de longs séjours durant l'été.

Il est représenté dans la plupart des collections publiques canadiennes et dans plusieurs musées européens et américains importants. Des centaines d'articles, catalogues, livres d'art, travaux universitaires, films d'art et sites internet documentent son œuvre et sa carrière. Parmi eux, *Marcel Barbeau Le regard en fugue*, la monographie de Carolle Gagnon et Ninon Gauthier (1990), le film *Barbeau libre comme l'art* de Manon Barbeau (ONF et Interaction, 2000), *Marcel Barbeau Échos et métamorphoses*, catalogue raisonné de son œuvre par Ninon Gauthier (2004) et le site internet www.marcelbarbeau.com permettent plus particulièrement de mieux comprendre son esthétique baroque.

Location d'outils **SIMPLEX**

*Une entreprise québécoise
en affaires depuis 1907*



*Heureuse de participer à la construction
de la référence québécoise*

Partout au Québec

simplex.ca

1 800 361-1486

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533

Numéro sans frais: 1-866-845-8533

revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur; Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux, journaliste; Pierre Serré, chercheur.

Membres du jury du prix André-Laurendeau: Martin Pâquet (Université Laval), Christian Rioux (correspondant du *Devoir* à Paris)

Membres du jury du prix Richard-Arès: Lucille Beaudry (science politique, UQAM); Robert Comeau (histoire, UQAM); Simon Langlois, (sociologie, Université Laval)

Animation du séminaire de lecture: Mathieu Bock-Côté

ENCOURAGER LA DISCUSSION



**POUR LE TEXTE
ET LE CONTEXTE**

|

LE DEVOIR

SOMMAIRE

Éditorial

- Un projet de société
- *Robert Laplante* 4

Articles

- Les conditions gagnantes pour une agriculture prospère
- *Charles-Félix Ross* 15
- La descente aux enfers du NPD : l'effet niqab ?
- *Pierre Serré* 28
- Sur les causes fondamentales de l'éclatement du mouvement indépendantiste
- *Michel Roche* 35
- L'université de la reproduction corporative
- *Simon-Pierre Savard-Tremblay* 47
- De l'impérieuse nécessité d'approfondir la recherche sur le projet d'indépendance nationale du Québec
- *Daniel Turp* 63

Lire

Primeur

- Le combat d'une vie : le français, le Québec*
- *André Leclerc*
extrait de *Fernand Daoust. Bâtitseur de la FTQ (1964-1993)* 94

Lire les essais

- JOHN IBBITSON
Stephen Harper. Un portrait 114
- JACQUES GRAND' MAISON
Ces valeurs dont on parle si peu 119
- EDMOND DZIEMBOWSKI
La Guerre de Sept Ans, 1756-1763 123
- EDMOND DZIEMBOWSKI
Les Pitt. L'Angleterre face à la France, 1708-1806 123
- JOHN SAUL
Le grand retour. Le réveil autochtone 127

- Livres reçus* 133

Robert Laplante

UN PROJET DE SOCIÉTÉ

Le spectacle est affligeant, l'esprit de lynchage qui prévaut dans le traitement des déboires du chef du Parti québécois a certes de quoi dégoûter n'importe qui de la politique. Cette façon de s'acharner, la hargne avec laquelle les anecdotes deviennent matériaux pour construire les potences, la violence médiatique qui se déploie sans vergogne ne doivent pas faire perdre de vue l'essentiel, le sens profond de la manœuvre : la lutte sans merci pour mettre à mort le principal véhicule du projet national est entrée dans une phase cruciale.

Il ne faut pas s'abuser : quel que soit le sort du chef du PQ, quels que soient les motifs ou justifications de ses turpitudes présumées, quelles que soient même les raisons qui pourraient éventuellement l'amener à abdiquer, le sort de son successeur serait le même. La manière et les prétextes changeraient, mais certainement pas l'objectif. Tout chef du PQ, même velléitaire, est un chef en sursis. Car ce qui est en cause désormais, c'est la légitimité même du projet indépendantiste.

Cette remise en cause passe d'abord et avant tout par le brouillage des clés de représentation et de compréhension du réel. On se rappellera le délire médiatique qui aura réussi à travestir un attentat politique contre la première

ministre en fait divers pour se convaincre de l'efficacité d'un dispositif de propagande extrêmement puissant. Ce dispositif s'appuie sur un complexe médiatique tantôt complice tantôt instrumentalisé pour déréaliser les fondements aussi bien que les lectures politiques de notre lutte et de notre situation nationale. En ces matières, l'action de propagande de l'État *canadian* est toujours agissante et d'autant plus efficace qu'elle est relayée par des franges très actives de l'élite d'inconditionnels du Canada qui sont solidement encadrées dans l'ensemble des institutions québécoises. En quelques décennies à peine, ces élites ont été, par consentement, veulerie ou vénalité, des vecteurs de dénationalisation de nos institutions. Dans les universités, les municipalités, les commissions scolaires, les chambres de commerce et dans la plupart de lieux névralgiques où se façonnent les catégories du débat public et de la réflexion institutionnelle, ces agents de *canadianisation* savent la référence nationale sans le moindre scrupule à jongler avec le bris de loyauté.

On ne peut que déplorer la candeur avec laquelle le PQ lui-même et une trop large part du mouvement indépendantiste se laissent continuellement déporter dans des chemins de travers, les éloignant toujours plus des trajectoires qu'il faudrait prendre. Il faut dire que le tir groupé de Gesca et de Radio-Canada et de toutes les forces du consentement à la minorisation n'est pas facile à éviter. Mais encore faut-il au moins savoir le reconnaître pour ce qu'il est. Le complexe médiatique est devenu, en fait, une force de déréalisation du Québec, un formidable instrument de corruption de la conscience nationale, une arme de destruction destinée à saper et rendre impossible l'énonciation de l'intérêt national. Le paradigme narratif médiatique est entièrement construit sur la représentation minoritaire du Québec. Le processus d'oblitération de la majorité car-

bure à la montréalisation de l'actualité construite par les récits médiatiques et s'avère d'une redoutable efficacité à susciter un sentiment d'aliénation grandissant menaçant de détacher la métropole de la dynamique nationale et nourrissant chez les immigrants et allophones une représentation totalement biaisée de la réalité québécoise.

Notre pays est même de moins en moins représenté dans sa diversité de peuplement et ses dynamiques régionales. Le rapport d'influence Communications paru avant Noël est d'une clarté accablante sur le sujet: notre pays disparaît de la référence en information. Cette oblitération n'est pas le fruit du hasard, elle est le résultat d'une pression continue pour dénaturer notre présence, l'atomiser et la réduire aux formats anecdotiques compatibles avec le traitement de l'information imposé par les standards radio-canadiens qui nous réduisent à l'insignifiance d'une mare à l'autre.

Il faut apprendre à penser le combat pour l'indépendance en sachant que les catégories médiatiques qui sont utilisées pour en rendre compte sont toxiques. Des antidotes existent, d'autres sont à inventer, mais une chose est certaine, il faut absolument quitter le terrain de la politique spectacle, cesser de l'alimenter en mettant en œuvre non seulement des tactiques et moyens d'évitement, mais surtout en refusant de penser l'action indépendantiste dans les représentations que le complexe médiatique en fait. Il faut privilégier nos propres instruments de communication et d'analyse, renouer avec le contact direct avec la population, porter dans les lieux de travail et les milieux de vie des messages tout entiers construits sur la promotion de projets incarnant l'intérêt national et facilitant la compréhension des ruses et distorsions produites par le régime de minorisation.

Il faut savoir s'élever au-dessus de la joie mauvaise dans laquelle se vautrent les artisans de la petite politique pour ne pas perdre ses repères. Il ne faut surtout pas céder à la tentation de s'enfermer dans la logique défensive. La force du projet d'indépendance ne jaillit pleinement que lorsqu'il s'exprime comme la seule voie de l'initiative pour la maîtrise de notre développement. Il faut dire et faire comprendre toujours et sur tout sujet que jamais la minorisation ne peut constituer une voie de développement. Toujours, notre prospérité ne dépendra que de nous-mêmes. On peut citer des tonnes d'exemples. On n'en retiendra qu'un seul particulièrement parlant, celui du pipeline, qui commence à faire germer ce qui pourrait finir par être une vraie colère et par déciller bien des yeux.

Il ne faut pas se contenter d'un front du refus du pipeline Énergie Est. Il faut inscrire notre opposition dans la perspective large de notre droit à l'autodétermination, de notre intérêt national et de la mise en valeur de notre potentiel. Il n'y a rien à négocier avec le Canada, surtout pas la minimisation du risque et les mes mesures d'atténuation en échange de quelques promesses de retombées et compensations. Il faut affirmer clairement que notre intérêt national nous dicte plutôt une audacieuse Politique nationale des énergies renouvelables et une immense corvée de transition écologique de l'économie. Il faut raccorder le pays réel avec des projets en phase avec nos possibles et qui contribueront à nous sortir de notre mal développement *canadian*.

Il n'y a rien à attendre du gouvernement Trudeau. Il gouvernera en fonction de l'intérêt national *canadian*, dont les paramètres sont ceux du paradigme extractiviste sur lequel il a fondé son développement économique. Ils ne changeront pas parce qu'on va changer quelques règles d'évalua-

tion environnementale. Même le gouverneur de la Banque du Canada l'a reconnu, il faudra des années pour sortir de cette chausse-trappe, à supposer même que la majorité *canadian* soit prête à y consentir les efforts. Quant à nous, nous n'aurons rien du pétro-État *canadian*, ni prospérité ni sécurité, car il n'y aura jamais rien à concéder à ceux-là qui auront renoncé au respect d'eux-mêmes. Les tergiversations sur le pipeline sont en fait la métaphore en même temps que le symbole d'un refus de se penser dans le réel. Une manière de chercher à se perdre dans ses propres alibis, de se laisser glisser dans la spirale de la démission collective. Il faut reconnaître que c'est une tentation réelle dans une frange de la population tentée par la démission, à la condition qu'elle soit bien enrobée. Dans le pseudo-pragmatisme libéral ou dans les fleurs de rhétorique d'un nationalisme frelaté.

La régression nationale, prônée en toute connaissance de cause par un François Legault parfaitement conscient de l'irrecevabilité *canadian* de son approche, pourrait bien servir à quelques-uns de refuge pour le consentement à l'impuissance. Mais par-dessus tout, elle signifierait le déploiement d'un vaste effort d'auto-aveuglement qui détournerait les énergies créatrices et laisserait le Québec enfirouapé dans des solutions bancales, inadéquates sur le plan national et parfaitement soumises aux logiques *canadian*. Le nationalisme cosmétique cache mal le désir de revenir à l'idéologie de la survivance. C'est la voie agonique qui reste seule quand on a tourné le dos au combat. Elle ne rapporterait que la honte rentrée et quelques prébendes à ses promoteurs. Le pouvoir provincial en serait le salaire, un pouvoir de plus en plus limité, condamné aux lamentations et à la rhétorique compensatoire, mais dont se satisferaient pleinement des élites déclassées. Des limousines, une notoriété dans la bourgade et quelques hochets pour faire du bruit

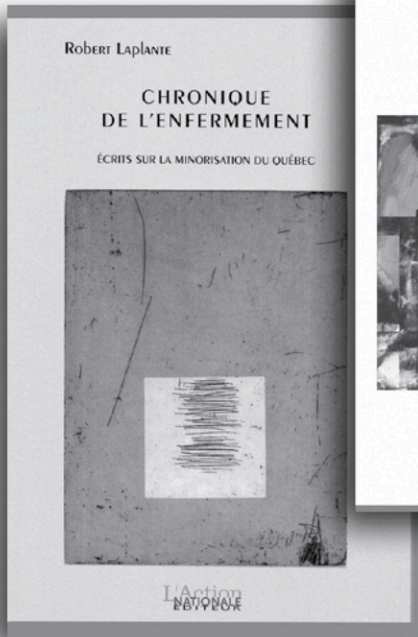
dans l'antichambre d'Ottawa, voilà tout ce que cela rapporterait. Le Québec n'en retirerait que de la monnaie de singe, frappée par des naïfs ou contrefaite par des cyniques qui se trouveraient bien aises de brader l'intérêt national au profit des intérêts particuliers, légitimes ou occultes.

Il faut prendre acte de la radicalisation absolue de notre condition politique. Il n'y a plus de place pour tergiverser, encore moins de temps à perdre. L'effort pour nous arracher à nous-mêmes est sans aucun doute plus important que celui qu'il faudra pour casser le carcan *canadian*. C'est aux indépendantistes qu'il incombe de le faire d'abord cet effort, de faire ce qu'il faut pour produire les effets d'entraînement. Cela leur demande de commencer par s'affranchir du paradigme médiatique qui déforme le sens et la portée de notre lutte. Il faut sortir des énoncés préformatés qui empêchent de lire adéquatement la conjoncture que façonnent les libéraux.

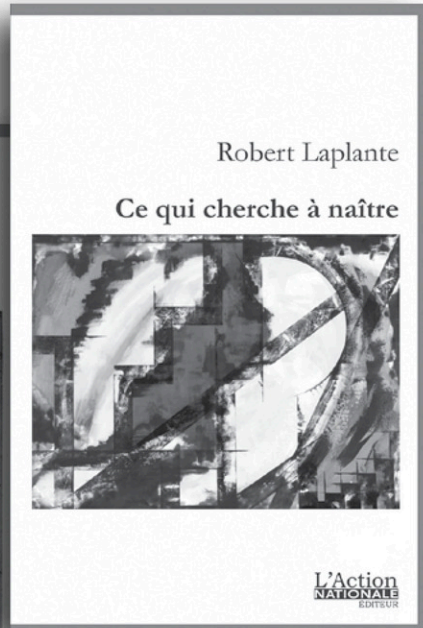
Il faut cadrer le discours dans un registre affranchi des catégories provinciales. C'est seulement ainsi qu'il deviendra possible de bien nommer – pour mieux faire voir – ce qui se joue actuellement derrière les manœuvres du gouvernement Couillard. Les Québécois sont loin de le réaliser pleinement, mais il s'agit bel et bien d'un projet de société que ce gouvernement tente d'imposer sournoisement. C'est par la société ultralibérale que les libéraux tentent de dissoudre le Québec dans le tout *canadian*. Ils ne veulent pas seulement rapetisser le Québec et dénationaliser son gouvernement, ils veulent utiliser notre demi-État pour le retourner contre le Québec lui-même, s'en servir pour paver la voie et faciliter les moyens des puissances d'atomisation qui pourraient bien transformer notre peuple en une nébuleuse de consommateurs à la merci des forces du marché et de l'anéantissement culturel.

Depuis des décennies les nationalistes et les péquistes ont englouti des énergies fabuleuses à discuter projet de société et débat d'antériorité du projet national sur le projet social. Pendant qu'ils s'égarèrent et se divisaient dans toutes les nuances qui ont fini par prendre les allures d'un débat théologique, les inconditionnels du Canada ont tranché: le laisser-faire économique est devenu entre leurs mains le meilleur moyen de faire primer le national *canadian* sur toute chose. Ils avancent à couvert, ne dévoilent rien de ce qu'ils veulent faire du Québec. Au nom du pragmatisme, ils fuient les débats ou les détournent de leur substance sans jamais rater une occasion de se moquer de l'expression «projet de société» elle-même. Cela ne les empêche pas pour autant de faire subir à notre peuple une violence sourde et particulièrement douloureuse, celle qui cherche à l'enfermer dans le fatalisme et la conviction qu'il n'existe plus pour lui-même. Leur projet de société c'est celui de nous proposer le nonsens pour être enfin délestés du poids que pourraient nous imposer le goût de vivre et la force de rêver. □

Les éditoriaux de Robert Laplante ont été regroupés dans deux recueils



1997-2002



2003-2012

En vente pour un temps limité à 15 \$ chacun, expédition et taxe comprises à la boutique internet, par la poste ou par téléphone.

Nos coordonnées à la fin de ce numéro.

Avril-Mai 2014
vol. 47, no 1-2
**L'Action
NATIONALE**



FAIRE FACE

Septembre-Octobre
2015
vol. 48, no 3
**L'Action
NATIONALE**



La plupart des numéros de L'Action nationale
sont toujours en vente

Dossier
Explorations autour du destin
des églises du Québec

Février-Mars 2015
vol. 48, no 2
**L'Action
NATIONALE**



CATALOGNE
LA RÉUSSITE D'UNE NATION

L'Acte d'Union
La deuxième conquête

Février-Mars 2015
vol. 48, no 2
**L'Action
NATIONALE**



Le Québec face à l'ordre
pétrolier canadien

Consultez les sommaires
à la boutique

actionnationale.quebec

À quoi sert mon argent ?

PLACEMENT À RENDEMENT SOCIAL

sûr et garanti

L'argent investi sert à financer partout au Québec des CPE, des agriculteurs biologiques, des coopératives et OSBL d'habitation, des quartiers verts, des commerces équitables, des entreprises d'insertion au travail, des théâtres, des médias sociaux, etc.

Le choix de
Laure Waridel



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Québec - 418 647-1527

Montréal - 514 598-2122

Lanaudière - 450 753-7055

www.placement.coop



DONNER DU SENS À L'ARGENT

Fondaction est une institution financière québécoise innovante. Par la collecte d'épargne-retraite et l'investissement dans les entreprises d'ici, Fondaction participe à la création d'une économie plus performante, plus équitable et plus verte.



Charles-Félix Ross*

LES CONDITIONS GAGNANTES POUR UNE AGRICULTURE PROSPÈRE**

Les organisateurs du colloque Agronomique, agroéconomique et agroenvironnemental m'ont demandé de prononcer une conférence sur les enjeux de l'agriculture au Québec. Je me suis alors posé la question : quelles sont les conditions gagnantes pour que notre agriculture ait un avenir prospère ?

Après réflexion, j'ai identifié trois conditions : le leadership politique, la mobilisation des acteurs et l'arrangement institutionnel.

Nos chefs politiques doivent défendre et promouvoir les intérêts de l'agriculture québécoise à tous les niveaux. Sur la scène internationale, à Ottawa, à Québec, etc. Ils doivent exercer un leadership rassembleur.

Les acteurs de la filière de l'agroalimentaire doivent être mobilisés. Ils doivent partager une vision et poursuivre des objectifs communs. C'est la plus importante des trois conditions. Nous allons y revenir.

* Agronome, économiste à l'Union des producteurs agricoles

** Conférence donnée au Colloque Agronomique, Agroéconomique et Agroenvironnemental organisé par les étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation et tenu le 28 janvier 2016 sur le campus de l'Université Laval à Québec

Enfin, après les chefs et l'équipe, il nous faut les outils et l'équipement. Ce sont les programmes, règlements et lois, ce qu'on appelle, dans le jargon des scientifiques, l'arrangement institutionnel. Celui-ci doit établir un environnement d'affaires favorable au développement de l'agriculture.

Il y a 28 000 fermes au Québec. C'est encore considérable. Lorsque j'ai commencé ma carrière, il y a un peu plus de 20 ans, il y en avait cependant près de 40 000. 20 ans plus tôt, près de 50 000.

Nous sommes actuellement plus de 5 000 professionnels à travailler au service des agriculteurs. Nous avons deux ministères de l'agriculture, deux facultés universitaires, plusieurs institutions d'enseignement collégial et secondaire, plus d'une cinquantaine de centres de recherche et de transfert technologique, des syndicats, des coopératives, près de 1 500 conseillers en services-conseils de toutes sortes, etc.

Pensez-vous vraiment que nous pourrions conserver toute cette expertise et ces emplois si la tendance se maintient? Si nous continuons à perdre près de 5 fermes par semaine? Moi, je ne le crois pas.

Je ne crois pas non plus que nous pouvons nous appuyer comme Québécois sur quelques grandes entreprises de l'agroalimentaire pour maintenir une agriculture dynamique chez nous. Une industrie à part entière avec ses fournisseurs, ses centres de recherche, ses écoles et avec toutes ses retombées directes et indirectes.

Quels sont réellement nos avantages? Les coûts de main-d'œuvre, les règles environnementales, le froid?

Le succès de notre secteur d'activité et son ancrage sur notre territoire sont intimement liés au fait que nos fermes, prin-

cipalement des fermes familiales, travaillent ensemble au sein de leurs fédérations et de leurs coopératives et qu'elles ont l'appui des Québécois avec le soutien de l'État.

L'agriculture et l'agroalimentaire au Québec, c'est 5 % de l'économie, c'est 1 emploi sur 20. C'est majeur!

Est-ce qu'on peut changer le cours des choses: c'est-à-dire freiner la diminution du nombre de fermes au Québec, voire inverser la tendance? Personnellement, j'en suis convaincu. Il faut cependant agir, et ce, rapidement. Et là, je reviens avec les trois conditions gagnantes.

La première condition: le leadership politique. Autrement dit, la capacité de nos dirigeants de regrouper et de mobiliser les énergies des acteurs du monde agricole autour d'une action commune: le développement de notre agriculture.

Nous avons plusieurs dirigeants: le président de l'Union des producteurs agricoles, de la Coop fédérée, de l'Ordre des agronomes du Québec, de La Financière agricole du Québec et j'en passe. Le plus important cependant, celui qui a les plus grands pouvoirs et la plus grande autorité, c'est le ministre de l'Agriculture du Québec. La majorité des lois, règlements, programmes, organismes d'État sont sous sa tutelle et sa responsabilité. Il tient également les cordons de la bourse. Il gère la plus grande part des budgets gouvernementaux consacrés à l'agriculture.

Or, en 12 ans, de 2003 à aujourd'hui, le poste de ministre de l'Agriculture a fait l'objet de neuf nominations. Depuis 2007, nous «surfons» d'une consultation à une autre: Pronovost, St-Pierre, Morisset, le Livre vert, la politique de souveraineté alimentaire, le Groupe de travail sur la sécurité du revenu, encore Pronovost pour la relève agricole, Gagné

pour le secteur de l'érable et, finalement, on nous annonce un sommet ou des sommets sur l'agriculture et l'agroalimentaire au cours du printemps.

En 1929, le ministre de l'Agriculture de l'époque, Joseph-Léonide Perron, avait demandé aux agronomes du gouvernement d'élaborer une liste de réformes devant permettre à l'agriculture québécoise de s'adapter au marché. Cette démarche donnait suite et allait dans le sens des demandes de l'Union catholique des cultivateurs (UCC), l'ancêtre de l'UPA, qui souhaitait l'adoption par le gouvernement d'un plan de restauration et de modernisation de l'agriculture.

Toutes ces mesures transformant la production et la mise en marché exigeaient une meilleure coordination entre les producteurs, leurs instances de regroupement et l'État. C'est pourquoi, à l'époque, le ministre et son gouvernement avaient exprimé clairement leur volonté que l'État traite avec les agriculteurs par l'entremise d'une organisation unique. C'est alors l'UCC qui a hérité de ce rôle.

Au fil des décennies, cette alliance entre l'État et l'organisation des producteurs s'est avérée fructueuse. Aujourd'hui, cette alliance n'existe plus. Nous ne sommes pas les seuls à être tenus à l'écart.

Depuis le rapport Pronovost en 2008, les ministres qui ont dirigé le ministère de l'Agriculture n'ont pas ou peu travaillé avec les acteurs du milieu. Bye Bye l'approche filière! Ils ont travaillé en vase clos. Ils ont assumé leur leadership, comme le recommandait le rapport Pronovost, mais seuls au 12^e étage du 200 chemin Sainte-Foy.

Ils n'ont pas travaillé à regrouper et mobiliser les producteurs et les acteurs du milieu. Ils ont travaillé à les diviser.

C'est peut-être une bonne façon de ne rien faire et de paver la voie à un désengagement de l'État.

Et c'est bien parti! Entre 2007 et 2014, les paiements directs de transfert aux agriculteurs ont chuté de 71 %, de 1,1 G\$ à 321 M\$.

Qui défend à Québec les budgets de l'agriculture ?

Entre 2008 et 2012, la valeur de la production couverte par le programme de l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) a diminué de 10,8 %, passant de 3,93 G\$ à 3,5 G\$. Au total, 3 128 entreprises agricoles n'y sont plus inscrites, soit une baisse de 20 %.

Le PIB réel, soit la richesse créée par le secteur agricole, fait du surplace depuis 2008, et ce, même si les recettes financières et le revenu net sont en croissance.

Contrairement à ce qui est largement véhiculé, l'agriculture québécoise n'est pas l'une des plus soutenues du monde. En 2013, les transferts gouvernementaux représentaient 6,6 % de la valeur de la production. Ce taux se situait à 7,0 % aux États-Unis, à 11,3 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE, à 13,6 % pour les 27 pays de l'Union européenne et à 35,2 % en Norvège.

Comme en 1929, l'agriculture québécoise montre des signes d'essoufflement. Comme en 1929, les agriculteurs, en partenariat cette fois-ci avec les transformateurs, ont une très bonne idée des mesures à mettre de l'avant pour garantir l'avenir de leur secteur. Ils ont demandé, en décembre dernier, une stratégie agroalimentaire pour le Québec. Cette dernière comporte trois axes d'intervention : stimuler l'investissement, investir en recherche et développement et favoriser le développement de la main-d'œuvre.

À l'instar de l'Ontario, le ministre de l'Agriculture doit convaincre le gouvernement du Québec d'élaborer et d'intégrer une telle stratégie à son plan d'action économique. Le gouvernement du Québec doit investir davantage en agriculture et en agroalimentaire. Le leadership étant un sport d'équipe, le ministre doit ensuite mobiliser les acteurs de l'agroalimentaire, agriculteurs et transformateurs, pour le déploiement et la réussite de cette stratégie.

La deuxième condition : la mobilisation des acteurs. Je vous ai dit que c'était la plus importante des trois conditions. Elle influence les deux autres. Si les acteurs de l'agriculture québécoise sont mobilisés, et cela vous inclut, ils n'accepteront pas un leadership politique faible. Ils n'accepteront pas de ne pas disposer des outils nécessaires au développement de leur secteur d'activité.

La mobilisation des acteurs implique par contre des responsabilités. Il faut suivre assidument les actualités agricoles. Vous avez le devoir de vous tenir informés. Il faut se forger une idée ou une opinion sur les principaux dossiers. Il faut s'impliquer, souvent bénévolement, dans les organisations qui peuvent influencer voire changer les politiques, programmes et mesures qui touchent notre environnement professionnel. Il faut avoir confiance en nos dirigeants et nos organisations. Il faut faire preuve de patience à leur égard lorsque les dossiers n'avancent pas au rythme souhaité. Il faut être ouvert aux idées des autres. Cela implique souvent de faire des compromis sur nos positions pour permettre aux choses d'avancer. Il faut dénoncer les situations et les décisions inacceptables. Il faut changer nos dirigeants lorsqu'ils sont incompétents.

Notre secteur d'activité se doit d'être animé d'une vie démocratique, saine et active, où les acteurs sont solidaires entre eux.

Il règne en agriculture depuis quelques années un certain fatalisme. Les acteurs sont plutôt démobilisés. On nous répète que la concentration des activités agricoles, la libéralisation des marchés et le désengagement de l'État sont inévitables.

C'est faux! Nous pouvons changer le cours des choses.

Il y a presque 20 ans, les négociations à l'OMC devaient mener, selon plusieurs observateurs, à la fin de la gestion de l'offre au Canada. 20 ans plus tard, après l'échec du «round» de Doha, la gestion de l'offre est toujours en place.

Le Québec, grâce à ses programmes et sa réglementation, est la province qui réussit à maintenir en proportion le plus grand nombre de fermes. Entre 2001 et 2011, le nombre de fermes au Québec a diminué de 8 % comparativement à 13 % en Ontario, 27 % en Saskatchewan et à 17 % pour l'ensemble du Canada.

Enfin, les concepts d'«exception agricole» ou de «sécurité alimentaire», avec une population mondiale qui atteindra les 9 G\$ de personnes en 2050, ont maintenant réintégré le discours des grandes organisations internationales comme la FAO et la Banque mondiale.

Ensemble, nous avons le pouvoir de changer les choses. Il suffit d'avoir une vision et des objectifs communs.

L'automne dernier, l'Union et la FRAQ [Fédération de la relève agricole du Québec] ont sondé 700 jeunes de la relève agricole pour comprendre et prioriser les aspirations des jeunes agriculteurs.

Les résultats du sondage sont inspirants et révélateurs.

Comme vision commune, près de 90 % des répondants adhèrent à l'idée d'une agriculture de métier viable et diversifiée, basée sur des entreprises familiales indépendantes, réparties sur tout le territoire québécois.

Je crois que nous pouvons tous nous rallier à cette vision qu'ont les jeunes de la relève agricole.

Les perspectives agroalimentaires à long terme sont excellentes. À l'avenir, les prix des denrées alimentaires devraient être plus élevés, en moyenne, que ceux obtenus au cours des dernières décennies par les producteurs.

Au Québec, notre agriculture est performante. Entre 2007 et 2014, les retombées de l'agroalimentaire, en termes d'emplois, de PIB et d'exportations, ont crû de façon plus importante que celles de l'ensemble de l'économie québécoise.

La balance commerciale agroalimentaire du Québec est positive. Les surplus commerciaux du secteur agroalimentaire permettent de réduire le déficit commercial du Québec.

Près de 70 % de la production agricole du Québec est transformée par des entreprises d'ici, un effet levier exceptionnel en termes de retombées. Dans les autres provinces, ce pourcentage n'est que de 27 %.

Les inscriptions à nos établissements d'enseignement agricole sont à la hausse. Près de 1000 diplômés par année. Il ne manque pas de relève.

Qu'attendons-nous pour nous mobiliser!

**RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE,
QUÉBEC, 2007-2013**

	2007	2010	2013	2007- 2013 (%)
Emplois ¹				
Industrie agroalimentaire (ETC - retombées totales)	174 285	192 769	199 527	14,5
Ensemble de l'économie (emplois)	3 834 100	3 915 100	4 032 200	5,2
PIB (M\$; \$ de 2007)				
Industrie agroalimentaire (retombées totales)	12 959	15 679	15 502	19,6
Ensemble de l'économie	285 328	297 214	307 989	7,9
Exportations internationales (M\$; \$ courants)				
Produits bioalimentaires	4 132	4 997	6 145 ²	48,7
Ensemble de l'économie (tous les produits exportés)	69 798	59 200	65 603	-6,0

Note 1: La comparaison de ces deux statistiques doit être faite avec prudence puisque ces deux statistiques ont des définitions différentes, à savoir des équivalents temps complet et des emplois (source: ÉcoRessources, *Mise à jour des retombées économiques de l'agriculture pour le Québec*, octobre 2014).

Note 2: Donnée de 2012.

Statistique Canada. Tableau 002-0001 – Recettes monétaires agricoles, annuelles (dollars), octobre 2015.

La troisième condition: l'arrangement institutionnel. Le coffre à outils de l'agriculture québécoise est assez bien garni. C'est d'ailleurs une des raisons qui explique que notre agriculture est performante.

Nous avons su au fil des années soutenir efficacement le revenu de nos entreprises agricoles qui sont exposées à des risques élevés et des contraintes qui sont hors de leur contrôle. Nous avons su développer, protéger et mettre en valeur les ressources nécessaires à la production agricole.

Ces outils, nous pouvons les nommer : la mise en marché collective, la gestion de l'offre, les programmes de sécurité du revenu, le remboursement des taxes, la protection du territoire agricole, les établissements de recherche et d'enseignement, l'inspection, la traçabilité, etc., et bien d'autres.

Cela dit, selon les résultats du sondage réalisé par l'Union et la FRAQ auprès des jeunes de la relève agricole, l'été dernier, près 75 % des répondants placent la mise en marché collective de leur secteur en premier ou deuxième ordre d'importance en termes de forme d'aide essentielle à la viabilité de leur entreprise. Puis viennent les programmes de sécurité du revenu et de gestion des risques en seconde position.

Et c'est normal! L'agriculture, qui exige des investissements majeurs, évolue dans un secteur à risques élevés où les marges financières sont minces.

Ainsi, en 2014, alors qu'il fallait détenir un peu plus de 2 \$ d'actifs en moyenne pour générer 1 \$ de revenus dans le commerce de gros, ce ratio montait à 8 \$ d'actifs en moyenne pour générer 1 \$ de revenus en agriculture.

**MOYENNE TRIMESTRIELLE DES ACTIFS DÉTENUS ET REVENUS
D'EXPLOITATION, CANADA, 2014 (EN MILLIONS DE DOLLARS)**

	Total de l'actif	Revenus d'exploitation	Ratio actif/ revenus
Agriculture	127 665	16 156	8,0
Construction	293 731	82 108	3,6
Commerce de gros	341 810	163 672	2,1
Commerce de détail	259 557	136 343	1,9

Source : Publication 61-008-X – Statistiques financières trimestrielles des entreprises, Statistique Canada, 2015. <http://www.statcan.gc.ca/pub/61-008-x/2015001/tablesectlist-listetableauxsect-fra.htm>

Dans ce contexte, nul n'a besoin d'insister sur le fait que la pérennité de l'agriculture québécoise serait sérieusement compromise sans un soutien ou plutôt un partage adéquat des risques entre l'État et les producteurs.

À cet effet, le gouvernement du Québec doit mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu qui proposait au printemps 2015 des améliorations au programme ASRA, aux programmes Agri [Agri-Québec et Agri-Québec Plus] et l'adoption d'un programme pour stimuler les investissements à la ferme.

Le gouvernement du Québec doit aussi défendre sur la scène fédérale la gestion de l'offre pour que cesse cette braderie chronique de nos parts de marché à chaque négociation d'entente commerciale et pour que cesse le laxisme aux frontières de nos autorités douanières à l'égard des pratiques de contournement des tarifs sur les produits visés par la gestion de l'offre.

Au-delà de la gestion des risques, la Loi sur la protection du territoire agricole doit s'appliquer avec une plus grande rigueur. Près de 4 000 ha sont exclus annuellement de la

zone agricole, soit sur 10 ans l'équivalent de la superficie de l'île de Montréal. C'est inacceptable!

Les crédits budgétaires accordés à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec doivent être revus à la hausse. De même que les crédits accordés à nos institutions d'enseignement et de recherche.

Afin d'être compétitifs avec les autres pays de l'OCDE, c'est-à-dire d'investir en proportion les mêmes montants qu'ils investissent, les secteurs québécois de la production et de la transformation alimentaire devraient investir annuellement 255 M\$ en recherche et développement, soit un peu plus de 2,3 % du PIB combiné des deux secteurs. Actuellement, ces sommes sont de l'ordre de 170 M\$/année, soit à peine 1,5 % du PIB.

Avec l'augmentation du prix des terres, l'aide accordée à la relève agricole devrait aussi être revue à la hausse ainsi que le support accordé à travers le régime de fiscalité foncière.

Enfin, l'accompagnement des fermes par le MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec) et le réseau Agriconseils devra s'ajuster aux besoins des entreprises agricoles et s'adapter aux attentes sociétales toujours plus élevées, notamment en matière de développement durable.

Bref, nous disposons des bons outils pour développer l'agriculture du Québec. Ces derniers doivent cependant être actualisés et bonifiés.

Le gouvernement du Québec doit investir davantage en agriculture et en agroalimentaire.

En conclusion

Je vous ai dit qu'il y avait trois conditions gagnantes pour assurer l'avenir de notre agriculture. Je vous ai dit que la plus importante des trois était celle sur la mobilisation des acteurs.

En effet, il est urgent que les acteurs du monde agricole se regroupent autour d'une vision et d'objectifs communs. Ensemble, regroupés et engagés pour une cause commune, nous pouvons changer les choses pour le bien de notre agriculture et de ses artisans.

L'agriculture du Québec est à un moment charnière de son histoire. Malgré la bonne performance de ses entreprises, au cours des dernières années, le secteur présente des signes d'essoufflement.

Le gouvernement du Québec doit investir davantage en agriculture, ou dans son coffre à outils, en déployant à travers son plan d'action économique une stratégie québécoise de l'agroalimentaire.

Le ministre de l'Agriculture doit exercer en ce sens un leadership fort et sans équivoque. □

Pierre Serré*

*Élections fédérales
du 19 octobre 2015*

LA DESCENTE AUX ENFERS DU NPD: L'EFFET NIQAB?

Définition: le niqab est porté avec le hijab, un foulard avec lequel certaines musulmanes se couvrent les cheveux, les oreilles et le cou. Le niqab recouvre complètement le visage et permet à peine d'entrevoir les yeux.

Les positions des uns et des autres

La position du Nouveau parti démocratique (NPD) concernant le niqab aurait-elle scellé son sort lors des élections fédérales du 19 octobre 2015? Le NPD n'était pas seul sur sa planète à défendre le droit des femmes de porter le niqab durant leur assermentation lors des cérémonies de citoyenneté. Il était rejoint en cela par le Parti libéral du Canada (PLC) et le Parti vert.

La position des néodémocrates québécois s'est largement inspirée de leur analyse de la défaite subie par le Parti québécois (PQ) lors des élections québécoises d'avril 2014. Les militants néodémocrates québécois rejoignaient en cela autant ceux du Parti libéral du Québec (PLQ), de Québec solidaire ainsi que la plupart des communautaristes à l'encontre de la «Charte des valeurs», promue par le PQ et

* Ph.D. sc. politique

pspedrito9@gmail.com

devenue par la suite «Charte de la laïcité». Celle-ci comprenait l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires pour la plupart des employés de la fonction publique québécoise. Cette position «courageuse» du PLQ, en particulier, a été «reconnue» par maints observateurs pour avoir été à la base de sa victoire aux élections provinciales d'avril 2014, en scellant le sort du PQ.

Inversement, il a été prétendu que le PQ avait été sanctionné pour sa maladroitement intitulée «Charte des valeurs». Contrairement aux sondages pré-électoraux, les «analyses» post-électorales ont conclu que cette Charte avait fait perdre au PQ les faveurs de nombreux immigrants et que cela avait constitué l'une des causes majeures de la défaite. Or rien de tel n'a été démontré. Au contraire, les immigrants qui prévoyaient voter pour un autre parti que le PQ ont poursuivi dans la même veine, tandis que ceux qui prévoyaient voter pour le PQ ont, grosso modo, maintenu leur intention de vote. Aucun siège n'a été perdu par le PQ pour cette raison. Le contraire aurait été plutôt surprenant puisque deux sondages pré-électoraux avaient indiqué que la «Charte de la laïcité» était appuyée par 68 % à 69 % des francophones, contre seulement 21 % des non-francophones. Un clivage connu, aux conséquences tout aussi connues.

Nui à l'un, mais béni l'autre ?

Dans le cas présent, l'échec du NPD, mais l'élection du PLC, le niqab aurait-il nui au premier, mais béni le second ? Que s'est-il passé pour que l'un et l'autre connaissent des sorts aussi opposés ? Revenons en arrière. En février dernier, la Cour fédérale autorisait le port du niqab durant l'assermentation des nouveaux citoyens canadiens. Cette décision fut portée en appel par le gouvernement conservateur. En guise de contestation de la décision, ce dernier a réagi immédiatement

en interdisant le port du niqab et de la burqa lors de l'assermentation des cérémonies de citoyenneté. À l'époque, autant Justin Trudeau que Thomas Mulcair s'étaient publiquement prononcés en faveur du jugement de la Cour tout en désapprouvant publiquement l'appel du gouvernement Harper.

Le 15 septembre dernier, en pleine campagne électorale, la Cour d'appel fédérale rendait une décision sur le banc : elle rejetait l'appel du gouvernement. Le jugement a résonné durant la campagne électorale les 23 et 24 septembre, la veille du premier débat télévisé. Le lendemain, le 25 septembre, la décision de la Cour d'appel donna lieu à d'acrimonieuses passes d'armes entre partis sur le sujet.

Malgré la similitude des positions du NPD et du PLC (et du Parti vert), le mot d'ordre des libéraux fut de ne pas commenter le jugement de la Cour d'appel sous prétexte que les élections ne convenaient pas pour discuter d'une telle question. C'est une tout autre attitude qui a marqué les positions du chef Mulcair. Chez lui, la question du niqab était une question de principe. Et celle-ci mettait justement en jeu les droits fondamentaux d'une catégorie d'immigrants déjà doublement marginalisée, du fait d'être immigrant et du fait d'être femme. Le NPD aurait-il pu lui aussi se faire plus discret ? Dans sa première entrevue postélectorale, M. Mulcair a confié à *La Presse canadienne* que le choix de s'en tenir à sa position « de principe » sur le port du niqab a constitué l'un des moments les plus importants de sa carrière politique :

Ce sont des moments décisifs pour moi dans ma carrière politique et dans la campagne. Est-ce qu'un résultat différent aurait pu être obtenu ? Peut-être [...] Mais je n'allais pas faire ce que je n'ai jamais fait dans ma carrière. J'ai toujours été quelqu'un qui s'est tenu debout pour défendre ses convictions (*Le Devoir*, 27 octobre 2015).

Réellement plombé le NPD au Québec?

Le journaliste de la CBC Éric Grenier a compilé les intentions de vote détaillées de 101 sondages durant la campagne électorale. Au Québec, selon cette compilation, la question du niqab a littéralement plombé les intentions de vote à l'endroit du NPD (Tableau A). Les sondages d'avant l'épisode du niqab créditaient le NPD d'intentions de vote de 13,2 % plus élevés que celles d'après l'épisode catastrophe du 23 au 25 septembre. Ces pertes auraient avantagé les conservateurs (+4,8 %), les bloquistes (+4,4 %) ainsi que, chose incongrue, les libéraux (+3,9 %) qui défendaient pourtant les mêmes positions que le NPD! Le même phénomène aurait-il été observé au Canada anglais?

TABEAU A : COMPARAISON DES INTENTIONS DE VOTE ENVERS LES PARTIS FÉDÉRAUX DURANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE, AVANT ET APRÈS L'ÉPISODE DU NIQAB*, QUÉBEC, ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 19 OCTOBRE 2015

	PC	NDP	PLC	BQ	Autres	Total	Nombre de sondages
Avant	15,4 %	42,8 %	22,7 %	15,1 %	4,0 %	100 %	48
Après	20,2 %	29,6 %	26,6 %	19,5 %	4,1 %	100 %	53
Différence	4,8 %	-13,2 %	3,9 %	4,4 %	0,1 %	-	101

* Avant l'épisode du « niqab » (commencés le 2 août, terminés le 22 septembre). Après l'épisode du « niqab » (commencés le 26 septembre, terminés le 18 octobre). Pour un total de 101 sondages, à l'exclusion des sondages réalisés durant au moins une journée au cours de la période du 23 au 25 septembre.

Source: Éric Grenier (2015), sondages réalisés au Canada et dans les provinces/régions durant l'année 2015. Nos calculs. En ligne: [<http://www.cbc.ca/news2/interactives/poll-tracker/2015/index.html>].

NPD plombé aussi au Canada anglais ?

La même comparaison a été réalisée pour chaque province ou région du Canada anglais (Tableau B). Si la question du niqab a eu plus d'impacts au Québec, il semble que la question ait aussi fait plonger le NPD partout au Canada anglais. On note ainsi un recul du NPD particulièrement marqué en Alberta et dans les Maritimes, mais aussi au Manitoba/Saskatchewan, en Ontario et en Colombie-Britannique/Yukon/TNO/Nunavut.

TABLEAU B : INTENTIONS DE VOTE ENVERS LES PARTIS FÉDÉRAUX DURANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE ; DIFFÉRENCE ENTRE « AVANT » ET « APRÈS » L'« ÉPISODE DU NIQAB », ONTARIO, MARITIMES, MANITOBA/SASKATCHEWAN, ALBERTA, PRAIRIES ET COLOMBIE-BRITANNIQUE, ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 19 OCTOBRE 2015

Province ou région du Canada anglais	PC	NDP	PLC	Autres	Nombre de sondages
Ontario	0,4 %	-6,3 %	6,7 %	-0,9 %	53+48=101
Maritimes	1,7 %	-9,0 %	7,0 %	0,4 %	53+48=101
Man./Sask.	4,3 %	-7,1 %	3,8 %	-0,9 %	33+28=61
Alberta	7,9 %	-11,3 %	4,2 %	-0,7 %	33+28=61
Prairies (AB+MB+SK)	3,4 %	-6,5 %	4,5 %	-1,4 %	53+48=101
Col.-Brit. (+YK+TNO+NT)	0,9 %	-5,3 %	2,8 %	1,7 %	53+48=101

Ces reculs se sont parfois manifesté au profit du PLC, comme en Ontario et dans les Maritimes, parfois au profit des conservateurs, comme en Alberta, et parfois au profit des deux partis, comme au Manitoba/Saskatchewan. En Colombie-Britannique, ce sont les libéraux qui ont profité le plus de l'affaire, puis le Parti vert, et enfin les conservateurs.

Où donc le NPD a-t-il souffert le plus de la désaffection de ses électeurs? Au Tableau C, on constate que c'est en Alberta que le NPD aurait subi sa perte la plus sévère, une perte équivalant à la moitié de ses intentions de vote (-51 %). À l'opposé, c'est la Colombie-Britannique qui aurait vu le NPD le moins affecté. Le NPD y jouissant d'un niveau d'appuis élevés (31,7 % en moyenne), l'épisode du niqab n'y aurait fait perdre que 17 % de ses appuis.

TABLEAU C : PROPORTIONS REPRÉSENTÉES PAR ÉLECTEURS « AYANT RÉAGI » À L'« ÉPISODE DU NIQAB » SUR LES INTENTIONS DE VOTE ENVERS LES PARTIS FÉDÉRAUX, PAR PROVINCE ET RÉGION DU CANADA, ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 19 OCTOBRE 2015

Province ou région du Canada anglais	PC	NDP	PLC	BQ	Vert & tiers partis	Nombre de sondages
Québec	+27 %	-36 %	+16 %	+25 %	0 %	53+48=101
Ontario	+1 %	-27 %	+18 %	-	-17 %	53+48=101
Maritimes	+8 %	-35 %	+15 %	-	0 %	53+48=101
Man./Sask.	+11 %	-28 %	+13 %	-	-27 %	33+28=61
Alberta	+15 %	-51 %	+20 %	-	-3 %	33+28=61
Prairies(3)	+7 %	-29 %	+19 %	-	-28 %	53+48=101
Col.-Brit.	+3 %	-17 %	+10 %	-	+15 %	53+48=101

Qui donc a profité de la d'éconfiture du NPD, en proportion des intentions de vote exprimées envers chaque parti? Les gains du PLC en proportion des intentions de vote du PLC se sont avérés relativement constants, quelle que soit la province ou la région en question. Par contre, l'importance des gains du PC a été plus que variable: substantielle au Québec, moyenne dans les Prairies et les Maritimes, mais quasi-nulle en Ontario et en Colombie-Britannique. Les gains du Parti vert auraient été importants par rapport à ses intentions de vote en Colombie-Britannique! Mais en

dehors de cette dernière, partout les pertes du NPD se sont affichées concomitantes avec des pertes pour le Parti vert et les tiers partis.

Conclusion

Il ressort de cette analyse que l'évolution des intentions de vote dépasse les perceptions individuelles que tout un chacun peut développer. En outre, la contradiction entre le sort du PQ et celui du NPD est éclatante, et contredit directement les affirmations selon lesquelles le PQ a souffert de sa Charte de la laïcité comme le NPD aurait souffert de l'affaire du niqab au point de perdre sa seule et unique chance historique d'accéder au pouvoir.

Il ressort ensuite que considérer avant analyse que «l'un – des partis – a souffert tandis que les autres ont bénéficié» mène au développement d'affirmations n'appartenant pas au monde de la science, mais à celui de la culture politique. La répétition forcée, ad nauseam dirait-on, de ces constats pseudo-scientifiques nous rappelle que la culture politique est le plus souvent façonnée par les médias appartenant aux groupes dominants. Elle nous rappelle que ceux-ci analysent le politique non en tant qu'objet scientifique, mais en tant qu'objet désespérément partisan, et que la politique semble être la seule manifestation sociale à l'abri du regard de la science. En toute justice, il est nécessaire d'ajouter que lorsque les politologues apportent leur concours à ces mascarades, c'est eux-mêmes qui discréditent leur propre profession. □

Michel Roche*

SUR LES CAUSES FONDAMENTALES DE L'ÉCLATEMENT DU MOUVEMENT INDÉPENDANTISTE

Les phénomènes politiques s'inscrivent dans une dynamique d'ensemble que les aléas de l'actualité ont tendance à nous faire oublier. C'est ainsi qu'on cherche à expliquer les problèmes du mouvement indépendantiste en se fondant presque exclusivement sur le mauvais comportement des uns et des autres: Québec solidaire, le PQ, Option nationale, la CAQ, leurs conseillers, leurs dirigeants, leurs militants. Les uns ou les autres n'auraient pas compris ceci ou cela, seraient incapables de s'unir par manque de volonté, etc. Si la volonté humaine joue très certainement un rôle important dans la vie politique, il ne faudrait pas négliger pour autant les aspects plus structurels, sociologiques, matériels.

Le mouvement indépendantiste moderne (ou néonationalisme) est apparu au Québec au début des années 1960. Ce n'est là ni le fruit du hasard ni le produit d'un battement d'ailes des idées de Lionel Groulx qui, depuis l'aube des années 1920 ou 1930, par un effet multiplicateur, aurait provoqué un ouragan nationaliste. L'émergence du mouvement indépendantiste est intimement liée à celle de l'État québécois. On se rappelle que jusqu'à la mort de Maurice Duplessis, cet État se trouvait entre les mains de gouver-

* Professeur de science politique à l'Université du Québec à Chicoutimi.

nements plus ou moins défavorables à l'État interventionniste, sauf pour ce qui concerne les fonctions régaliennes, la construction de certaines infrastructures et la répression du mouvement ouvrier. L'État-providence se réduisait à un minimum, tel l'octroi de subventions à des hôpitaux et écoles gérés par des communautés religieuses ou l'aide aux nécessiteux. Tout cela résultait la plupart du temps de pouvoirs discrétionnaires et non de politiques publiques cohérentes et basées sur l'atteinte d'objectifs déterminés. La Révolution tranquille marque un tournant, à cet égard.

Le développement de l'État québécois entraîne celui d'une économie québécoise, d'un territoire québécois et, finalement, d'une identité québécoise rattachée à une nation québécoise, en rupture avec la traditionnelle identité canadienne-française. Nous avons là les fondements sociaux et matériels du néonationalisme québécois et du mouvement indépendantiste. C'est avec un peu de retard que l'État québécois a entrepris un virage keynésien et providentialiste. Ce retard explique en partie l'intensité des changements qu'a connus la société québécoise des années 1960 : prise en charge des soins hospitaliers par l'État, réforme de l'éducation pour accroître l'accessibilité aux études, création du réseau des cégeps et de l'Université du Québec, mise sur pied de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de la Régie des rentes pour améliorer la sécurité financière de la population, sans compter l'intervention de l'État dans le secteur minier (SOQUEM), de l'acier (SIDBEC), du capital de risque (SGF, SDI) et, bien évidemment, de l'hydro-électricité, dont la production a été nationalisée à 70 %. Cette période a également été marquée par le renforcement du mouvement syndical, qui a lui-même fortement contribué à l'obtention de diverses réformes. Dans un tel contexte, des alliances entre forces pro-ouvrières et certaines fractions du patronat se sont manifestées. D'une part, le mouvement

ouvrier n'avait pas réussi à se doter d'un parti politique voué à la défense de ses intérêts, d'autre part, la « bourgeoisie » québécoise revêtait, aux yeux de plusieurs leaders syndicaux et intellectuels de gauche, un caractère progressiste, comme semblaient en témoigner les réformes de cette période. L'appui des syndicats au Parti libéral en 1960 et 1962 a été l'une des manifestations politiques de ces alliances devenues possibles.

L'expansion de l'État québécois devait inévitablement se heurter à l'État fédéral dont le virage keynésien et providentialiste était antérieur et qui, pour ce faire, avait empiété sur les domaines de compétence provinciale. La résistance de Duplessis à ces empiètements prenait un caractère clairement réactionnaire puisqu'il refusait de remplacer les programmes proposés par le gouvernement fédéral par des mesures équivalentes, au détriment des chômeurs et d'autres catégories vulnérables de la population. Dans les années 1960, c'est l'inverse qui se produit : l'État québécois fait face à l'insuffisance des pouvoirs hérités de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (la constitution de 1867), élaboré à une époque où l'intervention de l'État dans l'économie était limitée. Cette situation provoquera le passage d'un nombre important de fonctionnaires, d'intellectuels, de syndicalistes et autres progressistes – dont les artistes – dans le camp indépendantiste. L'affirmation nationale du Québec devenait synonyme de progrès.

La gestion keynésienne et providentialiste de l'économie a dominé l'ensemble du monde occidental au cours des « Trente glorieuses » qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale. Partout, l'État jouait un rôle important. Tous les partis politiques adhéraient à cette vision des choses, à des degrés divers, y compris les conservateurs. Les libéraux et les socialistes réformistes ne se distinguaient que d'un point

de vue quantitatif. Cette situation permet de comprendre la coexistence de différentes tendances indépendantistes au sein d'un même parti politique, le Parti québécois, pendant plusieurs années. Le keynésianisme pouvait rassembler dans le même parti des militants de gauche comme Robert Burns et des créditistes comme Gilles Grégoire. Tant que les économies dominantes de la planète et les institutions financières internationales qu'elles contrôlent favorisaient l'État interventionniste pour répartir la richesse de manière à soutenir la demande solvable, les divisions idéologiques n'étaient jamais suffisamment fortes pour empêcher les indépendantistes de faire des compromis au nom de leur idéal. Une telle chose n'est toutefois plus possible à l'époque néolibérale.

Souvenons-nous que le Parti québécois a compté jusqu'à 300 000 membres en 1980. La répression du Front commun en 1982-1983 a provoqué une première saignée, en dépit du coup de force constitutionnel de Trudeau. Ce geste a permis aux libéraux de Bourassa de reprendre le pouvoir. En 1994, les conditions exceptionnelles générées par l'échec de l'Accord du lac Meech ont facilité la formation d'une coalition des indépendantistes autour du camp du OUI. Le Parti québécois ne faisait pas l'unanimité, mais son programme électoral se concentrait presque exclusivement sur la résolution de la question nationale. La gestion courante de l'État québécois passait au second rang et ne comportait aucune mesure susceptible, dans l'immédiat, de l'identifier au néolibéralisme. Par ailleurs, les attaques menées par les forces patronales contre le camp du OUI donnaient une impression de lutte de classes à la campagne référendaire. Tout va changer avec l'arrivée au pouvoir de Lucien Bouchard.

Il ne s'agit pas ici de faire porter la responsabilité des déboires que va connaître le Parti québécois et, au-delà,

l'ensemble du mouvement indépendantiste, à un seul individu. Nul ne sait ce qui se serait produit si Jacques Parizeau avait conservé son poste de premier ministre. S'il avait remis à plus tard la tenue d'un nouveau référendum, il aurait lui-même été forcé de procéder à la gestion de l'État québécois avec toutes les contraintes qu'une telle chose implique. Toujours est-il que le conseil des ministres de Lucien Bouchard comportait plusieurs personnalités identifiées à la mouvance néolibérale ou carrément associées aux milieux patronaux, comme en témoignent leurs interventions publiques ou leurs choix de carrière avant ou après la politique. Sans l'appui de ses principaux ministres, Bouchard n'aurait jamais pu imposer le « déficit zéro » et les politiques régressives qui ont permis de l'atteindre. En ce sens, on ne peut accuser Lucien Bouchard d'avoir été une sorte de corps étranger qui aurait dénaturé le Parti québécois. Pendant toutes ces années où il a dirigé ce parti et le gouvernement du Québec, il a bénéficié d'appuis considérables. Son départ ne procède d'ailleurs aucunement d'une fronde en représailles à ses politiques économiques et sociales. Il provient de l'échec à faire remonter la popularité de l'option indépendantiste. Mais cet échec n'a rien de surprenant.

En effet, il m'apparaît clair aujourd'hui que le néolibéralisme compte parmi les facteurs qui contribuent le plus fortement à affaiblir le mouvement indépendantiste, et ce, pour plusieurs raisons. Mais il convient d'abord d'apporter quelques précisions au sujet de ce concept utilisé trop souvent à tort et à travers. Le néolibéralisme désigne une certaine conception du rôle de l'État dans la société. Il ne s'agit pas d'un système achevé qui aurait été mis en vigueur au début des années 1980. Il est plutôt question d'une orientation particulière qu'impose l'État en matière de développement économique et de gestion des rapports sociaux.

Son but consiste à restaurer le taux de profit en accordant aux lois du marché – c'est-à-dire aux plus forts – le soin de déterminer les principales orientations de l'économie en matière de production et de répartition des richesses. Tout le monde sait parfaitement bien que le néolibéralisme n'est pas un système accompli, mais un « idéal » dont on cherche à se rapprocher. L'intervention de l'État existe toujours, mais devient plus sélective, favorisant davantage le capital au détriment des salariés, dans la mesure où le rapport de force le permet. On cherche à individualiser les responsabilités, à imposer toujours plus le principe de l'utilisateur-payeur. L'État met de l'avant des mesures destinées à stimuler l'offre plutôt que la demande solvable.

En premier lieu, cette façon particulière de gérer l'économie capitaliste a pour conséquence de remettre en question une partie des éléments qui ont fait la force du néonationalisme dans les années 1960 et 1970. Dans la mesure où l'État insiste principalement sur l'attraction des capitaux (ou pour en empêcher la fuite) plutôt que sur l'élaboration d'instruments de développement, il impose une fiscalité qui favorise davantage les plus riches et les grandes entreprises. Rappelons-nous des reculs du gouvernement Marois au sujet des redevances à imposer aux entreprises minières. Ces changements dans la fiscalité, accentués par la mondialisation et les ententes de libre-échange, impliquent des pertes de revenus compensées par des hausses des impôts et des taxes chez les salariés et par des restrictions budgétaires dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'aide aux plus démunis.

L'État québécois apparaît ainsi de plus en plus inefficace et s'attire les foudres d'une partie importante de l'électorat, notamment la jeunesse. Les employés du secteur public en paient le prix, de même que les organisations

communautaires. Tout cela alimente certes des critiques de la gauche et du mouvement syndical, mais aussi un discours où on fait apparaître l'État comme responsable de tout ce qui va mal, parce qu'il coûterait trop cher alors que les services offerts ne seraient pas à la hauteur. La montée du conservatisme dans la région de Québec est intimement associée à une haine envers l'État québécois (impôts trop élevés, fonction publique considérée lourde et privilégiée) et se traduit par de plus forts appuis au fédéralisme canadien.

Le néolibéralisme cultive également un individualisme qui s'exprime par un rejet de l'action collective et des projets de société (le projet de pays en est un). Il a pour effet de dépolitiser l'économie en redonnant au marché la place prépondérante qu'il occupait avant le tournant keynésien. L'idée voulant que le secteur privé crée la richesse alors que l'État effectue des ponctions sur cette richesse s'est solidement incrustée dans les esprits. L'État québécois s'en trouve dévalorisé, alors qu'il a déjà été un objet de fierté. Par opposition aux années 1960 et 1970, il cesse d'apparaître comme une solution aux problèmes qui se posent. Qui plus est, les principales forces politiques tiennent plus ou moins le même discours, à quelques variations près. Il ne faut donc pas s'étonner de constater une baisse du taux de participation électorale¹ et du *membership* des partis politiques, au Québec comme dans les autres pays développés. Les appels à la déconstruction de l'État deviennent peu conciliables avec ceux qui cherchent à stimuler l'attachement à l'État québécois.

¹ Voir Michel Roche, « Néolibéralisme et abstentionnisme » in *Démocratie, gouvernance et participation citoyenne*, Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales, 2015.

La concentration accélérée de la richesse a eu des effets importants sur les catégories de la population motivées par l'appât du gain. Comme l'a bien démontré Thomas Piketty² dans son ouvrage monumental sur les inégalités sociales, le néolibéralisme a fortement contribué à l'ascension fulgurante des revenus des PDG. Chez nous, comme ailleurs sans doute, ce phénomène a attiré vers le secteur privé des individus dont la carrière a d'abord été associée au développement de l'État et des institutions qu'il a mises sur pied dans un contexte d'affirmation nationale. Combien, parmi les anciens dirigeants de la fonction publique et des sociétés d'État (auxquelles on a d'ailleurs imposé un virage commercial) ont renoncé à l'indépendance après avoir milité pour elle? Combien ont suivi les traces de Raymond Bachand et d'Henri-Paul Rousseau, pour ne nommer que ceux-là? La réussite personnelle l'emporte sur l'émancipation nationale.

Du point de vue des rapports de force avec Ottawa, le néolibéralisme défavorise nettement le Québec. Les provinces ont hérité des pouvoirs ayant trait à la reproduction de la force de travail, en particulier des politiques sociales, pratiquement inexistantes en 1867. Comme nous l'avons vu plus haut, le développement d'un État-providence dans les années 1960 a contribué au renforcement de l'identification à l'État québécois, le seul qui soit pleinement contrôlé par la nation québécoise. Les politiques néolibérales tendent à remettre en cause cet État-providence, ce qui affecte davantage l'État québécois que l'État fédéral canadien, sauf en ce qui concerne l'assurance-emploi. La restructuration de l'État frappe de plein fouet les programmes sociaux. L'État fédéral, avec ses sources de revenus plus considérables et ses champs de juridiction particuliers, se trouve moins affecté. Par ailleurs, les réductions de trans-

2 Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2013.

ferts de ce même État fédéral font porter aux provinces l'odieux des compressions qu'elles estiment devoir opérer. Dans le contexte actuel, le gouvernement Trudeau ne manquera pas d'apparaître plus attirant que celui que dirige Philippe Couillard. Encore une fois, un peu comme dans les années 1950, le gouvernement fédéral pourrait séduire les progressistes au détriment de l'État québécois qui présente le visage crispé de la « rigueur budgétaire » et qui subit la mobilisation des forces syndicales et des groupes populaires.

Ajoutons encore que le néolibéralisme fait de nombreuses victimes, souffrant de la précarité, de la pauvreté, des salles de classe surchargées, des longues attentes dans les urgences des hôpitaux, des pressions considérables exercées sur les salariés de toutes catégories, y compris les professionnels de qui on exige des rendements toujours croissants pour faire face à la concurrence internationale, etc. Les cas de maladies liées au stress ont grimpé en flèche : suicides, anxiété, dépressions, épuisement professionnel. Les effets négatifs du néolibéralisme et des nouvelles méthodes de gestion qu'il implique ont rendu moins urgent, aux yeux de certains militants identifiés à la gauche, la mobilisation pour l'indépendance. L'implication de plusieurs d'entre eux en 2011 et 2015 au sein du NPD plutôt que du Bloc québécois illustre la réalité de ce phénomène.

Les difficultés croissantes auxquelles font face les sociétés développées ont donc entraîné des divisions vraisemblablement inconciliables entre les tenants du néolibéralisme, qui considèrent cette doctrine comme le remède à ces difficultés, et les autres, qui le tiennent pour responsable de ce qui va mal ou, à tout le moins, comme la plus mauvaise des solutions. C'est ainsi qu'au Québec, le néolibéralisme a fait éclater la coalition indépendantiste entre une gauche et une

droite qu'on désignera ainsi, par convenance. Le PQ a perdu des membres et une partie de sa base électorale tant du côté droit avec la CAQ que du côté gauche avec Québec solidaire. Ce qui reste du Parti québécois a toutes les apparences du « champ de ruines » évoqué par Jacques Parizeau. Il a perdu toute cohérence. On a pu l'observer avec le gouvernement Marois. Contrairement au keynésianisme (et au fordisme autrefois en vigueur dans l'industrie), le néolibéralisme ne permet pas les compromis susceptibles de satisfaire à la fois le patronat et les salariés. Cette incohérence est symbolisée à l'extrême par un chef milliardaire qui tente de masquer son passé de patron antisyndical et ouvertement favorable au néolibéralisme, alors qu'il critique aujourd'hui les politiques austéritaires du gouvernement Couillard.

Croire que la volonté de faire l'indépendance permettra de recoller les morceaux constitue un déni des raisons pour lesquelles l'éclatement a eu lieu. Les trop fréquentes insultes proférées par les uns et les autres, dans tous les camps, sont et demeureront totalement contre-productives. Québec solidaire ne disparaîtra pas sous une pluie de quolibets pas plus qu'il ne parviendra à attirer des masses de péquistes. La situation de la CAQ est sans doute moins claire, mais ce parti compte sur la mise à l'écart de l'option indépendantiste pour maintenir son existence. À mon avis, il faudra bien plus que des arguments pour en venir à bout.

Alors, que faire ? Certains regardent du côté de la Catalogne, qui a donné l'exemple de la possibilité de former une coalition indépendantiste entre tendances inconciliables sur le plan socio-économique. La chose est-elle possible au Québec ? Pour cela, il faudrait que les partis politiques s'entendent préalablement sur une stratégie d'accession à l'indépendance et, par la suite, sur une stratégie électorale. En Catalogne, l'existence d'un mode de scrutin proportion-

nel facilite les coalitions bien plus facilement que le système uninominal à un tour en vigueur au Québec. Cet obstacle sera difficile à surmonter. En même temps, il devient pratiquement impossible de renverser les libéraux (majoritaires avec 46,0 % en 2003, 42,1 % en 2008 et 41,5 % des voix en 2014) alors que l'opposition reste divisée en trois partis. Le PQ peut-il arracher des voix à la CAQ? QS peut-il espérer ravir une partie de l'électorat péquiste? Pour que l'un des partis puisse battre les libéraux, il faudrait un transfert relativement important des votes vers un seul des trois partis d'opposition, sinon une saignée du côté du PLQ. Cette dernière option apparaît pour l'instant peu probable dans la mesure où ce parti bénéficie d'appuis structurels importants. De tous les partis politiques, il est celui dont la base électorale est la plus solide puisqu'il constitue l'instrument politique principal du patronat et des fédéralistes inconditionnels, dont la vaste majorité des anglophones et des allophones.

Dans un tel contexte, les indépendantistes assumés et les «mous» ont l'obligation d'entreprendre des pourparlers, dès cette année. S'ils n'arrivent pas à s'entendre, l'histoire les jugera sévèrement. Autrement, il ne nous reste plus, à moyen terme, qu'un seul espoir : un nouveau tournant dans les grandes orientations de l'économie à l'échelle internationale, canadienne et québécoise.

Certains signaux laissent entendre qu'un retour au keynésianisme et au providentialisme est possible. Si cette tendance se renforce, elle facilitera grandement l'unité des indépendantistes. Un PQ keynésien s'entendrait plus facilement avec Québec solidaire. De même, la CAQ n'échapperait pas à une tendance lourde en provenance des États-Unis, de l'Union européenne et d'ailleurs. L'échec de plus en plus évident du néolibéralisme entraîne des demandes

croissantes d'intervention de l'État, de redistribution de la richesse, de réglementations plus sévères pour combattre les problèmes environnementaux, l'évasion fiscale, etc. Le néolibéralisme a affaibli le mouvement indépendantiste. Son échec pourrait le renforcer. En ce sens, l'avenir du projet indépendantiste québécois est intimement lié à la direction que prendra la gestion de la crise de l'économie capitaliste à l'échelle mondiale. □

Simon-Pierre Savard-Tremblay*

L'UNIVERSITÉ DE LA REPRODUCTION CORPORATIVE**

*On devrait fonder une chaire pour l'enseignement de la
lecture entre les lignes.*

- Léon Bloy

Pourquoi un chapitre sur l'université dans un ouvrage sur la trahison de l'État-nation par nos élites? La raison est toute simple. L'université est l'institution la plus importante de formation de ces élites. L'État-succursale a façonné l'université à son image afin d'assurer sa reproduction perpétuelle, pour que son modèle puisse être passé de génération en génération afin que ceux qui sortent des rangs académiques soient fabriqués sur un moule très précis, aptes à grimper les échelons de l'État pour que celui-ci puisse poursuivre dans la même direction. La compréhension des transformations de l'enseignement supérieur revêt aussi une importance primordiale par le fait qu'elle témoigne, dans l'institution même de la formation de la relève, des grandes transformations qui ont touché le Québec.

* Doctorant en sociologie, président de Génération nationale

** Extrait d'un ouvrage à paraître sur la trahison de l'État-nation par nos élites.

Le chercheur comme fournisseur idéologique

L'université a été presque entièrement réorientée vers la recherche. Il nous incombe ici d'insister sur une dimension particulière de ce changement de cap: la mobilisation du chercheur pour la fonction publique. Que les professeurs, qui sont jusqu'à preuve du contraire experts dans leur domaine, acceptent des contrats afin que leur savoir puisse bénéficier à l'État ne devrait pas poser de problème de prime abord. Que des enseignants en énergie, en environnement ou en technologie produisent de la nourriture intellectuelle pour les ministères consacrés à des dossiers, rien de plus normal.

Pour les sciences sociales, cependant, force est d'admettre qu'il est plus aisé de concocter des théories plus ou moins sérieuses. Les technocrates dépersonnalisés peuvent désormais s'improviser thérapeutes grâce à l'assentiment des grands penseurs. C'est ainsi que l'école moderne, au Québec, a pu être pensée, alors que des universitaires ont fourni l'arsenal idéologique et rhétorique aux fonctionnaires du ministère de l'Éducation pour produire ce qu'on a appelé le «renouveau pédagogique», dernière réforme pédagogique en date¹. Abandonnant sa mission de transmettre un monde commun, l'école se contente désormais de former de «bons citoyens» prêts pour le «marché du travail». Par conséquent, on y voit ainsi l'enfant, qu'on appelle désormais «apprenant» plutôt qu'«élève», comme détenant des capacités autocréatrices: il ne devrait pas se contenter d'acquérir ce qu'il lui sera transmis, car cela aurait le malheur de l'enfermer dans une vision du monde trop «étroite».

1 Sur celle-ci, on conseillera la lecture du collectif suivant: Marc Chevier (dir.), *Par-delà l'école-machine. Critiques humanistes et modernes de la réforme pédagogique au Québec*, MultiMondes, 2010, 208 p.

En prônant l'acquisition de «compétences» au détriment de la transmission de connaissances, elle restreint l'éducation à un rôle strictement technique et utilitaire. Les compétences valent-elles quelque chose sans connaissances? Lorsque les connaissances disparaîtront, le savoir disparaîtra lui aussi. Le relativisme pédagogique, qui se voudrait garant de l'ouverture d'esprit, est en réalité une manifestation imposante de sa fermeture.

Indispensable à l'épanouissement de l'esprit, la culture générale permet de transmettre une culture commune à tous les citoyens. Mais aujourd'hui, le mot «culture» fait référence à n'importe quoi: aquaculture, agriculture, culture de la danse, culture culinaire ou festive, etc. La culture devrait cependant s'employer avec un «C» majuscule: elle n'est *pas relative*, ne *doit pas être relativisée*, car elle est à la fois nationale et occidentale. L'éducation devrait élever l'individu et non le rabaisser. Nous sommes de plus en plus étrangers à nos origines: nous ne voulons plus savoir ni comprendre d'où nous venons.

En écoutant les moindres caprices de l'élève, le système éducatif le conforte dans un individualisme obtus, contribuant paradoxalement à limiter sa capacité de jugement et de réflexion. L'école se caractérise désormais par un oubli de la société en général, de ses normes et de ses institutions: cela se traduit notamment par le refus de s'intéresser, sinon d'assumer, l'identité nationale du Québec, son histoire et sa culture. L'idée même d'une éducation nationale semble actuellement inconcevable. L'éducation n'est-elle pourtant pas le moyen par lequel la société renouvelle perpétuellement les conditions de sa propre existence? L'éducation ne permet-elle pas à l'individu de se placer au sein d'une entité qui lui préexiste et le dépasse? En cela, le cours Éthique et culture religieuse est aussi révélateur de cette dimension,

ne voulant plus transmettre une culture, mais au contraire inciter le jeune à en redessiner une sur une page blanche². La situation est similaire par rapport à l'Histoire depuis la réforme de son enseignement en 2006, alors qu'on cherche à décentrer le récit du chemin parcouru par le Québec de sa nation³. Ces deux enseignements s'inscrivent dans la même logique que le « Renouveau pédagogique », celle d'un déracinement radical de l'individu.

La maximisation de l'accessibilité – on ne parle pas ici de l'aspect financier – et la démocratisation ont conduit à un abaissement constant de la réussite à l'école, se caractérisant notamment par les bulletins non chiffrés et l'interdiction du redoublement. L'autorité du maître est également remise en question. Il ne faudrait surtout pas, au nom de l'autonomie de l'apprenant, que celui-ci en vienne à imiter les méthodes de travail de l'enseignant. Il risquerait alors d'être contaminé par la maladie du conformisme. Or, quelle valeur faut-il attribuer à la réussite lorsque celle-ci est étrangère à la notion d'effort et d'autorité? La valorisation du mérite et de l'excellence ne devrait pourtant nullement s'opposer à l'accessibilité aux institutions d'enseignement.

Bien entendu, l'effritement d'un service public a pour effet de donner des ailes aux partisans du privé qui peuvent savourer depuis une quinzaine d'années le palmarès des écoles secondaires les plus performantes qu'offre le maga-

2 On suggèrera le rapport suivant à quiconque souhaite en savoir davantage sur ce cours de propagande qui est enseigné dans nos écoles. Joëlle Quérin, *Le cours Éthique et culture religieuse: transmission des connaissances ou endoctrinement*, Institut de recherche sur le Québec, novembre 2009.

3 Une étude éclairante a été menée sur celui-ci. Charles-Philippe Courtois, *Le nouveau cours d'histoire du Québec au secondaire: l'école québécoise au service du multiculturalisme canadien?*, Institut de recherche sur le Québec, mars 2009.

sine *L'Actualité*, et qui place toujours les institutions privées en tête de peloton. Détail à mentionner: le palmarès est généralement monté par l'Institut économique de Montréal. Pendant huit ans, l'IEDM le réalisait conjointement avec un cercle de réflexion torontois du même acabit, le Fraser Institute⁴.

Si l'école moderne est une créature d'universitaires québécois qui versent dans les théories sociologiques et pédagogiques les plus loufoques, l'université tente elle aussi de dépasser le savoir traditionnel, celui qu'on fonderait sur l'évaluation scientifique. Sur quels critères doit-on fonder, dès lors, le nouveau savoir? À l'instar de l'école primaire et secondaire qui construit des individus compétents, la nouvelle université fonde le savoir qu'elle transmet sur ce qui est profitable et prétend détenir une valeur économique.

L'université comme marché

Le professeur en éducation Normand Baillargeon rappelait l'anecdote⁵: en juin 2011, le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, a reçu un doctorat honoris causa du recteur de l'Université de Montréal, Guy Breton, pendant que se tenait à Montréal le Forum économique international des Amériques. Le président-fondateur du Forum, Gil Rémillard, s'était exprimé ainsi lors de la remise de la distinction: «Cela met en relief la relation étroite que veut établir la Conférence de Montréal avec les universités». Quand on sait que le but de la Conférence de Montréal était

4 Florent Daudens, «Le palmarès de la discorde», *Radio-Canada*, vendredi 19 septembre 2008.

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2008/09/19/001-palmares-fraser-ecole.shtml>

5 Normand Baillargeon, *Je ne suis pas une PME. Plaidoyer pour une éducation publique*, Essai Libre, 2011, 96 p. (p. 15-16)

«de développer la connaissance des grands enjeux de la mondialisation des économies» et de «faciliter les rencontres pour développer les échanges internationaux et les occasions d'affaires⁶», Rémillard ne croyait pas si bien dire. L'université est aujourd'hui toute soumise à une logique de rentabilité et de conversion totale aux exigences de l'économie.

Les universités sont aujourd'hui traversées par une double compétition. Celle qui les oppose les unes aux autres, et celle qui les traverse depuis l'intérieur. Commençons par le premier cas.

Les universités sont aujourd'hui obsédées par leur position dans les grands palmarès. En fonction de quoi sont-elles cotées? Cela dépend du classement. Le «classement de Shanghai», réalisé par l'Université Jia Tong, utilise six indicateurs, tous liés à la recherche. À qualité égale, on tranchera en faveur de l'établissement où le nombre de chercheurs sera le plus grand⁷. Celui du journal britannique *Times Higher Education*, se penche sur l'enseignement et la recherche, mais aussi sur la réputation⁸. En 2006, le magazine *Newsweek* a publié, pour la seule fois de son existence, un classement basé exclusivement sur les indicateurs de performance. Le *Webometrics Ranking of World Universities*, élaboré par un organisme public espagnol, s'intéresse quant à lui à la visibilité et à la présence sur internet des différentes institutions⁹. Universitas 21 se fonde sur 20 critères liés évaluant l'investissement gouvernemental et privé, les retom-

6 Page consacrée à la Conférence de Montréal, sur le site du Forum.
<http://forum-ameriques.org/montreal>

7 <http://www.shanghairanking.com/ARWU-Methodology-2014.html>

8 <https://www.timeshighereducation.co.uk/world-university-rankings/2015/reputation-ranking#/>

9 <http://www.webometrics.info/en/Methodology>

bées des recherches, la production d'une main-d'œuvre qualifiée répondant aux besoins du marché, les réseaux internationaux, etc¹⁰. Nous gardions néanmoins le meilleur pour la fin : Mines ParisTech évalue la force d'un établissement en fonction du nombre d'anciens étudiants à être devenus PDG d'une des 500 plus grandes entreprises du monde¹¹.

L'exposition des méthodologies parle d'elle-même. L'accent mis sur la recherche et la réputation ne peut rester sans impacts. La dérive de l'université, c'est de transformer les programmes d'enseignement en techniques professionnelles dont on valorise les plus utilitaires. Elle se traduit de diverses manières, à commencer par l'abolition des programmes peu rentables financièrement, que les plus grossiers de la pensée économiste appellent « sciences molles », c'est-à-dire les sciences humaines. On ne trouve guère un meilleur exemple du déclin d'une société que cette dévalorisation du savoir prétendument non utilitaire. Et pourtant, la logique va dans les deux sens : on accroît d'autant plus la désuétude des programmes de « sciences molles » en laisser miroiter qu'elles sont dénuées de perspectives d'avenir.

La concurrence ne se trouve pas seulement sur le terrain international. Elle se situe aussi à l'intérieur des murs d'une seule et même institution, où la course aux subventions fait force de loi. La survalorisation de la recherche a transformé la vocation du professeur. Celui-ci s'est désintéressé de l'enseignement, s'acquittant à peine du strict minimum en la matière. Transmettre le savoir est devenu beaucoup moins valorisant que le statut social qui vient avec le fait d'appartenir à la grande communauté des chercheurs reconnus du

10 <http://www.universitas21.com/article/projects/details/153/executive-summary-and-full-2015-report>

11 <http://www.mines-paristech.fr/Donnees/datao3/334-10.-Classements.pdf>

monde globalisé. Ce sont aujourd'hui les chargés de cours, aux emplois très souvent précaires, qui reprennent l'enseignement délaissé par les professeurs. Au premier cycle, plus de 50 pour cent des cours sont donnés par eux.

La structure de financement des universités ne pouvait rester intacte devant ce tout-à-la-recherche. Qui n'a pas entendu un partisan de la hausse des frais de scolarité clamer que les universités sont sous-financées et que ce manque de ressources financières cause de graves insuffisances? Que ces ratés affectent la qualité de l'enseignement transmis, cela relève de la plus pure et la plus indéniable vérité, ce qui peut rendre l'argument séduisant. Or, les politologues Éric Martin et Maxime Ouellet nous aident à y voir plus clair : l'université québécoise n'est pas sous-financée, mais mal financée¹². Prenons, en guise d'exemple, l'Université de Montréal¹³. Celle-ci segmente ses activités en quatre types de fonds. On y trouve le fonds de fonctionnement, qui comptabilise et est consacré aux activités courantes ; le fonds d'immobilisations, lié aux bâtiments et au matériel, à leur financement et à leur acquisition ; le fonds avec restrictions, où se trouvent les chaires de recherche, les subventions et les contrats de recherche ; enfin, le fonds de dotation, où se trouvent les dons privés capitalisés sur les marchés boursiers, suivant donc les fluctuations de ceux-ci. Les sommes de ce dernier fonds ne peuvent être utilisées pour financer l'enseignement. Le montant des subventions et des contrats de recherche aux universités est passé de 11,9 millions à 1382 milliards entre 1980

12 Éric Martin et Maxime Ouellet, *Université Inc. Des mythes sur la hausse des frais de scolarité et l'économie du savoir*, Lux, 2012, 152 p. (p. 27-32)

13 <http://fin.umontreal.ca/direction-finances/description-fonds/index.html>

et 2004¹⁴. L'université ne souffre donc nullement d'un manque de ressources financières, c'est l'enseignement qui en est victime, surtout dans un contexte où la taille des classes ne cesse d'augmenter.

Outre la recherche subventionnée, l'université participe également à des recherches à des fins commerciales lorsque des entreprises choisissent de sous-traiter à un universitaire une étude à leur profit. Cela donne aux entreprises un accès aux chercheurs et – pour des sommes modiques – au personnel, au soutien technique et aux locaux qui demeurent presque exclusivement financés par les fonds publics. Le principal danger de la recherche commercialisée est bien entendu la soumission du chercheur aux intérêts de la compagnie qui la finance. Les objets de recherche sont définis par l'entreprise et, selon l'entente, les résultats lui appartiendront. Ainsi, si la conclusion de l'universitaire désavantage l'entreprise, par exemple sur le caractère sécuritaire d'un produit, la compagnie aurait le loisir de garder les résultats de l'étude pour elle. Cela est d'autant plus dangereux pour les secteurs scientifiques, médicaux et technologiques de la recherche universitaire. On imagine d'emblée les formidables complications légales dans le cas où un chercheur voudrait alerter le public après avoir fait une découverte qui nuirait aux profits de la compagnie qui lui aurait donné le contrat de recherche. Baillargeon le souligne: les conventions collectives des professeurs sur les droits d'auteur, les brevets d'invention ou les licences étaient autrefois minimalistes, mais sont aujourd'hui des documents extrêmement complexes¹⁵. Le professeur, potentiellement bâillonné au nom d'intérêts lucratifs, perd toute sa fonction d'analyste critique et de communicateur de cette même pensée critique.

14 Chiffres cités dans Martin-Ouellet, 2012, p. 28

15 Baillargeon, 2011, p. 37

Peut-on dire, au moins, ce que la fixation sur la recherche commerciale rapporte? Oui, mais pas aux universités, alors que moins de 1 pour cent de leur budget provient de la recherche commercialisée¹⁶. Elle entraîne même des coûts supplémentaires, alors que les employés affectés à la gestion de la propriété intellectuelle et aux frais juridiques représentent les masses salariales les plus élevées, respectivement 28 millions et 15 millions en 2008. Les dépenses puisées dans les fonds de fonctionnement et liées à la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités ont augmenté de 9 pour cent entre 2007 et 2008, passant de 372 000 à 409 000 dollars¹⁷.

Le jeu n'a même pas le mérite d'en valoir la chandelle.

L'invasion par les Chaires

S'il est bien une institution qui promeut le dogme d'une recherche universitaire qui serait le signe ultime d'une distinction sociale de haut calibre, c'est bien la chaire canadienne de recherche. Les professeurs qui parviennent à en faire reconnaître une sont immédiatement érigés au statut de vedettes départementales. L'appartenance à une chaire exige généralement au professeur que celui-ci réduise maximale-ment le nombre de cours qu'il donne. L'appartenance à une chaire confère aussi à l'universitaire une existence médiatique, et lui vaut d'être de plus en plus couru par

16 La dernière fois, du moins, où la chose a été calculée. Statistiques Canada, Enquête sur la commercialisation de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'enseignement supérieur 2006 et 2005, novembre 2008.

17 Éric Martin et Maxime Ouellet, *La gouvernance des universités dans l'économie du savoir*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, octobre 2010. http://www.cadeul.ulaval.ca/envoi/La_gouvernance_des_universites_dans_leconomie_du_savoir.pdf

les étudiants qui voient – avec raison – leur intérêt à être dirigés, pour leurs études supérieures, par des professeurs qui ont de l'argent et des contrats à distribuer. Les Chaires sont devenues de véritables structures de recrutement et de promotion intra-universitaire.

À l'instar de la recherche commercialisée, les chaires favorisent l'imposition d'un certain programme. Dans le cas présent, c'est l'État canadien et ses organismes subventionnaires qui le tiennent, et, financièrement parlant, le dictent. Et tout comme la recherche commercialisée, l'universitaire ne voudrait surtout pas mordre la main qui le nourrit. Pardonnez-moi ma naïveté, mais l'éducation n'est-elle pas de compétence provinciale? Qu'importe, le partage des pouvoirs, c'était le passé. Cela est fort commode pour Ottawa dans le contexte où celle-ci tente d'avancer dans son entreprise de construction nationale unitaire. Celle-ci passe par la déconstruction de la nation et de l'État qui pourraient se trouver sur son chemin. Certains diront qu'il n'y a pas de manière québécoise ou de méthode canadienne de comprendre la chimie, et ils auront raison. L'invasion pédagogique n'est cependant pas aussi anodine en ce qui a trait aux sciences humaines. Le président du Conseil de recherches en sciences humaines, Marc Renaud, le disait clairement en 2004, le CRSH devait passer d'organisme subventionnaire à orienteur de savoir, « plus responsable du développement des sciences humaines au pays », se défendant toutefois de vouloir faire de la réingénierie de recherche¹⁸. C'est ainsi qu'un individu tel que Jocelyn Létourneau, qui affirme textuellement que

¹⁸ Jean Hamann, « Mutations du Conseil des recherches en sciences humaines du Canada. Des chercheurs sont inquiets », *Le Fil*, Université Laval, 15 avril 2004.

la nation québécoise n'existe pas¹⁹ et dont l'œuvre tourne exclusivement autour de cette idée, a pu se trouver à la tête de la Chaire de recherche du Canada en histoire du Québec contemporain. C'est pour faire contrepoids à cette donne que le gouvernement de Pauline Marois a annoncé en 2014 qu'il financerait huit chaires de recherche en identité québécoise, touchant notamment la langue et l'identité²⁰. Le Québec aurait ainsi pu développer un espace académique où il aurait été possible de produire des recherches traitant de sa propre condition, ne laissant plus uniquement ce terrain au Canada et à sa vision radicalement divergente sur ces thèmes. Mais, cette même année, les libéraux ont annoncé, à peine élus, que ces programmes ne verraient jamais le jour, évoquant les « vraies affaires », dont la connaissance de l'histoire et de la langue ne fait visiblement pas partie²¹. Les quelques courageux qui souhaiteront étudier des enjeux nationaux devront accepter de continuer à se condamner à la marginalité académique, ou changer de voie pour se convertir à l'exotisme universitaire.

Quand le capital dirige les universités

Si le contenu universitaire est orienté par les impératifs utilitaires et commerciaux et récupéré idéologiquement par Ottawa, une question reste entière : qui dirige les établissements ? Les entreprises, qui sont déjà très présentes par le financement de la recherche, se trouvent aussi sur les conseils d'administration. Ce sont d'ailleurs ces admi-

19 Antoine Robitaille, « La nation, pour quoi faire ? Quelle nation Stephen Harper a-t-il reconnue cette semaine ? Au fait, cette nation existe-t-elle vraiment ? », *Le Devoir*, 25 novembre 2006.

20 Hugo Prévost, « Québec financera des chaires de recherche sur l'identité », *La Presse Canadienne*, 2 mars 2014.

21 Philippe Orfali, « Bolduc annule la création des chaires sur l'identité », *Le Devoir*, 30 avril 2014.

nistrateurs qui bénéficient, avec les recteurs et le personnel de gérance et de direction, des hausses de salaire les plus importantes pendant que les professeurs ont vu la masse salariale leur étant consacrée baisser de 4,4 pour cent entre 1997 et 2005²².

La catastrophe a cependant été frôlée en 2009, alors que la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, a déposé la Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance, qui n'a heureusement pas vu le jour²³. Le projet de loi prévoyait qu'au moins 60 pour cent des administrateurs se qualifient comme « indépendants ». Par « indépendant », on implique que l'administrateur ne puisse avoir été à l'emploi de l'établissement au cours des trois années précédentes ou en être étudiant²⁴. Le projet de loi mentionnait noir sur blanc que les « relations ou intérêts de nature philanthropique d'une personne ne sont pas pris en compte dans sa qualification de membre indépendant²⁵ ». Parmi ce quota de 60 pour cent d'administrateurs indépendants, un seul est nommé par le gouvernement. Tous les autres sont nommés par le CA lui-même, établissant une dynamique d'auto-nomination perpétuelle. Le texte est d'une clarté limpide : la porte des CA aurait été grande ouverte aux affairistes de tous les horizons. Le projet de loi n'a certes jamais été adopté, mais n'aurait-il au final

22 Nathalie Dyke, Michel Umbriaco et Cécile Sabourin, *Financement des universités. Investir dans le corps professoral*, FQPPU, avril 2008, p. 7. Cité dans Martin-Ouellet, 2012, p. 29

23 Projet de loi no 38, *Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance*, Éditeur officiel du Québec, 2009.

24 *Ibid.*, p. 4

25 *Ibid.*

que rendu obligatoire une situation qui constitue déjà une tendance? Il est, dans tous les cas, très éloquent quant à la perception qu'entretiennent nos gouvernants face à la vocation de l'université.

Pour une véritable université

Plusieurs de ceux qui dénoncent cette réalité grandissante en appellent à une université publique. On se contentera quant à nous de parler de véritable université, étant publique par essence. Elle est aussi un levier permettant la transmission d'une culture. Ceux qui s'en imprègnent s'en trouvent de facto enrichis.

Par conséquent, il incombe de voir l'université comme le lieu de formation des véritables meneurs dans les divers domaines qui y sont enseignés. Le nivellement par le bas de l'université causé par la démocratisation massive de l'enseignement doit impérativement cesser, comme si les étudiants n'étaient que des clients qui n'avaient qu'à payer leur droit d'entrée. Il importe de percevoir l'enseignement supérieur à la fois comme un privilège et comme un droit. Privilège, car le niveau universitaire n'est pas, contrairement au primaire et au secondaire, obligatoire. Il faut bien constater une évidence, il y a actuellement trop d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur. Une hausse des exigences et la mise en place de critères favorisant un plus grand dépassement de soi chez l'étudiant ne pourraient qu'améliorer la qualité de la formation et revaloriser l'université autrement que par des critères économiques. Ce nécessaire tri ne devrait jamais s'opérer sur la base des moyens financiers. Le nécessaire effort prôné ici ne doit jamais en devenir un pour rembourser une dette contractée lors des études. Il n'a pas non plus à mener à un épuisement dans la quête de revenus pour pouvoir terminer ces mêmes

études. Quiconque a les capacités d'entreprendre et de réussir des études supérieures devrait pouvoir le faire, nonobstant l'état de son portefeuille. C'est en cela que l'on parle à la fois de droit et de privilège. Le Québec a fait le choix de conserver des droits de scolarité relativement bas. Mais pour que l'éducation soit pleinement l'éducation publique, le Québec devrait faire le choix de la gratuité scolaire, de la maternelle aux études postdoctorales. La gratuité scolaire n'est pas la solution à tout, la marchandisation de l'éducation et la nécessaire révision de la culture universitaire n'accompagneraient pas automatiquement sa mise en place, mais elle serait l'aboutissement logique d'une inversion du processus actuellement en cours.

Le Québec en a les moyens. Plusieurs formules peuvent alors être envisagées. En 2012, quatre chercheurs ont publié une proposition²⁶ plutôt convaincante, qui se décline en cinq volets : octroi de 30 crédits universitaires gratuits, l'équivalent d'une mineure ou d'un certificat ; les crédits supplémentaires aux 30 gratuits seront payables progressivement par l'étudiant seulement après la fin des études, à travers sa déclaration de revenus ; abolition du système de prêts ; abolition du crédit d'impôt pour frais de scolarité ; contribution spéciale exigée pour les anciens étudiants lorsque ceux-ci remboursent leurs droits de scolarité après leurs études.

Que l'on soit d'accord ou non avec chacune des modalités de la proposition a peu d'importance, elle a le mérite d'être réaliste, réalisable et juste. Mais nous sommes encore bien loin de la coupe aux lèvres. Nous en viendrions à voir l'uni-

26 Jules Bélanger, Oscar Calderon, Yves Richelle et Henri Thibaudin, «Gratuité scolaire, tout en payant "sa juste part" Une contribution au débat sur les droits de scolarité au Québec», Note d'intervention, Institut de recherche en économie contemporaine, avril 2012.

versité comme une institution devant former des êtres libres et complets, et non inculquer aux étudiants la mentalité de l'utilisateur-payeur désincarné. La gratuité scolaire percevrait un service public pour ce qu'il est plutôt que comme une occasion d'affaires. L'université québécoise contemporaine va plutôt dans le sens inverse, tournée vers la production de gestionnaires du système global. C'est à la dissolution d'une certaine conception de la communauté à laquelle contribue activement l'enseignement supérieur aujourd'hui, avec les résultats que l'on connaît. Les Montréalais qui s'aventurent au centre-ville peuvent d'ailleurs contempler un formidable monument, emblématique des prétentions entrepreneuriales de l'université, et faisant office de splendide hommage à celles-ci : l'Îlot-Voyageur... □

**DE L'IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ
D'APPROFONDIR LA
RECHERCHE SUR LE
PROJET D'INDÉPENDANCE
NATIONALE DU QUÉBEC****

Je tiens d'abord à remercier mon collègue Denis Monière de m'avoir invité à prendre la parole ce soir devant votre Mouvement démocratie et souveraineté. J'ai le souvenir de la fondation du MDS en 2006 à l'initiative du regretté Marc Brière et je tiens ici à louer la volonté de ses membres de continuer d'agir comme un groupe de réflexion sur l'idée de souveraineté et la nécessaire réforme des institutions démocratiques du Québec. Votre devise « La souveraineté par la démocratie, la démocratie par la souveraineté » est, à mes yeux, toujours aussi pertinente qu'elle l'était au moment de votre fondation et j'espère pouvoir réfléchir avec vous sur ce lien entre démocratie et souveraineté en abordant la question dont Denis m'a demandé de traiter et que je ferai en arguant « De l'impérieuse nécessité d'approfondir la recherche sur le projet d'indépendance nationale du Québec ».

Le choix de ce thème n'est sans doute pas étranger au fait que dans le volet de sa plateforme relatif à l'indépendance du Québec rendue publique à l'université Laval le

* Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Député du Bloc québécois (1997-2000) et du Parti québécois (2003-2008)

** Allocution prononcée devant le Mouvement démocratie et souveraineté 12 janvier 2016

11 février 2015, le candidat à la chefferie du Parti québécois Pierre Karl Péladeau proposait d'«initier la création d'un Institut québécois de recherche appliquée sur l'indépendance dont le mandat sera d'effectuer des études, visant à démontrer les avantages concrets de l'indépendance, à identifier les pertes causées par le régime canadien, à identifier les compétences fédérales à qui ralentissent ou désavantagent le Québec dans la fédération (CRTC, gestion de la voie maritime et des chemins de fer, paradis fiscaux, traités internationaux d'hier et demain) et à cerner les gestes devant conduire à l'indépendance du Québec».

J'accompagne le nouveau chef du Parti québécois depuis son élection le 15 mai 2015 dans une réflexion destinée à mener à la création de cet institut et d'un puissant instrument de recherche au soutien du projet d'indépendance nationale. Je livre par ailleurs ce soir mes réflexions personnelles sur ce projet qui sont d'ailleurs inspirées par les vues qu'avait exprimées le premier ministre Jacques Parizeau qui a toujours plaidé pour la réalisation d'études approfondies sur la souveraineté. Ainsi, dans une entrevue au journaliste Pierre Duchesne (l'actuel chef de cabinet de Pierre Karl Péladeau) à Radio-Canada le 27 octobre 2010, M. Parizeau rappelait l'importance de faire la pédagogie de la souveraineté et affirmait qu'il fallait, sans préciser les moyens, «esquisser, sans être dogmatique [...], comment cela va marcher. Il faut que la préparation de ce que l'on veut faire, ça s'amorce avec le congrès». Cette entrevue se terminait par l'affirmation selon laquelle les chefs, la direction, les cadres du Parti québécois doivent «transformer le rêve en projet» et qu'il «ne faut pas seulement faire rêver les gens, il faut leur dire: Voici qu'on a l'intention de faire». Les propos tenus lors de cette entrevue rappelaient la conclusion de l'essai publié par le premier ministre en 2009 dont le passage suivant mérite d'être cité:

C'est pour cela qu'il est tellement important que le mouvement souverainiste élabore les programmes d'un gouvernement d'un Québec indépendant avant même de prendre le pouvoir. Il faut tirer les leçons de 1995. On avait commencé des études avant l'élection de septembre 1994 et le ministère de la Restructuration, créée à ce moment, s'est rapidement mis au travail. Néanmoins le temps a manqué. L'avalanche des études au cours des derniers mois durant la campagne référendaire projetait une image de désordre dommageable. [...] Il faut qu'on offre au citoyen la possibilité à l'égard des questions qui le touchent, de voir comment telle question se présente, à quel genre de contraintes internationales il faut faire face, ce que le gouvernement propose, ce que l'opposition en pense, pour qu'il puisse se faire une idée¹.

L'élaboration de «programmes d'un gouvernement du Québec indépendant» que souhaitait Jacques Parizeau pourrait s'appuyer sur des études ou la mise à jour des études déjà effectuées sur les questions afférentes à l'accès du Québec à la souveraineté dont je voudrais vous présenter l'inventaire (I). Mais il faut aller bien au-delà de ce qui a été effectué et définir les axes d'une recherche approfondie destinée à soutenir le projet d'indépendance nationale du Québec (II).

I- Un inventaire des études sur la souveraineté

Bien que l'on ait laissé entendre que 1738 études sur la souveraineté avaient été réalisées à ce jour², un inventaire destiné à recenser les études à caractère scientifique et approfondi permet de constater l'existence de 148 études sur la

1 Voir Jacques PARIZEAU, *La souveraineté du Québec – Hier, aujourd'hui et demain*, Montréal, Éditions Michel Brûlé, 2009, p. 248-249

2 Voir Miguel TREMBLAY, «1738 études sur l'indépendance», *Huffington Post Québec*, 13 juillet 2015, [en ligne :

http://quebec.huffingtonpost.ca/miguel-tremblay/etudes-souverainete-quebec-wiki-commissionindépendance_b_7777256.html]

souveraineté. De ce nombre et parmi celles qui ont été préparées à la demande de l'Assemblée nationale du Québec, 12 études sont le résultat des travaux de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (commission Bélanger-Campeau) et 67 études ont été préparées sous l'égide de la Commission d'études des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté. L'identité des personnes responsables de ces études et le titre de ces études sont présentées en annexe 1 ci-après. D'autres études ont été préparées à la demande du gouvernement du Québec, qu'il s'agisse des 20 études préparées sous l'égide du Secrétariat à la restructuration du gouvernement du Québec en 1995 et des 48 études consistant en des mises à jour des études de la commission Bélanger-Campeau et de la Commission sur les questions afférentes à la souveraineté rendues publiques en 2001 après avoir été commandées par le secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes. L'identité des personnes responsables de ces études et le titre de ces études sont présentées en annexe 2 de la présente note. Une 148^e étude a été préparée sous l'égide de l'Opposition officielle en 2005 et portait sur les *Finances d'un Québec souverain*. L'identité de la personne responsable de cette étude est présentée en annexe 3 de la présente note.

Ces 148 études couvrent la très grande majorité des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté. Les aspects économiques et des finances publiques de l'accession à la souveraineté ont été fort bien couverts et l'étude la plus récente de 2005 en outre sur la dimension financière de l'accession du Québec à l'indépendance nationale. Les dimensions sociales et culturelles de l'accession à la souveraineté ont fait l'objet d'études approfondies également. Rares sont les matières qui n'ont pas fait l'objet d'études, et parmi celles qui ne l'ont pas été, et auxquels Jacques Parizeau a fait allusion dans ses interventions, est celui du droit pénal.

Mais, on ne saurait aujourd'hui se contenter de ses études ou penser qu'il ne faudrait que mettre à jour celles qui ont été réalisées durant les 25 dernières années. Il faut envisager maintenant d'effectuer des recherches encore plus approfondies et définir notamment des axes de recherche et s'interroger sur la finalité de telles recherches.

II- Des axes de recherche pour l'indépendance

Poursuivre et approfondir la recherche sur l'indépendance est aujourd'hui une impérieuse nécessité. Cette nécessité est fondée à la fois sur le devoir de bien informer les citoyens et citoyennes sur les impacts de l'accession du Québec à l'indépendance et de fournir aux les militants et militantes de la souveraineté des données et des arguments pour promouvoir de façon convaincante les Québécois et Québécoises de l'intérêt pour le Québec de devenir un État souverain et indépendant.

Mais, elle repose aussi sur la responsabilité qui incombe aux indépendantistes de prendre l'offensive sur la question du statut politique du Québec et de placer les partisans du maintien du Québec au sein du Canada, avec ou sans réforme du fédéralisme, dans une position où ils devront répondre aux arguments tendant à démontrer que l'indépendance du Québec sera le meilleur outil pour assurer librement le développement économique, écologique, social et culturel du Québec. Des études de qualité obligeront les tenants du *statu quo* qui dirigent le Parti libéral du Québec et les marchands d'illusion que sont devenus les réformateurs du fédéralisme de la Coalition Avenir Québec à ne plus se contenter de clichés et de menaces pour s'opposer au projet d'indépendance et de démontrer les avantages du *statu quo* ou la faisabilité d'une réforme constitutionnelle.

Dans cette perspective, il est essentiel d'élaborer un ambitieux programme de recherche pour l'indépendance. Trois axes de recherche mériteraient d'être privilégiés selon moi. *En premier lieu*, les travaux de recherche devraient porter d'abord sur les avantages concrets de l'indépendance du Québec et les désavantages concrets de l'appartenance au Canada. Les Québécois et Québécoises sont d'humeur à vouloir savoir quels seraient les bénéfices tangibles de l'indépendance du Québec et je crois que ces avantages pourront être démontrés éloquemment, comme pourront également l'être aussi les coûts excessifs qui résultent du statut de province du Québec. *En deuxième lieu*, les efforts de recherche devraient être axés autour l'analyse approfondie de l'exercice des compétences fédérales sur le territoire et à l'égard des citoyens du Québec aux fins de formuler de propositions sur le futur exercice de ces compétences par un Québec indépendant, en particulier dans le domaine de la fiscalité, des transports, des communications et des affaires étrangères. *En troisième lieu*, un chantier de recherche mériterait d'être consacré aux gestes devant conduire à l'indépendance du Québec, et notamment l'adoption d'une *Constitution québécoise* et les modalités relatives à son élaboration. Ce dernier axe de recherche serait celui dans le cadre duquel pourrait notamment être entreprise la réflexion approfondie qui s'impose depuis longtemps en matière de réforme des institutions démocratiques et d'élaboration d'un projet républicain pour le Québec.

Il est temps pour le mouvement indépendantiste de s'investir et d'investir dans la recherche, comme l'ont d'ailleurs fait les Écossais et les Catalans qui ont récemment produit des livres blancs sur l'indépendance soutenus par des travaux de recherche de grande envergure. La mise en œuvre d'un ambitieux programme de recherche devrait, comme l'a

suggéré M. Parizeau, être élaboré par le mouvement souverainiste avant même de prendre le pouvoir. C'est donc avec l'échéance du 1^{er} octobre 2018 que l'on doit compter, bien que l'on sait d'expérience que la date fixe de cette élection n'est peut-être pas aussi fixe que l'on croit. Il faut donc démarrer le travail le plus rapidement possible et je suis confiant que le chef du Parti québécois remplira l'engagement qu'il a pris d'« initier la création d'un Institut québécois de recherche appliquée sur l'indépendance »³.

3 Voir à ce sujet l'article publié aujourd'hui par Paul JOURNET, « PKP songe à faire un don "important" à l'Institut sur la souveraineté », *Le Soleil*, 11 janvier 2016 [en ligne: <http://www.lapresse.ca/lesoleil/actualites/politique/201601/11/01-4938801-pkp-songe-a-faire-un-don-important-a-linstitut-sur-lasouverainete.php>].

ANNEXE 1

Études sur la souveraineté préparées à
la demande de l'Assemblée nationale du
Québec (79 études)

**A – Études préparées à la demande de la Commission
sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec
(commission Bélanger-Campeau) (12 études)***Première partie***Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du
statut politique et constitutionnel du Québec**

Étude n° 1: Ivan Bernier, *Le maintien de l'accès aux marchés extérieurs: certaines questions juridiques soulevées dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec* (non mise à jour);

Étude no 2: Secrétariat de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *L'accès du Québec aux marchés extérieurs et à l'espace économique canadien* (mise à jour par Jean-Maurice Arbour; voir l'étude no 100);

Étude n° 3: Pierre-Paul Proulx, *Un examen des échanges commerciaux du Québec avec les autres provinces canadiennes, les États-Unis et le reste du monde* (mise à jour par l'auteur; voir l'étude n° 101);

Étude n° 4: Pierre Fortin, *La question de l'emploi au Québec: la photo et le film* (non mise à jour);

Étude n° 5: Daniel Racette, *Intégration financière internationale et interdépendance des politiques* (non mise à jour);

- Étude n° 6 : Bernard Fortin, *Les options monétaires d'un Québec souverain* (non mise à jour);
- Étude n° 7 : Secrétariat de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec: *Analyse des activités fiscales et budgétaires du gouvernement fédéral: évolution et comparaisons interprovinciales* (non mise à jour);
- Étude n° 8 : Ministère des Finances du Québec, *La présence du gouvernement fédéral au Québec: les programmes de transferts fédéraux aux provinces, fonctionnement et évolution récente* (non mise à jour);
- Étude n° 9 : Secrétariat de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Analyse pro forma des finances publiques dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec* (non mise à jour).

Deuxième partie

Éléments d'analyse institutionnelle, juridique et démologique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec

- Étude n° 10 : José Woehrling, *Les aspects juridiques de la redéfinition du statut politique et constitutionnel du Québec* (mise à jour par l'auteur; voir l'étude n° 102);
- Étude n° 11 : Luc Bergeron, *L'intégration européenne* (mise à jour par l'auteur; voir l'étude n° 103);
- Étude n° 12 : Marc Termote, *L'évolution démologique du Québec et du Canada* (mise à jour par l'auteur; voir l'étude no 104).

B – Études préparées à la demande de la Commission parlementaire d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté (67 études)*Première partie***Les attributs d'un Québec souverain**

- Étude n° 13: Fernand Dumont, *Quelques dimensions sociologiques du projet de souveraineté* (non mise à jour);
- Étude n° 14: Simon Langlois, *Identité et souveraineté nationales: le cas du Québec* (mise à jour par l'auteur; voir l'étude n° 105);
- Étude n° 15: Danielle Juteau et Marie McAndrew, *Projet national, immigration et intégration dans un Québec souverain* (mise à jour par l'auteure; voir l'étude n° 106);
- Étude n° 16: Claude C. Emanuelli, *L'accession du Québec à la souveraineté et la nationalité* (mise à jour par l'auteur en 2001; voir l'étude n° 107);
- Étude n° 17: François Crépeau, *Les obligations internationales d'un Québec souverain en matière d'immigration* (mise à jour par l'auteur; voir l'étude n° 108);
- Étude n° 18: José Woehrling, *Les droits des minorités linguistiques et culturelles dans un Québec souverain* (mise à jour par l'auteur; voir l'étude n° 109);
- Étude n° 19: Jules Deschênes, *Les droits des minorités* (non mise à jour);
- Étude n° 20: Éric Gourdeau, *La question autochtone* (mise à jour par l'auteur; voir l'étude n° 110);
- Étude n° 21: Jean-Jacques Simard, *Le problème autochtone* (mise à jour par l'auteur; voir l'étude n° 111);

- Étude n° 22 : Bradford Morse, *Comparative Assessments of Indigenous Peoples in Québec, Canada and Abroad* (mise à jour par l'auteur ; voir l'étude n° 112) ;
- Étude n° 23 : Henri Dorion, *Les frontières du Québec : l'état de la question* (mise à jour par l'auteur ; voir l'étude n° 113) ;
- Étude n° 24 : Thomas M. Franck, Rosalyn Higgins, Alain Pellet, Malcolm N. Shaw, et Christian Tomuschat, *L'intégrité territoriale du Québec dans l'hypothèse de l'accession à la souveraineté* (non mise à jour) ;
- Étude n° 25 : Stephen A. Scott, *Autodétermination, sécession, division, légalité : observations* (mise à jour par l'auteur ; voir l'étude n° 114) ;
- Étude n° 26 : Henri Brun, *Les conséquences territoriales de l'accession du Québec à la souveraineté* (mise à jour par l'auteur en 2001 ; voir l'étude n° 115) ;
- Étude n° 27 : Jonathan I. Charney, *The Maritime Boundaries of Québec* (mise à jour par l'auteur ; voir l'étude n° 116) ;
- Étude n° 28 : Nicole Duplé, *Une constitution pour fonder l'État du Québec* ((mise à jour par Pierre Trudel et Jacques Frémont en 2001 ; voir l'étude n° 117) ;
- Étude n° 29 : Jacques-Yvan Morin : *La constitution d'un Québec souverain* (mise à jour par l'auteur ; voir l'étude n° 118) ;
- Étude n° 30 : André Patry, *La reconnaissance des États et le cas du Québec* (mise à jour par l'auteur ; voir l'étude n° 119) ;
- Étude n° 31 : Louis Balthazar, *Les États-Unis face à un Québec souverain* (mise à jour par l'auteur ; voir l'étude n° 120) ;

Étude n° 32 : Edward McWhinney, *Les concepts de la souveraineté et de l'État à l'ère moderne* (mise à jour par l'auteur en 2001 sous le titre « Sovereignty and the State at the Opening of the new Millennium »; voir l'étude n° 121);

Étude n° 33 : Joseph T. Jockel, *Déclaration d'ouverture* (Exposé sur les relations internationales) (mise à jour par l'auteur; voir l'étude n° 122);

Étude no 34 : Daniel Turp, Exposé-réponse (Processus d'accession à la souveraineté) (mise à jour par l'auteur sous le titre « Le droit à l'autodétermination du Québec et le processus d'accession à la souveraineté »; voir l'étude no 123);

Étude no 35 : Daniel Turp, Étude sur la succession du Québec aux traités auxquels le Canada est partie dans l'hypothèse d'une accession du Québec à la souveraineté (mise à jour par l'auteur sous le titre « L'accession du Québec à la souveraineté et la succession d'États en matière de traités »; voir l'étude no 124).

Deuxième partie

Les implications de la mise en œuvre de la souveraineté : les aspects juridiques, les services gouvernementaux

Étude n° 36 : Jean-Gabriel Castel et Jeffrey Talpis, *L'accession du Québec à l'indépendance et la continuité de l'ordre juridique sur son territoire : les apports du droit international privé* (mise à jour par les auteurs; voir l'étude n° 125);

Étude n° 37 : Carole Tremblay, *Les contrats conclus par la Couronne du chef du Canada avec des personnes morales ou physiques et dont l'objet se rattache au territoire québécois* (non mise à jour);

- Étude n° 38 : Consortium Lamonde-Mallette (Jacques Lamonde), *Gestion de la prise en charge des services fédéraux* (non mise à jour);
- Étude n° 39 : Grondin, Poudrier, Bernier (Denis Bradet), *Examen des questions juridiques relatives aux relations de travail dans l'hypothèse où les employés fédéraux seraient intégrés dans la fonction publique québécoise lors de l'accession du Québec à la souveraineté* (mise à jour par l'auteur; voir l'étude n° 126);
- Étude n° 40 : Albert Legault, *Réflexions sur la politique de défense du Canada et sur celle d'un éventuel Québec indépendant* (mise à jour par l'auteur; voir l'étude n° 127);
- Étude n° 41 : Albert Legault, *Dans l'hypothèse où le Québec deviendrait un État souverain* (mise à jour par l'auteur; voir l'étude n° 128);
- Étude n° 42 : Charles-Philippe David, *La défense d'un Québec souverain : ses pièges et ses possibilités* (mise à jour par l'auteur; voir l'étude n° 129);
- Étude n° 43 : Jocelyn Coulon, *La défense dans un Québec indépendant* (mise à jour par l'auteur; voir l'étude n° 130).

Troisième partie

Les implications de la mise en œuvre de la souveraineté : les aspects économiques et les finances publiques (première partie)

- Étude n° 44 : Claude Masson, *Exposé économique* (non mise à jour);
- Étude n° 45 : Ivan Bernier, *La dimension juridique des relations commerciales d'un Québec souverain* (non mise à jour);

- Étude n° 46: Bernard Landry, *Les relations commerciales d'un Québec souverain* (non mise à jour);
- Étude no 47: Pierre-Paul Proulx, Intégration économique, souveraineté et relations commerciales (mise à jour par l'auteur sous le titre « Le Québec face à la recomposition spatiale et sectorielle de l'activité économique dans l'hémisphère ouest »; voir étude no 131);
- Étude n° 48: Gordon Ritchie (Strategico inc.), *Réparer les pots cassés: libre-échange, le scénario de rupture* (mise à jour par l'auteur dans une lettre adressée au coordonnateur des études, voir l'étude n° 132);
- Étude n° 49: Roma Dauphin et Stanislas Slosar, *Étude des modalités de maintien de l'espace économique canadien actuel après l'accession du Québec à la souveraineté* (mise à jour par les auteurs en deux textes distincts de chacun des auteurs; voir étude nos 133 et 134);
- Étude n° 50: Robert Saint-Louis, *Impacts de l'accession du Québec à la souveraineté sur les conditions de développement du secteur agroalimentaire* (mise à jour par l'auteur; voir étude n° 135)
- Étude n° 51: Armand de Mestral, *Avis sur l'interprétation de l'article XI du GATT* (mise à jour par l'auteur sous le titre « La mise à jour de mon avis du 24 avril 1992 sur l'article XI du GATT », voir étude n° 136);
- Étude n° 52: Robert A. Jenness (Informetrica), *L'impact de l'accession du Québec à la souveraineté sur l'industrie agro-alimentaire* (mise à jour par l'auteur sous le titre « Quebec's Supply-Managed Agricultural Sectors : Recent Developments and Prospects »; voir étude n° 137)

- Étude n° 53: André Côté (Stradeco), *Étude sur l'impact de l'accession du Québec à la souveraineté sur l'industrie du textile et celle du vêtement* (non mise à jour);
- Étude n° 54: Dennis DesRosiers (DesRosiers Automotive Consultants), *The Impact of Quebec's Accession to Sovereignty on the Automotive Industry in Quebec* (mise à jour par l'auteur; étude n° 138);
- Étude n° 55: Émile Noël, *La Communauté européenne* (non mise à jour);
- Étude n° 56: Hjalte Rasmussen, *European Community Sovereignty Arrangements: A Framework for a Quebec Comparison* (mise à jour par l'auteur; étude n° 139);
- Étude n° 57: Christian Louit, *L'harmonisation fiscale dans la C.E.E. et les incidences fiscales de la construction européenne* (mise à jour par l'auteur; étude n° 140);
- Étude no 58: Edmond Orban, *Éléments de centralisation et de décentralisation dans quatre États fédéraux et la Communauté économique européenne* (mise à jour par l'auteur sous le titre « Centralisation politique – décentralisation administrative: Allemagne, États-Unis, Union européenne. Réflexion pour la relation Canada-Québec »; voir étude no 141).

Quatrième partie

Les implications de la mise en œuvre de la souveraineté: les aspects économiques et les finances publiques (deuxième partie)

- Étude n° 59: Bernard Vermot-Desroches, *Régions limitrophes et accession du Québec à la souveraineté* (mise à jour par l'auteur; étude n° 142);
- Étude n° 60: Maurice Saint-Germain, *Changer de capitale: étude du transfert de juridiction des fonctionnaires fédéraux du Québec* (non mise à jour);

- Étude n° 61: Marcel Beaudry, *Le Comité Outaouais* (non mise à jour);
- Étude n° 62: Bernard Fortin, *Les options monétaires d'un Québec souverain* (non mise à jour);
- Étude n° 63: Vély Leroy, *Les options monétaires d'un Québec souverain* (mise à jour par l'auteur; étude n° 143);
- Étude n° 64: David Laidler, *La monnaie d'un Québec souverain* (non mise à jour);
- Étude n° 65: Claude Gendron et Daniel Desjardins, *Le dollar canadien et un Québec souverain: certains aspects juridiques* (non mise à jour);
- Étude n° 66: Gérard Coulombe (Desjardins Ducharme), *La souveraineté et les institutions financières* (non mise à jour);
- Étude n° 67: John McCallum, *Commentaires à l'intention de la Commission* (non mise à jour);
- Étude n° 68: Patrick Grady (Global Economics Ltd.), *Les conséquences économiques de la souveraineté du Québec* (non mise à jour);
- Étude n° 69: Pierre Fortin, *Les conséquences économiques de la souveraineté du Québec: analyse exploratoire* (mise à jour par Claude Fluet et Pierre Ledebvre; étude n° 144);
- Étude n° 70: Pierre Fortin, *L'impact du passage à la souveraineté sur le déficit budgétaire du Québec* (non mise à jour);
- Étude n° 71: Marcel G. Dagenais, *L'interprétation des analyses portant sur les impacts économiques de l'accès du Québec à la souveraineté* (non mise à jour);

- Étude n° 72 : Daniel Racette, *Quelques réflexions sur le problème d'ajustement du déficit du compte courant d'un Québec souverain* (non mise à jour) ;
- Étude n° 73 : Rodrigue Tremblay, *L'impact fiscal statique et dynamique de l'accession du Québec au statut de pays souverain* (non mise à jour) ;
- Étude n° 74 : Mario Polèse, *La souveraineté et les emplois de siège social au Québec : éléments d'analyse et de réflexion* (non mise à jour) ;
- Étude n° 75 : Gary Caldwell, *L'anglo-Québec et la souveraineté de la Couronne québécoise* (mise à jour ; étude n° 145) ;
- Étude n° 76 : Claude Lamonde, *Les enjeux et la problématique du partage des actifs dans le cadre du partage de la dette advenant la souveraineté* (non mise à jour) ;
- Étude n° 77 : Malcolm N. Shaw, *Succession d'États aux biens et aux dettes* (mise à jour sous le titre « Succession d'États aux biens et aux dettes : mise à jour et compléments de 2001/2 » ; voir étude n° 146) ;
- Étude n° 78 : Geneviève Burdeau, *Avis à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec* (mise à jour ; étude n° 147) ;
- Étude n° 79 : Claude Gendron et Daniel Desjardins, *Aspects juridiques du partage des actifs et des dettes en matière de succession d'État : le cas Québec-Canada* (non mise à jour).

ANNEXE 2

Études sur la souveraineté préparées à la demande du gouvernement du Québec

A – Études préparées par le Secrétariat à la restructuration (20 études)

- Étude n° 80 : David Bernstein et William Silverman, *Avis sur les conséquences de l'indépendance du Québec en ce qui a trait aux traités et accords conclus avec les États-Unis d'Amérique*,. (Titre original *Advisory memorandum regarding the effect of independance of Québec upon treaties and agreements with the United States of America*) ;
- Étude n° 81 : David Bernstein et William Silverman, *Avis sur les accords conclus avec les Etats-Unis* ;
- Étude n° 82 : Yvon Cyrenne, *Le transfert au Québec de tous les champs d'imposition fédéraux* ;
- Étude n° 83 : François Vaillancourt, *Les transferts fédéraux-provinciaux au Canada* ;
- Étude n° 84 : Lamonde, Claude et Jacques Bolduc, *Le partage des actifs et des passifs du Gouvernement du Canada* ;
- Étude n° 85 : Charles Castonguay, *L'indicateur de développement humain de l'ONU : le concept et son usage* ;
- Étude n° 86 : Jean-Claude Thibodeau et Martin Morin, *La souveraineté et les PME* ;
- Étude n° 87 : Maurice Saint-Germain, *La souveraineté du Québec et l'économie outaouaise* ;
- Étude n° 88 : Benoît Godin, Jean-Claude Thibodeau et al., *La science et la technologie dans un contexte souverainiste* ;

- Étude n° 89 : Mario Polèse et Sylvain Lefebvre *et al.*, *Les sièges sociaux et la souveraineté du Québec* ;
- Étude n° 90 : Daniel Mercier-Gouin et Michel Morrisset, *L'avenir de la production laitière dans un Québec souverain* ;
- Étude n° 91 : Robert Saint-Louis, *L'impact des nouvelles règles commerciales internationales sur l'agroalimentaire* ;
- Étude n° 92 : Claude Lamonde et Pierre Renaud, *L'état des finances publiques d'un Québec souverain* ;
- Étude n° 93 : Claude Gendron et Daniel Desjardins, *La monnaie, le crédit et les institutions financières dans un Québec souverain* ;
- Étude n° 94 : Pierre-Paul Proulx *et al.*, *Intégration économique et modèles d'associations économiques Québec-Canada* ;
- Étude n° 95 : Jean Laliberté *et al.*, *Étude sur la restructuration administrative d'un Québec* ;
- Étude n° 96 : Bernard Vermot-Desroches, *Régions limitrophes et accession du Québec à la souveraineté* ;
- Étude n° 97 : Firme SODEM, *Impact socio-économique de la souveraineté du Québec sur le secteur touristique* ;
- Étude n° 98 : André Côté, *Impact de la souveraineté sur les industries du textile et de l'habillement* ;
- Étude no 99 : Yves Bélanger, Charles-Philippe David et Stéphane Roussel, *Rapport du Comité d'étude sur la défense. Quatre scénarios de restructuration de la défense d'un Québec souverain*, Note soumise au Secrétariat à la Restructuration, 27 septembre 1995 ;

B – La mise à jour des études par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (48 études)

- 1) Mises à jour des études originellement préparées pour la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (1990-1991)

Première partie

Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec

Étude n° 100: Jean-Maurice Arbour, L'accès du Québec aux marchés extérieurs et à l'espace économique canadien

Étude no 101: Pierre-Paul Proulx, Le Québec face à la recomposition spatiale et sectorielle de l'activité économique dans l'Hémisphère Ouest: Examen de données macro-économiques, des investissements directs étrangers et des flux de commerce avec les autres provinces canadiennes et les états américains comme indicateurs du processus d'intégration économique 1^{re} partie – 2^e partie – 3^e partie

Deuxième partie

Éléments d'analyse institutionnelle, juridique et démolinguistique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec

Étude n° 102: José Woehrling, Les aspects juridiques de la redéfinition du statut politique et constitutionnel du Québec

Étude n° 103: Luc Bergeron, L'intégration européenne

Étude n° 104: Marc Termote, L'évolution démolinguistique du Québec et du Canada

- 2) Mise à jour des études originalement préparées par la Commission parlementaire d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté (1991-1992)

Première partie

Les attributs d'un Québec souverain

Étude n° 105: Simon Langlois, *Identité et souveraineté nationales: le cas du Québec*

Étude n° 106: Danielle Juteau et Marie McAndrew, *Projet national, immigration et intégration dans un Québec souverain*

Étude n° 107: Claude C. Emanuelli, *L'accession du Québec à la souveraineté et la nationalité*

Étude n° 108: François Crépeau, *Les obligations internationales d'un Québec souverain en matière d'immigration*

Étude n° 109: José Woehrling, *Les droits des minorités linguistiques et culturelles dans un Québec souverain*

Étude n° 110: Éric Gourdeau, *La question autochtone*

Étude n° 111: Jean-Jacques Simard, *Le problème autochtone*

Étude n° 112: Bradford Morse, *Comparative Assessments of Indigenous Peoples in Québec, Canada and Abroad*

Étude n° 113: Henri Dorion, *Les frontières du Québec: l'état de la question*

Étude n° 114: Stephen A. Scott, *Autodétermination, sécession, division, légalité: observations*

Étude n° 115: Henri Brun, *Les conséquences territoriales de l'accession du Québec à la souveraineté*

- Étude n° 116: Jonathan I. Charney : *The Maritime Boundaries of Québec*
- Étude n° 117: Nicole Duplé, *Une constitution pour fonder l'État du Québec*
- Étude n° 118: Jacques-Yvan Morin, *La constitution d'un Québec souverain*
- Étude n° 119: André Patry, *La reconnaissance des États et le cas du Québec*
- Étude n° 120: Louis Balthazar, *Les États-Unis face à un Québec souverain*
- Étude n° 121: Edward McWhinney, *Sovereignty and the State at the Opening of the new Millennium (Les concepts de la souveraineté et de l'État à l'ère moderne)*
- Étude n° 122: Joseph T. Jockel, *Déclaration d'ouverture (Exposé sur les relations internationales)*
- Étude n° 123: Daniel Turp, *Le droit à l'autodétermination du Québec et le processus d'accession à la souveraineté (Exposé-réponse [Processus d'accession à la souveraineté])*
- Étude n° 124: Daniel Turp, *L'accession du Québec à la souveraineté et la succession d'États en matière de traités (Étude sur la succession du Québec aux traités auxquels le Canada est partie dans l'hypothèse d'une accession du Québec à la souveraineté)*

Deuxième partie

Les implications de la mise en œuvre de la souveraineté: les aspects juridiques, les services gouvernementaux

- Étude n° 125: Jean-Gabriel Castel et Jeffrey Talpis, *L'accession du Québec à l'indépendance et la continuité de l'ordre juridique sur son territoire: les apports du droit international privé*

- Étude n° 126: Grondin, Poudrier, Bernier (Denis Bradet), *Examen des questions juridiques relatives aux relations de travail dans l'hypothèse où les employés fédéraux seraient intégrés dans la fonction publique québécoise lors de l'accession du Québec à la souveraineté*
- Étude n° 127: Albert Legault, *Réflexions sur la politique de défense du Canada et sur celle d'un éventuel Québec indépendant*
- Étude n° 128: Albert Legault, *Dans l'hypothèse où le Québec deviendrait un État souverain*
- Étude n° 129: Charles-Philippe David, *La défense d'un Québec souverain : ses pièges et ses possibilités*
- Étude n° 130: Jocelyn Coulon, *La défense dans un Québec indépendant*

Troisième partie

Les implications de la mise en œuvre de la souveraineté: les aspects économiques et les finances publiques (première partie)

- Étude n° 131: Pierre-Paul Proulx, *Intégration économique, souveraineté et relations commerciales*;
- Étude n° 132: Gordon Ritchie (Strategico inc.), *Réparer les pots cassés: libre-échange, le scénario de rupture*;
- Étude n° 133: Stanislas Slosar, *Étude des modalités de maintien de l'espace économique canadien actuel après l'accession du Québec à la souveraineté*;
- Étude n° 134: Roma Dauphin, *Étude des modalités de maintien de l'espace économique canadien actuel après l'accession du Québec à la souveraineté*
- Étude n° 135: Robert Saint-Louis: *Impacts de l'accession du Québec à la souveraineté sur les conditions de développement du secteur agroalimentaire*;

- Étude n° 136 : Armand de Mestral, *Avis sur l'interprétation de l'article XI du GATT*;
- Étude n° 137 : Robert A. Jenness (Informetrica), *Quebec's Supply-Managed Agricultural Sectors: Recent Developments and Prospects (L'impact de l'accession du Québec à la souveraineté sur l'industrie agro-alimentaire)*;
- Étude n° 138 : Dennis DesRosiers (DesRosiers Automotive Consultants), *The Impact of Quebec's Accession to Sovereignty on the Automotive Industry in Quebec*
- Étude n° 139 : Hjalte Rasmussen, *European Community Sovereignty Arrangements : A Framework for a Quebec Comparison*
- Étude n° 140 : Christian Louit, *L'harmonisation fiscale dans la C.E.E. et les incidences fiscales de la construction européenne*
- Étude n° 141 : Edmond Orban, *Centralisation politique – décentralisation administrative : Allemagne, États-Unis, Union européenne. Réflexion pour la relation Canada-Québec (Éléments de centralisation et de décentralisation dans quatre États fédéraux et la Communauté économique européenne)*

Quatrième partie

Les implications de la mise en œuvre de la souveraineté: les aspects économiques et les finances publiques (deuxième partie)

- Étude n° 142 : Bernard Vermot-Desroches, *Régions limi-
trophes et accession du Québec à la souveraineté*
- Étude n° 143 : Vély Leroy, *Les options monétaires d'un
Québec souverain*

- Étude n° 144: Claude Fluet et Pierre Ledebvre, *Les conséquences économiques de la souveraineté du Québec: analyse exploratoire*;
- Étude n° 145: Gary Caldwell, *L'anglo-Québec et la souveraineté de la Couronne québécoise*;
- Étude n° 146: Malcolm N. Shaw, *Succession d'États aux biens et aux dettes: mise à jour et compléments de 2001/2 (Succession d'États aux biens et aux dettes)*
- Étude n° 147: Geneviève Burdeau, *Avis à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*

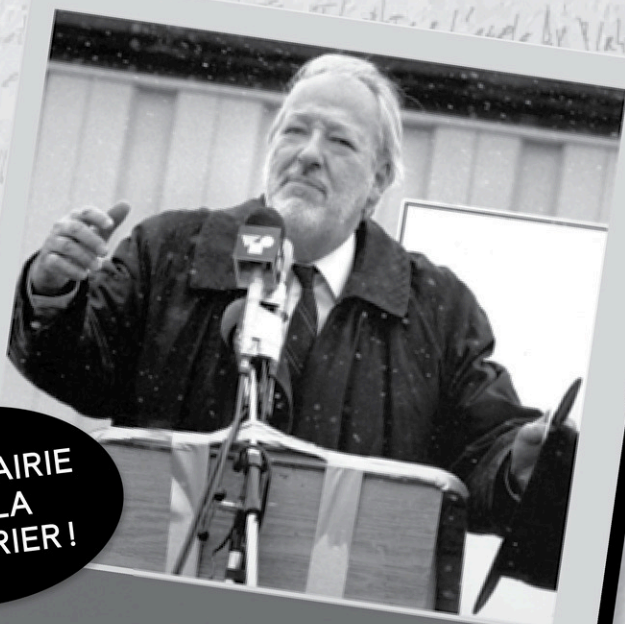
ANNEXE 3
Études sur la souveraineté
par l'Opposition officielle

Étude n° 148: François Legault, *Finances d'un Québec souverain*, mai 2005

TOME II - BIOGRAPHIE DE FERNAND DAOUST

BÂTISSEUR DE LA FTQ 1964-1993

Grand syndicaliste québécois, Fernand Daoust a réalisé dans l'ombre un patient et efficace travail de bâtisseur. Tout au long de son mandat à la direction de la FTQ, il a été le champion de la reconnaissance du français comme langue de travail et un artisan d'une centrale progressiste et nationaliste.



EN LIBRAIRIE
DÈS LA
MI-FÉVRIER!

Fernand Daoust

2. Bâtisseur de la FTQ, 1964-1993

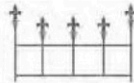
André Leclerc

avec la contribution de Marc Comby



À DÉCOUVRIR!

Également disponible aux Éditions M : Fernand Daoust
jeune militant syndical, nationaliste et socialiste. Tome I -
1926-1964



VIGNOBLE

RIVIÈRE DU CHÊNE

807, chemin de la Rivière Nord
Saint-Eustache

Tél. : 450 491-3997 – Téléc. : 450 491-6339
www.vignobleriviereduchene.ca

commanditaire des soupers-conférences
de L'Action nationale

MARTINE OUELLET
DÉPUTÉE DE VACHON



martineouellet.quebec



le **Rassemblement**
pour un **Pays Souverain**

Québec notre seule patrie



Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance-vie

ssj Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE

www.ssjbmauricie.qc.ca
819-375-4881 - 1-800-821-4881

ÉTÉ 2015
volume 14, numéro 3

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale



PRINTEMPS 2015
volume 14, numéro 2

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale

UN POÈTE ET
SON DOUBLE

JEAN NARRACHE
ÉMILE CODERRE

« Un jour, j'écrirai le journal d'un
raté. Et comme la vie a de ces
ironies, ce sera mon succès ! »

Richard Fossy
Un poète et son double
Jean Narrache - Émile Coderre



CURIEUX
PLAN

REPENSER
LA VILLE



DU CHARIVARI À LA
FABRICATION DE L'HISTOIRE

LA PENSÉE QUÉBÉCOISE EN ESSAIS

Les

Pour savoir ce qui se produit dans le monde des essais au Québec, il faut s'abonner aux *Cahiers de lecture de L'Action nationale*, un périodique entièrement consacré aux recensions des essais québécois.

D'un format journal agréable, *Les Cahiers* paraissent trois fois l'an et font un survol de l'actualité éditoriale québécoise comme il ne s'en fait nulle part ailleurs. Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture, 40 pages qui vous permettent de partager le point de vue de collaborateurs aguerris sur les essais publiés durant l'année.

Les temps
durs

30 \$ par année

50 \$ pour
deux ans

taxes et expédition comprises
3 parutions par année

Commande par la poste:
L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514 845-8533
sans frais, 1 866 845-8533

À la boutique internet
action-nationale.qc.ca

LIRE

Lire

Primeur

*Le combat d'une vie :
le français, le Québec*
-André Leclerc 94

extrait de Fernand Daoust.
Bâtitteur de la FTQ (1964-1993)

Lire les essais

JOHN IBBITSON
Stephen Harper. Un portrait 114

JACQUES GRAND'MAISON
Ces valeurs dont on parle si peu 119

EDMOND DZIEMBOWSKI
La Guerre de Sept Ans, 1756-1763 123

EDMOND DZIEMBOWSKI
Les Pitt. L'Angleterre face à la
France, 1708-1806 123

JOHN SAUL
Le grand retour. Le réveil
autochtone 127

Livres reçus 133

**LE COMBAT D'UNE VIE :
LE FRANÇAIS, LE QUÉBEC**

extrait de

**Fernand Daoust. Bâtitseur de la FTQ
(1964-1993)**

tome 2 de la biographie de Fernand Daoust
par André Leclerc à paraître en février 2016

La constance, la cohérence et la détermination dans ses engagements font partie des traits de caractère de Fernand Daoust. S'il est une cause au profit de laquelle il a mobilisé ses énergies tout au long de sa vie syndicale active et bien au-delà, c'est celle du français, la langue commune du peuple québécois. Avec une préoccupation et une insistance particulière pour la langue du travail. Pour lui, la défense de cette langue qu'il aime commande un engagement tout aussi profond, celui de la construction de son pays, le Québec. Un pays libre, affranchi de toute domination économique et politique, qui instaure et maintient une justice sociale durable.

La langue des possédants

Son intérêt pour la langue française remonte à ses années de jeunesse¹, alors qu'il découvre avec stupéfaction la division linguistique de Montréal. Lui, le petit gars de l'Est, fait des incursions à l'ouest de la rue Saint-Laurent et réalise que c'est un autre monde. Les ateliers de couture où sa mère travaille, les grands magasins de la rue Sainte-Catherine, les institutions financières de la rue Saint-Jacques, tout est anglais. C'est la langue de l'argent, la langue des possédants.

Dès ses premières expériences de travail, à l'usine aéronautique *Fairchild* et à bord des trains de la *Canadian Pacific Railways*, Fernand en a la confirmation : la vie, ça se gagne en anglais. Très tôt, il ressent l'humiliation que subissent les salariéEs francophones forcéEs de parler anglais au travail, même lorsque ces salariéEs forment la majorité de la main-d'œuvre. Devenu syndicaliste, il subit personnellement à maintes reprises l'arrogance de négociateurs patronaux unilingues anglais. Il voit dans cette imposition de l'anglais aux travailleurs et aux travailleuses québécoisEs une injustice tout aussi révoltante que leur exposition à des conditions de travail insalubres ou que les salaires minables qu'on leur verse.

Pourtant, au début des années 1950, le droit de travailler en français est une revendication rarement formulée par les syndicats. Pendant qu'il découvre et apprend à connaître le syndicalisme et ses luttes historiques, il comprend mal que cette oppression linguistique ne soit pas combattue ouvertement et résolument, au même titre que toutes

¹ André Leclerc, *Fernand Daoust T.01: Le jeune militant syndical, nationaliste et socialiste 1926-1964*, M Éditeur, 2013, p. 34.

les autres formes d'exploitation. Et, à sa connaissance, les syndicalistes catholiques de la CTCC n'en font pas davantage que les syndicalistes des « unions » internationales. Au cours des années 1960, les syndicats industriels consolident leur présence dans les entreprises multinationales et y développent des rapports de force plus convenables. Que ces syndicalistes œuvrent dans le secteur des mines et de la métallurgie, dans celui de l'automobile, du textile, du vêtement, du tabac ou, comme Fernand, dans le secteur de la pétrochimie, les militants se plaignent d'être obligés de négocier en anglais². De plus, leur éveil progressif est stimulé par le nouveau nationalisme moderne et progressiste qui gagne le Québec à l'heure de la Révolution tranquille. La question linguistique devient alors un enjeu de négociation dans les milieux de travail. Avec ses collègues et amis, Jean-Marie Bédard, Émile Boudreau, Jean Gérin-Lajoie, André Tibaudeau, Fernand contribue à intégrer l'enjeu de la langue au cœur des revendications du mouvement syndical. Il soutient et défend avec ferveur en 1961 la position du Conseil exécutif de la FTQ qui réclame du gouvernement qu'il fasse du français la langue des négociations et des conventions collectives. L'année suivante, en congrès, il appelle la FTQ à plus de fermeté sur la question. Il dénonce la situation injuste dont sont victimes les ouvriers et les ouvrières à qui « on impose une langue qui n'est pas la leur. [...] Ce sont des relents de colonialisme économique. [...] Il est temps que les Canadiens français redeviennent les maîtres dans la maison de leurs pères³ ».

2 En 1962, le syndicat de Fernand, le SITIPCA mène des batailles pour la reconnaissance du français comme langue des négociations. Voir Leclerc, *op. cit.*, p. 230-231.

3 *Le Devoir*, 26 novembre 1962. Voir Leclerc, *op. cit.*, p. 240.

Malheureusement, cette revendication ne fait pas l'objet de grands débats publics et ne sera suivie d'aucune mesure législative.

Le tournant décisif

Jusqu'en 1969, la FTQ se contente, à l'occasion d'événements comme la Saint-Jean-Baptiste⁴, de rappeler périodiquement sa revendication sur la langue de travail. On profite ainsi de la présentation par le gouvernement d'un règlement sur la langue d'étiquetage de produits alimentaires pour remarquer qu'on impose des règles pour le commerce, mais « qu'on abandonne le respect de la langue française au travail au jeu de la négociation collective⁵ ». Or, en dehors de ces sorties épisodiques, la question linguistique ne semble pas faire partie des préoccupations majeures de la FTQ.

Fernand se désole de voir la centrale avancer à pas de tortue sur cette question. Cependant, il ne désespère pas. Il se rend bien compte que la FTQ vit une mutation. Sa base se renouvelle et ses membres ne sont pas imperméables aux mobilisations nationalistes. Le tournant décisif vient à la veille du congrès de 1969, lorsque Louis Laberge se laisse convaincre de soumettre une politique linguistique aux délégués. Par l'adoption de cette politique, la FTQ rejette nettement la loi 63, qui consacre le libre choix des parents de la langue de l'enseignement. La nouvelle politique linguistique de la FTQ inspirera des parties essentielles de la future Charte de la langue française, plus particulièrement en matière de langue du travail.

4 Message de la FTQ à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste en 1965 et 1966.

5 Communiqué de la FTQ, 20 août 1967.

Si cette politique linguistique de la FTQ est adoptée par une faible majorité au congrès de 1969, c'est que les délégués la jugent trop molle, lui reprochant notamment de ne pas affirmer que le français est la seule langue officielle au Québec. Conséquents, les militants feront allégrement franchir ce pas à la centrale au congrès suivant, en 1971.

Un mandat clair

Au lendemain du congrès de 1969, en assumant ses fonctions de secrétaire général, Fernand s'estime muni d'un mandat clair au chapitre de la langue. Il fait savoir aux dirigeants du Front du Québec français que la FTQ se joindra au mouvement d'opposition à la loi 63.

Il fait des démarches pour être entendu rapidement par la commission Gendron⁶. Il y expose et commente la nouvelle politique linguistique de la FTQ. Il souhaite bien marquer par là l'engagement ferme de la centrale pour le français comme langue de travail et annoncer publiquement que, désormais, la centrale ne restera plus en retrait du débat linguistique au Québec. Il annonce aussi aux commissaires qu'il a l'intention de revenir devant eux plus tard avec un mémoire plus étoffé.

Fernand juge qu'il est nécessaire d'illustrer toutes les manifestations concrètes de l'oppression linguistique que subissent les salariés. Il profite de l'implantation prochaine d'un nouvel aéroport international à Sainte-

⁶ La Commission d'enquête sur la situation de la langue française et des droits linguistiques au Québec, créée en décembre 1968, par le gouvernement de l'Union nationale de Jean-Jacques Bertrand. Elle ne rendra finalement son rapport au gouvernement libéral de Robert Bourassa que le 13 février 1973.

Scholastique⁷ (aujourd'hui Mirabel), pour commander une recherche sur l'impact socio-économique et linguistique de cette implantation.

Une enquête réalisée à l'aéroport de Dorval permet de constater que le plus gros employeur, la compagnie de la couronne Air Canada, « communique avec ses employés en anglais, exige l'anglais de tous ses employés. Le français par contre n'est pas exigé, sauf pour ceux ayant des contacts avec le public », qui doivent être bilingues. Toutes les compagnies aériennes, à l'exception de *Québécoir*⁸, reconnaissent que chez elles, la langue de travail est l'anglais. Seul le gouvernement fédéral, en vertu de

7 Contre l'avis du gouvernement québécois, le gouvernement fédéral de Pierre Elliott Trudeau choisit cet emplacement en 1969 pour désengorger l'aéroport de Dorval et, éventuellement, le remplacer. Pour ce faire, on exproprie à bas prix 97 000 acres des plus belles terres agricoles du Québec pour aménager le plus grand aéroport au monde. Ce projet pharaonique se dégonflera comme une baudruche. On rétrocédera plus de 90 000 acres aux agriculteurs, aux agricultrices et à des développeurs. Le trafic aérien international, d'abord transféré à Mirabel sera rapatrié à Dorval en 2004. N'y subsistent que des vols de cargos, des activités de construction aéronautique et, depuis peu, un centre commercial. L'autoroute 13, construite pour relier les deux aéroports, s'arrête en plein champ, des kilomètres au sud de Mirabel et la voie ferrée de la liaison par train rapide prévue à l'origine, n'a jamais été construite. C'est sans doute pour saluer l'esprit visionnaire de Pierre Elliott Trudeau que, trente-quatre ans plus tard, on a donné son nom à l'aéroport de Dorval, qu'il avait prévu de fermer!

8 Compagnie aérienne fondée en 1946 sous le nom de Rimouski Aviation Syndicate et rebaptisée Québécoir en 1953. Elle est nationalisée par le gouvernement du Québec de René Lévesque en 1981 et est privatisée à nouveau par le gouvernement Bourassa en 1986. Au moment de l'enquête, 75 % de sa main-d'œuvre était francophone. Nordair, qui allait en faire l'acquisition (avant d'être elle-même absorbée par CP Air – Canadian Pacific Air Lines), n'embauchait jusque-là que 40 % de francophones pour ses opérations québécoises.

la nouvelle Loi sur les langues officielles⁹, a une politique d'embauche stricte concernant la maîtrise du français, mais il n'est l'employeur que de 7 % de la main-d'œuvre de l'aéroport.

Les QuébécoisES francophones sont sous-représentéES dans la plupart des catégories d'emplois. On trouve des concentrations de francophones dans les postes de service au public qui exigent le bilinguisme. Ailleurs, la connaissance du français n'a pas d'importance. Alors que les francophones embauchéES à Dorval sont pratiquement tous bilingues, un nombre considérable d'employéES sont unilingues anglaisES.

Dans le cadre de cette recherche, une enquête de terrain est menée dans la région où sera implanté l'aéroport. Elle permet de dresser le portrait socio-économique de cette zone rurale au sud de Saint-Jérôme, ville en voie de désindustrialisation. On y constate que bien peu de la main-d'œuvre régionale laissée pour compte profitera de l'arrivée de ce nouvel aéroport.

L'enquête conclut: «Que sera Sainte-Scholastique donc? En façade, un aéroport bilingue. Mais la majorité des travailleurs, ceux que l'on ne voit pas, ceux qui travaillent sur les avions, ceux qui conduisent les camions sur les pistes, ceux qui préparent les repas pour les envolées, tous ceux-là travailleront en anglais. [...] On ne voit pas comment il pourrait en être autrement à Sainte-Scholastique¹⁰.»

9 Adoptée par le Parlement fédéral en 1969.

10 *La langue de travail aux aéroports de Dorval et Sainte-Scholastique*, décembre 1970.

Grève à General Motors

À l'automne 1970, les 2400 salariéEs syndiquéEs de l'usine d'automobile *General Motors* à Sainte-Thérèse, membres des Travailleurs unis de l'automobile (TUA) engagent une grève de trois mois. Le syndicat réclame que le français, qui est la langue de plus de 80 % des employéEs de l'usine, soit la langue des négociations, celle de la convention collective, des arbitrages et des relations du travail dans l'usine.

Pour Fernand et Louis Laberge, la lutte de ces syndiquéEs est exemplaire. À l'issue de la grève, leurs gains seront minimes. Seulement, constatent les dirigeants, ils ont attiré «l'attention de toute la population du Québec sur la politique de la compagnie GM et sur le problème du français comme langue de travail.» Il faut surtout retenir que la «politique incitative du premier ministre Bourassa [...] est une vaste fumisterie qui n'a donné aucun résultat. [...] Les gars de GM ont déjà assez fait de sacrifices et il ne leur appartient pas de continuer seuls la bataille. [...] C'est maintenant la responsabilité de toute la population¹¹.»

Fernand profite de cette conjoncture pour convaincre Laberge de faire rédiger un mémoire étoffé à l'intention de la commission Gendron. Louis ne comprend pas trop :

– Tu t'es toi-même présenté devant cette commission après le congrès.

– On ne va pas y retourner.

11 Communiqué de la FTQ, 18 décembre 1970.

– Je suis allé présenter notre nouvelle politique linguistique, mais je me suis engagé à y revenir avec un mémoire plus complet. À cause de notre présence dans le secteur privé et, particulièrement, dans les grandes compagnies multinationales, nous avons une contribution originale à faire au sujet du français langue de travail.

– Tout le monde connaît maintenant la situation après la grève de GM. [...] En tout cas, si tu penses que ça sert à quelque chose d'en rajouter, fais rédiger un mémoire¹².

Louis Laberge, qui n'est pas un amateur d'études compliquées, sera peu à peu sensibilisé et convaincu par Fernand de l'importance de bien étayer les revendications de la centrale. Il s'accommodera peu à peu de la présence des intellectuelLÉs que son secrétaire général recrutera.

Sur toutes les tribunes

Pendant la rédaction du mémoire, Fernand profite de toutes les tribunes pour marteler son message sur l'urgence de légiférer en matière de langue. Devant les quelque 180 participantEÉs au congrès des relations industrielles de l'Université Laval en avril 1971, Fernand fustige les représentants du monde des affaires présents. Il dénonce « l'écart entre l'usage du français comme langue du travail pour les emplois subalternes et celui de l'anglais comme langue du travail pour les emplois supérieurs et prestigieux. [...] Les détenteurs de capitaux se sont emparés unilatéralement du Québec et ont imposé leur règle du jeu¹³ ». Fernand cite aussi les chiffres

12 Propos reconstitués à partir des souvenirs de Fernand.

13 Pierre Vennat, « Le monde des affaires: il n'y a pas une, mais deux langues de travail au Québec », *La Presse*, 21 avril 1971.

rendus publics par la Commission des écoles catholiques de Montréal (CÉCM) qui montrent que 10 % des Néo-QuébécoisES choisissent l'école en français, contre 84 % l'école en anglais.

En mai 1971, le rapport Duhamel¹⁴, commandé par le gouvernement canadien, recommande la création de districts bilingues au Québec. Avec la Société nationale des Québécois (SNQ), la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB), la CSN et le PQ, la FTQ proteste énergiquement. Fernand qualifie le rapport de « véritable baril de poudre. Le rapport Duhamel, après la crise du *Bill 63*, manifeste une complète méconnaissance du climat d'exaspération qui gagne de plus en plus de Québécois, quant au sort qu'on veut faire subir à leur culture et à leur langue¹⁵ ».

Lors d'un débat animé par Pierre Nadeau, à Radio-Canada¹⁶, Fernand clôt le bec du président du Conseil du patronat, Charles Perreault, qui fait état des progrès du français comme langue d'usage dans les entreprises. Selon lui, de plus en plus de milieux de travail font du français la langue des communications quotidiennes. Fernand bondit :

Il faut être honnête [...], il faut cesser de se sécuriser entre nous. Le fond du problème, c'est que la langue du prestige au Québec, la langue du pouvoir, c'est l'anglais. Si les Italiens, les Portugais, les Grecs choi-

14 Rapport de la Commission consultative des districts bilingues, présidée par Roger Duhamel.

15 Québec-Presse, 9 mai 1971.

16 Archives web de Radio-Canada, émission *Le 60*, 12 janvier 1973; outre Fernand Daoust et le président du Conseil du patronat, 16 autres personnalités de divers milieux participent à ce débat, dont Gérald Godin, François-Albert Angers, Gaston Cholette, Manon Vennat et Luc Martin.

sissent l'école anglaise, c'est qu'ils veulent une langue qui soit rentable et c'est pour ça qu'on ne les trouve pas dans nos écoles françaises. La langue du travail, celle des postes supérieurs c'est toujours l'anglais, c'est ça la réalité¹⁷.

Aux personnes qui plaident que l'anglais est la langue des affaires et du travail partout dans le monde, le président de l'Office de la langue française, Gaston Cholette, réplique en relatant une expérience récente. Il a fait une tournée dans six pays européens et a visité 214 entreprises, des multinationales pour la plupart. Il témoigne: «Dans tous les pays, dans toutes les entreprises, sans exception, même en Finlande, avec sa population de quatre millions d'habitants, les communications internes et la production se font dans la langue du pays¹⁸.»

Interrogé par Pierre Nadeau, le président du Conseil du patronat admet que, si une législation contraignante était adoptée, plusieurs entreprises quitteraient le Québec. Fernand intervient à nouveau:

Je pense qu'on vient d'entendre l'exposé classique de ceux qui détiennent le pouvoir économique [...] une forme de chantage. [...] On va quitter le Québec si une législation impose le français comme langue de travail. [...] Le pouvoir économique au Québec s'exprime en anglais parce que les détenteurs de capitaux sont anglophones. Ce sont eux qui décident des règles du jeu et, tant que le pouvoir politique n'aura pas le courage de mettre ces gens-là au pas, on n'avancera pas. [...] Moi je crois à une législation. [...] Les anglophones souhaitaient une législation dans le cas du *bill 63*; pourquoi ça serait mauvais dans un cas et bon dans l'autre? Je veux que cesse l'unilinguisme anglais au Québec¹⁹.

17 Ibid

18 Ibid

19 Ibid

La commission Gendron

Fernand se présente pour la deuxième fois devant la commission Gendron en août 1971. Il y présente un volumineux mémoire²⁰ qui démontre clairement que, sans une intervention coercitive de l'État, non seulement la situation va empirer dans les entreprises, mais elle va se dégrader de façon irréversible comme langue de la majorité.

Dans ce mémoire, on rappelle quelques-unes des luttes menées par des syndicats affiliés à la FTQ au cours des dix dernières années pour faire valoir les droits du français dans leur milieu de travail. L'un des intérêts de ce mémoire tient au fait que, pour la première fois, la FTQ y fait une description sociologique sommaire d'elle-même. On y apprend par exemple qu'elle compte dans ses rangs 79,7 % de francophones, 13,6 % d'anglophones et 6,7 % d'allophones.

Les principales recommandations concernent bien sûr le français comme langue de travail, mais aussi le remplacement de l'Office de la langue française par une Régie de la langue doté de pouvoirs étendus et coercitifs. On y soutient qu'on ne peut assurer le statut de la langue de travail par des amendements au Code du travail, qui ne couvrent que les salariéEs syndiquéEs. On proclame « la nécessité d'une politique linguistique globale » s'appliquant à tous les secteurs d'activités sociale et économique (éducation, immigration, main d'œuvre). Ce mémoire contient en substance les points forts autour desquels s'articulera la Charte de la langue française quelques années plus tard. En conclusion, on y affirme :

²⁰ *Mémoire sur le français langue de travail*, présenté à la commission Gendron par la Fédération des travailleurs du Québec, août 1971.

Nous sommes parvenus au point où ce n'est plus seulement la qualité de notre avenir collectif qui est en jeu, mais cet avenir lui-même. [...] Des tergiversations additionnelles ne pourront que démontrer la mauvaise foi de nos gouvernants et leur profonde impuissance à faire quelque changement dans la répartition des forces en présence, répartition inégale qui nous conduit à l'assimilation²¹.

Le Mouvement Québec français

Le 29 novembre 1971, Fernand participe à la formation du Mouvement Québec français, qui prend le relais du Front Québec français²². Il convainc le Bureau de direction de la FTQ de contribuer au financement du MQF, malgré la pauvreté chronique de la centrale. Le Mouvement s'engage dans une tournée des régions avec l'objectif d'y implanter des sections. Fernand et Louis Laberge se partagent la représentation de la FTQ lors de ces réunions. Durant les mois de février et mars 1972, Fernand fait des interventions à Baie-Comeau, à Val-d'Or, à Hull, à Saint-Georges, à Drummondville, à Saint-Jérôme et à Montréal. De son côté, Louis Laberge se rend à Rimouski, à Rouyn-Noranda, à Sherbrooke, à Granby, à Sorel et à Québec. Fernand intervient aussi dans de nombreuses émissions télévisées²³.

21 *Mémoire sur le français langue de travail*, op. cit.

22 Le Front Québec français se dissout en 1971 pour céder la place à une organisation provisoire du nom de Front commun sur le statut du français. En novembre de cette même année, le Mouvement Québec français est fondé.

23 Archives de la FTQ, *Rapport supplémentaire de la commission technique aux membres du Front commun sur la langue française*, Montréal, octobre 1971.

Le MQF réclame une rencontre avec Robert Bourassa, premier ministre du Québec, pour discuter du statut de la langue française. La rencontre a lieu le 18 janvier 1972. Fernand et ses collègues remettent leurs recommandations sous forme de deux projets de loi. Le premier proclame le français, langue officielle et nationale du Québec. Le deuxième abroge la loi 63 sur la langue d'enseignement et la remplace par un projet de législation qui rend le français obligatoire dans les écoles pour les enfants des francophones et des immigrantEs.

Fernand avait souhaité qu'un troisième projet de loi consacre l'usage du français dans les milieux de travail. Or, le MQF, qui n'en fait pas une priorité, plaide plutôt pour que la francisation des entreprises soit inscrite dans une politique linguistique. Fernand constate que tous n'ont pas fait le cheminement de la FTQ. Recherchant le consensus, il se rallie à ce choix. Les deux projets de loi sont considérés par le MQF comme le minimum qui puisse rallier une majorité de QuébécoisEs. Fernand croit que ces projets de loi auront un effet d'entraînement pour le français comme langue de travail.

Le premier ministre répond au MQF le 23 février. Il rejette les projets de loi pour des raisons sémantiques: «Sur le plan des principes, vos projets de loi parlent par eux-mêmes. Toutefois, leur rédaction m'apparaît déficiente au point d'ailleurs de soulever des interrogations sérieuses au niveau [sic] de la signification réelle des prises de position de votre Mouvement²⁴.»

24 Archives de la FTQ, Lettre de Robert Bourassa, premier ministre du Québec, à Albert Alain, porte-parole du MQF, 23 février 1972.

Le MQF entreprend aussi une démarche pour rencontrer Claude Ryan, directeur du *Devoir*. La rencontre n'a pas lieu. Ryan l'a évitée de toute évidence. Il prétexte l'absence de son équipe éditoriale pour annuler la rencontre. Le Mouvement entame alors une autre action qui consiste à diffuser largement une pétition – une campagne nommée Opération Québec français. L'objectif est de recueillir 500000 signatures. Fernand s'assure que la pétition circule largement dans les rangs de la FTQ.

Des recommandations molles et ambiguës

La commission Gendron remet son rapport le 13 février 1973. Ce qui aurait pu constituer la première et la plus sérieuse démarche dans l'édification d'une politique linguistique québécoise globale se révèle très décevant. Après cinq ans de travaux et plusieurs millions en frais d'exploitation, la Commission accouche d'un rapport qui a pour effet, selon Fernand, «d'enterrer tout d'un coup les espoirs d'une majorité de QuébécoisEs qui voudraient voir le français prendre toute la place qui lui revient dans notre vie nationale. [...] Le rapport Gendron n'est qu'un vil camouflage du statu quo²⁵».

Ses recommandations sont lâches et ambiguës. Si elle réclame que le français soit la langue officielle du Québec, elle suggère en même temps que l'anglais soit reconnu comme langue nationale au même titre que le français. Elle reconnaît le rôle crucial que jouerait l'imposition du français comme langue de travail, mais elle ne propose que des mesures incitatives. En matière d'enseignement, elle préserve pratiquement le libre choix des parents.

25 Communiqué de la FTQ, 14 février 1973.

La FTQ juge très durement ce rapport qui s'attache aux «conséquences de notre aliénation linguistique» et fait silence sur «la situation de domination linguistique [...] à l'origine de nos problèmes». Elle reproche à ses auteurs de présenter le problème de «dépossession économique» comme un problème distinct de celui de la langue. «Pourtant, les deux réalités sont liées inextricablement dans une relation de cause à effet. [...] La commission Gendron se situe, par ses solutions, dans le prolongement d'un gouvernement qui rampe littéralement devant l'entreprise privée²⁶.»

Le 29 octobre 1973, le Parti libéral du Québec est réélu avec 54,65 % des suffrages et 102 sièges à l'Assemblée nationale du Québec. Le Parti québécois récolte 30,22 % des suffrages et seulement six sièges. Le Parti créditiste, avec 9,92 % des votes, obtient deux sièges. Une fois de plus, les carences du découpage des circonscriptions créent une distorsion que Fernand juge révoltante.

Nouvelle capitulation

Au lendemain de l'élection, à titre de porte-parole du MQF, Fernand réclame du gouvernement une intervention législative. Robert Bourassa ne ranime le dossier linguistique qu'au printemps suivant. S'appuyant sur les recommandations de la commission Gendron, il présente le projet de loi 22, en mai 1974. Ce projet de loi ne calme en rien l'insatisfaction généralisée en matière de droits linguistiques. Si la loi affirme que le français est la langue officielle du Québec, il s'en remet à la bonne volonté des entreprises pour franciser leur milieu de

26 Notes de la FTQ sur le rapport Gendron et le français langue de travail, février 1973.

travail; il se contente d'imposer des programmes de francisation à celles qui transigeront avec l'État.

La loi soulève un tollé de protestations. Les anglophones se voient perdre des privilèges comme l'affichage anglais unilingue tandis qu'ils maintiennent leur demande d'établir le bilinguisme officiel. Les francophones, de leur côté, considèrent que la loi est une demi-mesure. Fernand affirme que ce projet de loi constitue une nouvelle « capitulation du gouvernement Bourassa devant les intérêts économiques. [...] On ne fera jamais du français la langue courante et normale de travail au Québec en recourant à des mesures strictement incitatives et en faisant appel à la bonne volonté de nos maîtres²⁷ ». En juin, devant la commission parlementaire qui étudie le projet de loi, Fernand en rajoute :

Le Bill 22 constitue à nos yeux une humiliation collective du peuple et des travailleurs québécois [...], il accorde peu ou pas de nouveaux droits au français, mais il institue par contre une série de nouveaux droits pour la langue anglaise. [...] La FTQ ne peut que réclamer la mise au rancart du Bill 22. Car ce Bill nous ferait reculer carrément sur le plan de l'affirmation de notre identité linguistique²⁸.

Ce cri du cœur exprimé par Fernand au nom de la FTQ n'est évidemment pas entendu par le gouvernement libéral. La loi 22 est adoptée en juillet, sans aucun amendement significatif. Quant au domaine scolaire, la seule avancée est l'imposition de tests d'aptitude aux élèves qui veulent

27 FTQ, communiqué, 23 mai 1974.

28 Mémoire présenté par la Fédération des travailleurs du Québec à la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 22 (Loi sur la langue officielle), juin 1974.

fréquenter l'école anglaise. Même cette disposition insatisfaisante provoque un départ, celui de Jérôme Choquette²⁹.

La Charte de la langue française

On comprendra qu'après ces épisodes de frustration, le militant pour la langue française qu'est Fernand Daoust accueille comme une embellie inespérée l'élection du PQ le 15 novembre 1976. Au lendemain de son élection, le gouvernement Lévesque annonce sa volonté de doter le Québec d'une Charte de la langue française.

Dès les réunions préparatoires, la FTQ est associée aux comités de travail gouvernementaux. C'est elle qui propose des articles qui touchent au français comme langue de travail et les comités de francisation, tandis que le patronat s'y oppose farouchement.

Fernand appuie énergiquement Camille Laurin contre les «éléments nationalistes timorés» et le patronat qui prédit l'exode des capitaux si une loi protégeant le français est votée. Dans son mémoire à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi, la FTQ dénonce «la solidarisation instinctive et immédiate des petits et grands patrons francophones avec le patronat anglophone. [...]

29 Le coriace ancien ministre de la Justice était devenu ministre de l'Éducation après la réélection des libéraux en 1973. Choquette préconise que le français soit la langue d'enseignement pour tous, sauf pour les élèves de langue maternelle anglaise. Il réclame un amendement que son chef lui refuse. Il démissionne du gouvernement et quitte le Parti libéral le 26 septembre 1975. Homme de droite, connu pour son intransigeance à titre de ministre de la Justice, Choquette n'en est pas moins responsable de l'adoption par l'Assemblée nationale de la Charte des droits et libertés de la personne, de la Loi sur l'aide juridique et de la création de la Cour des petites créances. Après sa rupture avec les libéraux, Choquette fonde le Parti national populaire en 1975, mais ce parti ne réussit pas à s'imposer sur l'échiquier politique.

Face aux intérêts économiques qui possèdent le Québec, l'absence d'autonomie de notre bourgeoisie locale est flagrante³⁰».

Le projet de loi prévoit que les entreprises de plus de 50 employéEs doivent se doter d'un programme de francisation et obtenir de l'Office un certificat de francisation; celles de plus de 100 employéEs doivent en plus constituer des comités de francisation. Le ministre Laurin se dit d'accord avec la FTQ quand elle suggère que, là où il y a des syndicats, ces derniers doivent être partie prenante du processus de francisation. Le sociologue Guy Rocher, l'un des collaborateurs du ministre et rédacteur de la Charte, rappelle que Camille Laurin considérait que la politique linguistique devait investir en priorité les milieux de travail :

La langue française devait être «utile», sous peine d'être folklorisée. Les syndicats québécois, et tout particulièrement la FTQ, ont poussé à la roue. La FTQ avait, pour des raisons de nature historique, davantage d'ancrages dans les moyennes et grandes entreprises privées à direction anglophone. Ses responsables syndicaux étaient forcés de négocier en anglais. La négation du droit de travailler en français ou celui d'avoir des contremaîtres connaissant la langue des subalternes fut l'objet de conflits de travail et d'accrochages qui mettaient les entreprises sous tension permanente³¹.

Fernand salue la vision large et globale du ministre Laurin et du gouvernement du Québec, pour qui «la langue n'est pas un instrument de communication, elle est notre

30 Mémoire présenté par la Fédération des travailleurs du Québec à la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi n° 1, le 21 juin 1977. D'abord numéroté 1 lors de sa présentation, le projet de loi portera le numéro 101, au moment de devenir loi.

31 Guy Rocher, « Revenir à l'esprit de la loi 101 », *Le Devoir*, 18 mars 2013.

identité, qu'il faut affirmer pour nous-mêmes et pour les nouveaux arrivants³² ».

Trois ans après la Loi sur la langue officielle (loi 22), l'Assemblée nationale du Québec adopte le 26 août 1977 la Charte de la langue française (loi 101). Outre la consécration du français comme langue normale du travail à tous les paliers de l'activité économique au Québec, la loi prévoit notamment l'usage exclusif du français dans l'affichage public. Au plan scolaire, désormais, seulEs les enfants, dont l'un des deux parents a étudié en anglais au primaire au Québec, pourront fréquenter l'école anglaise.

Fernand juge que la Charte de la langue française constitue une victoire politique des travailleurs et des travailleuses et de tout le peuple québécois. Il croit que la politique linguistique va s'inscrire dans le cadre plus général de reprise en main de notre économie. Pour lui, la francisation des milieux de travail entraînera «la disparition d'un des signes les plus outrageants de la domination économique dont la société québécoise est l'objet. [...] Trop longtemps, l'anglais a été la langue des promotions et du prestige, le français la langue des bas salaires et du mépris³³».

Dès le 23 février 1977, Fernand est nommé membre de l'Office de la langue française par le gouvernement. Son mandat sera confirmé sans interruption jusqu'en 2002.

32 Intervention de Fernand Daoust au colloque L'œuvre de Camille Laurin et les instruments de la transformation sociale. Montréal, 29 mai 2009.

33 FTQ, communiqué, 26 août 1977.

JOHN IBBITSON

Stephen Harper. Un portrait, Les Éditions de l'Homme, 2015, 603 pages

Maintenant que Stephen Harper a quitté le 24 Sussex, le temps est propice pour dresser un premier bilan des années où il y a séjourné et, considérant que l'homme demeure peu connu, des années qui y ont mené. À cette fin, encore plus que *Stephan Harper and the Future of Canada* de William Johnson paru en 2005, la version française de sa biographie *Stephen Harper. Un portrait*, du journaliste au *Globe and Mail* John Ibbitson constitue une source d'informations appréciable, au point où il vaut la peine d'en restituer les grandes lignes.

Comme tout bon biographe politique, Ibbitson dévoile des pans importants de l'histoire personnelle de son sujet qui, plus tard, se révèlent déterminants sur le plan politique. Selon lui, de tous les premiers ministres, Harper serait le premier à avoir grandi dans une banlieue et cela aurait une influence durable sur son parcours marqué par une sympathie pour les gens ordinaires de la classe moyenne. Son séjour à l'Université de Toronto, où il décroche rapidement parce qu'il ne se sent pas à sa place, serait le début de sa brouille avec les élites suffisantes du Canada central. Son séjour dans l'Ouest canadien, au cours duquel il travaille

pour une compagnie pétrolière, aura aussi une influence. C'est à cette période que, exposé à la hargne des «wester-ners» contre la politique énergétique nationale de Pierre Trudeau, il devient anti-trudeauiste. Un peu plus tard, il fréquente l'Université de Calgary, plus précisément l'École de Calgary, et adhère alors plus que jamais au néo-libéralisme.

Quant à son côté anti-Ottawa, il le développe lors d'un séjour dans la capitale fédérale à titre d'adjoint parlementaire d'un député conservateur élu sous Mulroney. Car, malgré quelques mesures intéressantes aux yeux d'Harper comme la fin de la politique énergétique nationale ou les négociations en vue du libre-échange, le gouvernement Mulroney demeure trop favorable aux intérêts et aux idéaux du Canada central dans de multiples dossiers comme le bilinguisme, l'interventionnisme étatique ou l'accommodement du Québec au plan constitutionnel.

L'épisode le plus déterminant de cette époque semble toutefois être celui de son retour à Calgary à la fin des années 1980. C'est alors qu'il parfait sa culture politique conservatrice. Il lit des classiques, comme Burke et Hayek, mais aussi des livres contemporains, comme *Patriot Game* de Brimelow. Ce dernier semble avoir été particulièrement influent dans la pensée du futur premier ministre puisqu'on y retrouve une critique du nationalisme créé artificiellement par Trudeau et de ses effets, tels l'interventionnisme fédéral, la centralisation et le bilinguisme.

Ainsi équipé en termes d'expérience politique et de bagage idéologique, Harper est fin prêt lorsqu'émerge le mouvement réformiste de Preston Manning. Il en devient un des stratèges et un des idéologues. C'est dans ce contexte qu'il propose une vision alternative à celle de Manning, qui oppose les ruraux aux urbains. Pour Harper, l'opposition

sociologique et par conséquent politique est plutôt entre deux classes essentiellement urbaines : celle des employés du secteur public, qui a intérêt à voir les « taxes » augmenter, et celle des employés du secteur privé, dont les intérêts vont en sens inverse. Concrètement, pour la droite canadienne, cela devrait se traduire par une plus grande insistance sur les aspects économiques, le programme néolibéral, et une moins grande sur les aspects sociétaux, le conservatisme social. Cumulé à ce qui, selon son biographe, constitue une incapacité à se soumettre à quiconque, le fait que Manning ne reprenne pas intégralement cette vision expliquerait le départ d'Harper avant même la fin de son mandat de député, alors qu'il est pourtant un des porte-paroles les plus en vue.

Déjà, Harper préfère être le patron, comme il le sera à la Coalition nationale des citoyens, un groupe de pression qu'il dirige au début des années 2000, soit à l'époque où le Parti libéral du Canada domine outrageusement, entre autres parce que la droite est divisée. C'est dans ce contexte qu'Harper se présente et remporte la course à la chefferie de l'Alliance canadienne et qu'ensuite un miracle se produit. Alors que le tout nouveau chef du Parti progressiste-conservateur, Peter McKay, a été élu à ce poste en promettant de ne pas fusionner son parti avec l'Alliance canadienne, une fusion survient tout de même. Les raisons de cet événement sont doubles. D'une part, séparément, les deux partis obtiennent des appuis largement insuffisants, de 25 % et 12 % en 2000, et encore moins dans des sondages par la suite. D'autre part, lors des négociations menant à la fusion, Harper cède sur tout, autant sur le fond que sur la forme : bilinguisme, soins de santé universels, parité à la direction de la nouvelle formation, reprise de la dette du Parti progressiste-conservateur, etc. Quant à

la question du Québec, en l'absence de tout Québécois lors des négociations, elle n'est même pas abordée.

Même si l'entente est un succès, puisqu'elle est approuvée par la majorité des membres des deux partis, ce dernier élément s'avère problématique lorsque le seul député conservateur québécois, André Bachand, quitte le navire. S'en suivront de mauvais résultats au Québec lors de l'élection de 2004, malgré l'effondrement partiel du Parti libéral dans la foulée du scandale des commandites. La situation change toutefois en 2006 alors que, suite à une réorientation vers un fédéralisme dit d'ouverture, le Parti conservateur obtient quelques sièges au Québec qui contribuent, quoique modestement, à l'élection d'un gouvernement conservateur minoritaire. Harper réussit à former un gouvernement à deux autres reprises, dont une majoritaire, et ce, essentiellement grâce à une coalition d'employés du secteur privé vouée à réduire les taxes et impôts. Et comme on dit au Canada: « *The rest is history* ».

Sur cette histoire des années de Harper au pouvoir, le bilan que dresse Ibbitson est à la fois plutôt complet et nuancé. De nombreux accomplissements positifs sont réalisés, principalement dans les premières années: baisse de la TPS, loi sur la responsabilité destinée à mettre fin à la corruption instillée par les libéraux, entente sur le bois d'œuvre, reconnaissance de la nation québécoise, etc. Les éléments négatifs sont tout aussi nombreux, voire plus lors des dernières années: centralisation au bureau du premier ministre (quoique cela avait débuté sous Jean Chrétien), manque de respect envers des institutions à commencer par le Parlement, compressions partout sauf dans les publicités gouvernementales, etc. On remarque au passage que le Harper des dernières années se pétrifie au point de ne plus combattre vigoureusement la diabolisation dont il fait l'objet.

Au final, même s'il y a plus de négatif que de positif, le passage du gouvernement Harper au gouvernement Trudeau ne saurait être qualifié de passage de la sombre pénombre au jour lumineux, comme il l'est parfois par divers commentateurs. Certes, à la lecture de cette biographie d'Harper, même si elle s'arrête à l'été 2015 et donc avant sa défaite électorale, on ne peut qu'être frappé par le contraste avec son successeur. Mais ce contraste n'est pas celui de la nuit et du jour. C'est plutôt celui entre un poids lourd intellectuel introverti et un pygmée intellectuel extroverti, un conservateur et un libéral-libertaire, et surtout, entre un Canadien non québécois un peu ouvert au nationalisme québécois et un Canadien québécois qui y est farouchement hostile.

C'est pourquoi, au niveau politique, l'essentiel à retenir de cette biographie pour les Québécois est que, même s'ils ont très peu à attendre de la droite canadienne dans le contexte actuel, ils devraient tout de même être attentifs à la suite de son histoire après Harper. Et au point de vue stratégique, les leçons à retenir sont liées à la véritable nature du clivage droite/gauche, employés du privé/ employés du public, et au possible miracle de l'alliance, qui peut advenir lorsque la nécessité politique et la volonté de faire d'importants compromis sont au rendez-vous.

Guillaume Rousseau

Professeur de droit, Université de Sherbrooke

JACQUES GRAND'MAISON

Ces valeurs dont on parle si peu. Essai sur l'état des mœurs au Québec, Montréal, Les Éditions Carte blanche, 2015, 136 pages

La lecture du dernier et sans doute ultime ouvrage de Jacques Grand'Maison me rejoint à plusieurs titres.

D'abord, j'ai suivi toute l'œuvre du cher chanoine, en particulier les recherches qu'il a consacrées aux générations et à leurs rapports: un travail colossal de sociologue, qui a eu et garde le mérite de nous éveiller à une forme nouvelle des rapports sociaux, aux questionnements qu'ils soulèvent et aux perspectives qu'ils nous font parfois redouter. Jacques Grand'Maison et ses collaborateurs ont su nous convaincre de la nécessité de prendre en compte la grave crise de la transmission d'une génération à l'autre, non seulement dans la réalité ecclésiale du Québec en fin de XX^e siècle, mais dans la dynamique chaude et conflictuelle de la société québécoise confrontée aux bouleversements de son action sur elle-même. Les rapports entre générations sont si distendus que c'est «le tissu humain et spirituel» qui s'en trouve tout effiloché et menacé dans ses formes autant que dans sa durabilité. Jacques Grand'Maison a ainsi contribué efficacement à élargir le concept de rapports sociaux, bien au-delà des «rapports de classes» et j'ai pu croiser ses chemins de réflexion avec mes recherches et mes diverses interventions dans le champ naissant de la gérontologie sociale québécoise.

J'ai aussi eu l'occasion d'animer des entrevues assez longues avec lui à la radio et en télévision: c'est, avec le penseur, le développeur du social qui m'intéressait, le militant et le croyant à la foi bien accrochée. Jacques Grand'Maison a toujours entretenu un regard aussi large qu'approfondi et réfléchi sur la société québécoise, sur les changements qui

l'ont affectée au fil des ans depuis la Révolution tranquille, sur les défis nouveaux qui surgissaient, sur les chantiers de développement à mener et sur les orientations nouvelles qui étaient offertes à ses concitoyens. De plus, prêtre attaché au diocèse de Saint-Jérôme, il a mené sa barque de pasteur avec la sérénité volontaire d'un croyant déterminé et fidèle, aussi attaché à son église que critique de ses dérapages ou de ses conservatismes. J'ai aimé ses rencontres radiophoniques pleines de sens pour l'animateur que j'étais et pour les auditeurs qu'attiraient sa personnalité et ses propos.

Or, voici que Jacques Grand'Maison est en train de vivre sa conclusion de vie; frappé par une maladie grave, il ne décroche pas et s'attelle à dresser un bilan de sa courbe personnelle autant que de celle de l'histoire récente du Québec et de «l'état de ses mœurs», comme le dit le sous-titre. Jacques Grand'Maison y va d'une dernière analyse en dix-neuf courts et denses textes, où se manifeste une fois de plus la qualité de sa réflexion et la virtuosité du style.

Il dresse ici un réquisitoire sincère, mais sévère, de l'action du Québec sur lui-même, sur l'évolution de sa culture, pour ne pas dire plutôt l'involution. Le Québec se blottit dans la modernité, mais sans se soucier des valeurs propres qui en ont fondé l'histoire, «ces valeurs dont on parle si peu». Notre auteur déplore assez clairement que nous ayons ainsi jeté le bébé avec l'eau de son bain, le pays du Québec avec ses traditions autant que son église avec les bons effets de sa forte influence. Il y a ici un mélange de nostalgie et d'amertume, et je me suis inquiété de cette orientation presque exclusive, en la rapportant parfois et plus souvent à mesure de ma lecture aux effets de la maladie et du vieillissement. Comme si notre ami était submergé par les doutes et les souffrances et ne trouvait refuge et sens que dans les regrets. Il s'appuie sur une citation du philosophe Christian Lamoure :

Nous avançons d'un pas toujours décidé
Vers une vie toujours plus creuse
Bronzés, minces et musclés
Mais nous payons le prix d'une négligence
L'oubli de l'âme.

Jacques Grand'Maison crie son malaise devant la superficialité ambiante, devant «l'insoutenable légèreté des croyances comme des incroyances. Ici au Québec.» J'avoue avoir été tenté par ces arguments, mais une lecture seconde m'en a dissuadé. Il me semble souvent dangereux au plan théorique et délicat au niveau argumentaire de partir d'une sélection de valeurs pour en déplorer le déclin. Je crois qu'il eût été plus fécond de partir des nouvelles formes de notre modernité, pratiques et mœurs, organisations et institutions, pour bâtir l'analyse, construire les raisonnements et dégager des conclusions. Certes, nous constatons des changements et même des ruptures, des renoncements et même des démissions, mais le sociologue doit aussi dégager des pistes nouvelles de l'action de notre société sur elle-même. Oui, il règne parfois un air de fin de siècle, mais c'est aussi le signe de commencements à détecter, d'initiatives à découvrir, de fécondités nouvelles, au plan collectif et à celui des individus. Bien sûr, on parle moins de valeurs anciennes, mais c'est peut-être aussi pour nourrir des inspirations renouvelées et des pratiques innovantes.

C'est ici que je m'interroge sur ce qu'on appelle l'avance en âge. En vieillissant, il est parfois très malaisé de faire de la fin de vie une occasion de «générativité»; les rapports sociaux, la culture forte de l'âgisme, les contraintes du grand âge, le poids des circonstances et la rareté des occasions positives nous enlèvent souvent les marges nécessaires pour renouveler notre imaginaire et nos réflexions. On attribue à Picasso cette apostrophe: «J'ai mis longtemps à devenir

jeune» : Jacques Grand'Maison aurait eu avantage à méditer et à écrire sur l'âge comme chemin pour remonter et non retomber en enfance, retrouvant la chance de vérités plus convaincantes.

Dans un dernier chapitre en forme de sursaut, Jacques Grand'Maison magnifie l'amour du pays, qu'il met sur le même plan que «le culte de la vie». Comme bien des aînés, il évalue à la baisse l'héritage emprunté et bientôt rendu aux futures générations : l'honnêteté de son doute est ici remarquable. Il rappelle aussi que l'adulte reste l'indépassable et indispensable modèle pour faire grandir les jeunes. Personnellement, je n'en suis désormais plus assuré et ce qui me paraissait une certitude fondatrice est désormais pour moi un questionnement ; c'est peut-être à ce niveau qu'il conviendrait de repenser nos courbes de vie et les institutions qui les supportent et les alimentent. Pour reprendre une métaphore de notre auteur, je ne pense pas que les jeunes générations préfèrent les fleurs coupées, éphémères et vite ramollies aux «fleurs vivaces bien enracinées».

Comme beaucoup d'entre nous, Jacques Grand'Maison, en fin de vie, se sent pris d'un «certain vertige» devant le peu de souci pour le moyen et long terme. Je comprends cette fragilité et cette précarité, pour les traverser moi-même par instants. Mais Sisyphe n'est heureux qu'en poursuivant son éternelle montée, quoi qu'il lui advienne. Sagesse ultime, à regagner et à diffuser, depuis le bas de notre pente, vers des sommets de mystérieuse vérité.

Jean Carette, Ph. D.

EDMOND DZIEMBOWSKI

La Guerre de Sept Ans, 1756-1763, Éditions du Septentrion, 2015, 680 pages

EDMOND DZIEMBOWSKI

Les Pitt. L'Angleterre face à la France, 1708-1806, Éditions du Septentrion, 2015, 600 pages

La guerre de Sept Ans, *Frenchs and Indian Wars* pour les Américains, Guerre de Conquête pour les Québécois, aura été qualifiée par Winston Churchill de première guerre mondiale de l'histoire. Amorcé par un incident de frontière aux confins de l'Ohio qui a vu la mort de l'officier Joseph Coulon de Villiers de Jumonville aux mains d'un détachement commandé par le Virginien Georges Washington, ce conflit purement colonial a fini par embraser l'Europe et s'est étendu sur quatre continents.

Cet ouvrage d'Edmond Dziembowski, professeur d'histoire à l'université de Franche-Comté qui a été couronné par un prix de l'Académie française, est paru après une étude sur les deux William Pitt, le père et le fils. (Ces deux ouvrages sont complémentaires pour qui s'intéresse à l'histoire des mutations politiques en France, en Angleterre et en Amérique suite à la guerre de Sept Ans.) L'historienne Sophie Imbeault, qui signe la présentation de *La guerre de Sept Ans*, énonce fort justement que le point de vue américanocentré des Québécois et la vision européenne des Français faisaient qu'il manquait une perspective globale de cette guerre. Le livre de M. Edmond Dziembowski est, selon l'éditeur, la première synthèse des multiples histoires européenne, américaine, québécoise et amérindienne. Il faut en effet inclure cette vision amérindienne dans cette œuvre synthèse, car l'auteur ne craint pas d'énoncer que le retrait des forces amérindiennes à la fin du conflit a

pu faire basculer définitivement le rapport de force en faveur des Anglo-américains, l'autre facteur primordial étant l'importance secondaire que la France avait pu donner au conflit naval alors que l'Angleterre y avait mis des ressources démesurées. Outre les conséquences géopolitiques (la perte de l'empire colonial français et l'achèvement de la suprématie navale britannique), l'auteur aborde aussi le terrain des transformations des mentalités et des idéologies que cette guerre a pu provoquer. Connexion d'abord entre l'idéal démocratique des colons arrivés en Amérique avec les idées de la république de Cromwell et le renouveau du radicalisme patriote incarné par William Pitt. La chute de William Pitt ayant pu provoquer le ressac anti-britannique dans les treize colonies.

L'auteur s'attarde longuement sur ce processus particulier qui a permis à la Grande-Bretagne de mettre à genoux la France, la plus grande puissance militaire de son époque. En décembre 1756, porté par une vague populaire sans précédent, William Pitt, chef du parti whig entre au gouvernement avec le poste de secrétaire d'État du Département du Sud. Il ne faut pas s'arrêter au titre de secrétaire, car en fait William Pitt prenait en mains les affaires de la guerre. Le conflit en Amérique déshonorait alors les armes britanniques humiliées par la défaite de la Monongahéla. Les colonies américaines traînaient du pied et ne se mobilisaient que médiocrement, inquiètes de voir la Grande-Bretagne restreindre les pouvoirs de leurs assemblées coloniales en installant un commandement militaire qui les superposait. William Pitt renverse tout ça, redonne le pouvoir aux assemblées et remet les officiers coloniaux égaux en grade aux officiers de la métropole. Edmond Dziembowski explique que c'est une communauté de pensée issue des révolutions républicaines qui favorisait cette politique du leader patriote à l'endroit des colonies

principalement peuplées d'immigrants républicains. À l'échelle stratégique, la méfiance de Pitt (par conséquent du peuple) à l'endroit des intérêts du roi Georges II dans le Hanovre, l'incite à refuser tout engagement en Europe autre que sous forme de subsides et de concentrer toutes les forces navales et militaires de la Grande-Bretagne dans les seules voies coloniale et maritime. Politiquement, William Pitt est porté par un immense mouvement patriotique qui arrivera à donner de puissants moyens à la Grande-Bretagne.

De l'autre côté de la Manche, la France suit un parcours radicalement différent. Les premières années de la guerre ont vu la France investir des forces à peu près égales, voire supérieures, dans le conflit colonial. Mais pour garantir sa sécurité en Europe, elle s'allie alors à l'Autriche croyant ainsi que les deux puissances continentales arriveront à imposer un équilibre européen. Se voyant menacé, Frédéric II de Prusse jette par-dessus bord son ancienne alliance avec la France et rejoint son ancien ennemi, la Grande-Bretagne. C'est le fameux renversement des Alliances qui, loin d'assurer la sécurité à la France, la plonge dans la guerre continentale qui est finalement déclenchée par Frédéric II de Prusse. Il décide d'envahir la Bohême par prévention, car il croit qu'il sera attaqué incessamment par la nouvelle alliance à laquelle se joint la Russie. Une série de défaites françaises oblige Louis XV et ses ministres à accorder de plus en plus de moyens à la guerre continentale ce qui fait que la Grande-Bretagne finit par avoir les coudées franches pour sa guerre coloniale.

En 1759, année de la prise de Québec, la France n'envoie presque plus de secours dans ses colonies, gardant ses ressources navales pour un projet d'invasion de l'Angleterre qui devrait d'un seul coup régler toutes les questions en litige avec la Grande-Bretagne. Malheureusement, c'est la

Grande-Bretagne qui profitera de ce projet, la concentration des forces navales françaises nécessaires à cette invasion donnant l'occasion à la Royal Navy de détruire toute la flotte française d'un seul coup à la fameuse bataille de la Baie de Quiberon, aussi appelée bataille des Cardinaux. Presque toute la marine française est alors anéantie. Dès lors, on peut avancer que la France a définitivement perdu la guerre.

Mais alors commence une autre histoire, et c'est celle de la France patriote dont Edmond Dziembowski pourra attribuer l'impulsion à la bataille des Cardinaux. Il s'agit alors de reconstruire la flotte, mais la monarchie déconsidérée n'arrive plus à remplir les coffres par les voies régulières de financement. Aussi, encourageant les parlements et les villes à prendre le relais et, en cela, soutenant publicistes et propagandistes, le roi et son ministre Choiseul réussissent à faire construire la nouvelle flotte par ces mêmes parlements et villes contaminés par l'esprit patriotique qui semble avoir traversé la manche.

Il s'agit d'une considérable mutation politique où la monarchie française, pour relancer l'effort de guerre, n'avait plus d'autre choix que d'encourager un nouveau patriotisme basé non plus sur la fidélité au roi, mais sur l'avènement du citoyen responsable qui intervient désormais dans la sphère politique. À lire cet ouvrage, on serait tenté de renommer cette guerre, la guerre de toutes les révolutions. Le parcours du livre nous mène facilement à ce constat, les révolutions française et américaine sont filles de la guerre de Sept Ans. En développant sur la révolte de Pontiac qui a suivi la cession de la Nouvelle-France à la Grande-Bretagne, l'auteur introduit également dans les conséquences de la guerre de Sept Ans cet effacement commun de l'Amérique française et de l'Amérique autochtone qui désormais appartiennent au monde de la sujétion. Disons pour terminer que cette

synthèse ouvre la porte à des champs de recherche pour le moins en jachère jusqu'ici. Elle risque d'être pour longtemps un ouvrage majeur de référence pour ce conflit qui a marqué notre destin national.

René Boulanger
Chroniqueur en histoire

JOHN SAUL

Le grand retour. Le réveil autochtone, Montréal, Les éditions du Boréal, 2015, 336 pages

John Saul, dans *Le grand retour*, fait un appel politique aux populations non autochtones du Canada et leur demande de considérer avec sérieux la situation dans laquelle vivent les premières nations et nations métisses du pays et de le faire sans esprit de supériorité ni pitié. Il leur demande surtout de se poser en véritable interlocuteur politique avec elles et d'entreprendre un véritable processus de règlement de l'immense problème que vivent ces nations au Canada. Ce faisant, Saul demande aux individus qui forment la majorité non autochtone de littéralement contourner les élites politiques et économiques et les invite, dans le même temps, à se transformer eux-mêmes en véritables citoyens.

Comme toujours avec Saul, nous avons dans les mains un livre complexe et touffu, ce qui en rend la synthèse malaisée. On y trouve des éléments d'analyse historique, des descriptions sur les façons dont les premières nations se sont organisées politiquement, mais aussi plusieurs pages de contenu plus philosophique sur l'impact des grands récits et des fondements de la culture sur la politique et le rapport au monde. En fait, dans *Le grand retour*, on trouve par-delà le

plaidoyer militant que je viens de mentionner un second livre plus ou moins sous-jacent. Cet autre livre, si on peut l'appeler ainsi, consiste en une critique philosophique de l'Occident colonisateur et des impacts de son grand récit rationaliste. Pour Saul, la croyance des peuples venus d'Europe de posséder le monopole de la raison et des lumières leur aura permis pour une bonne part de devenir éperdument colonisateurs et de s'accorder le droit de propriété sur une bonne partie de la planète. Je ne puis ici porter ma réflexion sur cette autre dimension de l'ouvrage, car cela m'amènerait trop loin du propos premier de Saul qui est, comme l'ai dit, politique.

L'auteur commence son discours en déclarant que les premières nations et les nations métisses sortent en quelque sorte de la non-existence politique. Pendant longtemps, ces populations ont été écrasées par une masse de problèmes : l'asymétrie démographique, la réalité brutale du pouvoir politique (britannique puis canadien), la pauvreté systémique, les effets de l'impérialisme culturel, etc. Toutefois, ces peuples n'ont jamais été anéantis et ils sont désormais de retour en tant que sujet historique. Ils sont à présent plus peuplés notamment parce qu'ils ont une démographie différente de la nôtre. Ils ont entrepris avec succès de s'éduquer, de s'organiser. Ils ont réussi à prendre passablement de distance par rapport aux effets délétères du grand discours idéologique – raciste et rationaliste – des colonisateurs. Ils se sont donné des leaders qui sont dans l'ensemble compétents, forts, habiles et résolus. Au surplus, ils ont appris le fonctionnement du système de cours et réussi à maintes reprises à mettre nos gouvernements en échec. Tout cela est décrit avec force détails.

Saul poursuit son appel aux populations non autochtones du Canada en abordant les problèmes que vivent les premières nations et peuples métis. On voit tout de suite qu'il

a en tête de défaire ce préjugé tellement commun qui veut que la cause de ces problèmes loge d'abord et avant tout du côté autochtone. On connaît la rengaine: au vu des transferts d'argent depuis Ottawa vers les réserves, si la misère continue, c'est qu'il y a un problème soit de culture, soit de corruption, soit d'indigences de leaders. Le livre n'apporte pas de réfutation en règle de cette vision, mais il apporte suffisamment d'éléments pour la discréditer très fortement. En fait, l'auteur juge plus important de procéder à un recadrage: une compréhension sérieuse de ces problèmes suppose, selon lui, un regard ample qui considère l'ensemble de la situation dans laquelle les pouvoirs colonisateurs et pratiquement tous nos gouvernements ont mis les premières nations et peuples métis depuis très longtemps. Cela signifie notamment regarder en face la manière dont les gouvernements ont ignoré systématiquement et cyniquement les traités territoriaux qu'ils ont pourtant négociés et signés (en faisant comme s'il s'agissait d'accords sacrés entre peuples et en engageant la parole des peuples venus d'Europe). Cela signifie voir en face la mise à mal des réalités communautaires de tous ces peuples par les effets combinés des politiques de mises en réserve et de minorisation politique, des mesures de destruction culturelle et linguistique ainsi que de l'exploitation sans scrupule des ressources de leurs territoires ancestraux.

John Saul donne alors à penser que s'il faut trouver un coupable, s'il faut ramener les énormes malheurs vécus par tous ces peuples à une seule et grande responsabilité, eh bien, c'est à nous qu'elle incombe, nous qui constituons une entité collective issue du colonialisme européen. L'auteur fait certes des nuances quant à la distribution des responsabilités historiques et, bien entendu, il vise au premier chef la couronne britannique et tous les gouvernements du Canada; néanmoins, les individus qui forment les popula-

tions dites du sud du Canada ont, eux aussi, dans son esprit, une grande part de responsabilité en ce sens qu'ils ont laissé faire. Qui plus est, chacun d'entre nous, encore aujourd'hui, n'a de cesse d'osciller entre l'indifférence, la pitié, voire le mépris. Notre attitude générale à l'endroit des premières nations et des peuples métis est nourrie par un mélange d'ignorance, de préjugés, de duplicité; elle se nourrit aussi du grand récit de la raison venue d'Occident.

C'est ici que l'appel de Saul prend son envol. Le grand retour des premiers peuples en tant que sujet politique offre la possibilité de changer le cours de l'histoire et de réparer jusqu'à un certain point les dommages causés. Il apporte la possibilité d'une véritable discussion pour refonder le pays. Cependant, pour que cela advienne, il faut qu'un véritable interlocuteur se présente face aux premières nations et peuples métis. Or, selon Saul, on ne peut attendre des gouvernements qu'ils se départissent de leur mauvaise foi traditionnelle: mis à part les négociations menées entre le gouvernement du Québec et les Cris dans les années 1970 et 1980 (lesquelles négociations se sont soldées par l'accord de la Paix des braves), il n'y a guère de cas où les gouvernements ont fait autre chose que d'user des tactiques politiques les plus viles (intimidation, mensonge, mesures dilatoire, arguties juridiques, recherche de la division). C'est pourquoi il revient aux citoyens d'agir et d'imposer au gouvernement une voie de règlement qui passera par la discussion bilatérale, par la reconnaissance des traités signés et par le déploiement d'outils de développement à la hauteur des problèmes créés par le colonialisme. Mais pourquoi diable le feraient-ils? L'auteur apporte plusieurs raisons.

Saul en appelle d'abord à la responsabilité historique. Nous, gens du sud, sommes solidaires des politiques ignobles menées envers les nations autochtones et métis et sommes

solidairement responsables de leurs conséquences. D'où un important devoir de réparation. Deuxièmement, l'auteur avance que les Canadiens ont prouvé quelques fois qu'ils pouvaient s'attaquer avec succès à des problèmes majeurs, notamment en réglant en profondeur la question de la place du français au pays ainsi qu'en mettant en place un régime d'immigration fondé sur le multiculturalisme. Troisièmement, un règlement est dans notre intérêt dans la mesure où les premières nations et les nations métisses sont de plus en plus organisées du point de vue politique et capables d'exploiter le système de justice à leurs fins: aussi bien s'attaquer au problème tout de suite.

Saul avance une raison supplémentaire de saisir l'occasion historique qui se présente: une telle action citoyenne nous amènerait à nous transformer nous-mêmes. Si d'aventure nous avons cette audace, nous serions conduits à devenir des citoyens au sens fort et à sortir de notre torpeur politique collective. Nous aurions l'occasion de casser la quasi dictature que nous tolérons bon an, mal an. Pour Saul, notre régime fondé sur le vote périodique n'est rien de plus qu'une délégation totale du pouvoir. Autrement dit, l'auteur invite les Canadiens à reconquérir leur démocratie et, partant, à redevenir citoyen. Et puis, il affirme que nous connaîtrions une transformation culturelle, nous qui vivons sans en être conscients les limites de notre culture rationaliste dont les finalités instrumentalistes se retournent contre nous. Les premières nations auraient en effet beaucoup à nous apprendre, notamment en ce qui concerne les pratiques de décision politique.

À mes yeux, ce livre de John Saul est important. Il est important en effet que des auteurs non autochtones nous remettent sous le nez nos responsabilités collectives. Il est important que l'on rappelle et que l'on décrive l'absence

de bon foi avec laquelle presque tous les gouvernements ont traité ces peuples, notamment pour ce qui concerne le contenu des traités pourtant signés.

Je suis par contre déçu de constater l'absence de réflexion solide sur le problème de l'organisation politique des populations non-autochtones. Saul a livré un appel à l'action citoyenne, mais je ne vois pas bien comment, dans son esprit, on pourrait parvenir à développer un grand mouvement qui serait en mesure de durer suffisamment longtemps pour transformer la vie politique au Canada. Je ne cacherai pas non plus mon agacement lorsque Saul présente la situation linguistique au Canada ou encore la politique multiculturaliste comme des preuves que le changement au sens fort est réalisable... Tous les jours, je traverse l'Ontario pour me rendre à Ottawa et je vois bien que l'assimilation linguistique des non-anglophones est le seul horizon concevable au Canada. Mais passons. Le plus important ici est que John Saul témoigne sans paternalisme ni pitié de l'état actuel d'organisation politique des premières nations et des nations métisses et nous informe de leur grand retour.

Une dernière remarque: le livre présente en dernière partie un ample dossier documentaire tout à fait intéressant. Il s'agit pour l'essentiel d'un assemblage de discours et réflexions de leaders des premières nations et des nations métisses.

Martin David-Blais
Université St-Paul

AKOS VERBOCZY

Rhapsodie québécoise. Itinéraire d'un enfant de la loi 101
Éditions du Boréal, 2016, 240 pages

ANDRÉ MAJOR ET PIERRE VADEBONCOEUR

Nous retrouver à mi-chemin. Correspondance (1972-2005) et autres textes
Éditions du Boréal, 2016, 208 pages

FRANCINE PELLETIER

Second début. Cendres et renaissance du féminisme
Atelier 10, 2015, 81 pages

ROLAND VIAU

Amerindia. Essais d'ethnohistoire autochtone
Les Presses de l'Université de Montréal, 2015, 262 pages

FRÉDÉRIK LAVOIE

Ukraine à fragmentation
La peuplade, 2015, 264 pages

YVON RIVARD

Exercices d'amitiés
Leméac Éditeur, Collection Phare, 2015, 280 pages

GASTON DESCHÊNES

Le mouvement patriote sur la Côte-du-Sud
Les Cahiers d'histoire, 2015, 137 pages

LA CULTURE EN REVUES

ARTS VISUELS
CINÉMA
CRÉATION LITTÉRAIRE
CULTURE ET SOCIÉTÉ
HISTOIRE ET PATRIMOINE
LITTÉRATURE
THÉÂTRE ET MUSIQUE
THÉORIES ET ANALYSES

ART LE SABORD | CIEL VARIABLE | ESPACE | ESSE | ETC MEDIA | INTER | VIE DES ARTS | ZONE OCCUPÉE
24 IMAGES | CINÉ-BULLES | CINÉMAS | SÉQUENCES
BRÈVES LITTÉRAIRES | CONTRE-JOUR | ESTUAIRE | EXIT |
JET D'ENCRE | LES ÉCRITS | MŒBIUS | VIRAGES | XYZ. LA REVUE DE LA NOUVELLE
À BÂBORD! | L'ACTION NATIONALE | LIBERTÉ | L'INCONVÉNIENT | NOUVEAU PROJET | NOUVEAUX CAHIERS DU SOCIALISME |
QUÉBEC FRANÇAIS | RELATIONS
CAP-AUX-DIAMANTS | CONTINUITÉ | HISTOIRE QUÉBEC | MAGAZINE GASPÉSIE
LES CAHIERS DE LECTURE | LETTRES QUÉBÉCOISES | LIVRE D'ICI | LURELU | NUIT BLANCHE | SPIRALE
CIRCUIT | JEU REVUE DE THÉÂTRE | LES CAHIERS DE LA SQRM
ANNALES D'HISTOIRE DE L'ART CANADIEN | ÉTUDES LITTÉRAIRES | INTERMÉDIALITÉS | TANGENCE | VOIX ET IMAGES

LES REVUES
CULTURELLES QUÉBÉCOISES
SODEP.QC.CA

sodep

Service de développement
des revues
culturelles québécoises

Nos grands dossiers
sur nos grands écrivains...



sont toujours en vente à la boutique
actionnationale.quebec

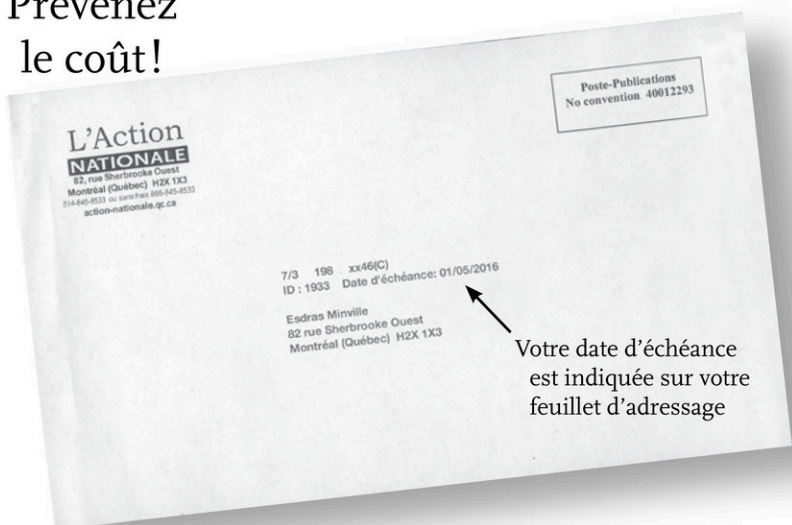
L'Action nationale en cadeau



Les abonnés de L'Action nationale
ont le privilège d'offrir un abonnement
cadeau d'un an pour 50 \$.

Partagez vos lectures
pour de fructueuses discussions !

Prévenez le coût!



Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*);
L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
- par téléphone (cartes de crédit*);
514 845-8533 ou 1 866 845-8533
- par la boutique internet**
action-nationale.qc.ca

Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement indique votre numéro d'abonné vous permettant de vous identifier et de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

Chaque abonné est important pour nous.

* VISA et MASTERCARD acceptées

** VISA, MASTERCARD ou paiement PAYPAL

L'ACTION NATIONALE

EN HÉRITAGE

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité et ce, sans s'éloigner, même avec près d'un siècle d'existence, de sa mission

Qu'est-ce qu'un don planifié?

- Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et;
- les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex.: dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le-nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrions vous remettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés
a/s de Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

GFB

Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920

gfb@tlb.sympatico.ca

TABLEAU D'HONNEUR DES DONATEURS ET LÉGATAIRES DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Certains donateurs nous ont laissé des legs ou des dons qui augmentent le capital de la Fondation Esdras-Minville et permettent ainsi d'assurer la pérennité de la revue *L'Action nationale* depuis maintenant près de 100 ans.

Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes dont les noms apparaissent au tableau d'honneur.

Une mention à perpétuité sera inscrite au tableau d'honneur de ceux qui assureront la pérennité de la revue (et de la Ligue).

Ce tableau fait état du cumul des dons et des legs.

MEMBRES BÂTISSEURS ÉMÉRITES

PLUS DE 50 000 \$

François
Beaudoin

Gaston
Beaudry †

André
Véronneau

MEMBRES GRANDS BÂTISSEURS

DE 25 000 \$ À 49 999 \$

Hector Roy †

MEMBRES BÂTISSEURS

DE 5 000 \$ À 24 999 \$

Dominique
Bédard †

Bernard
Lamarre

Jacques C.
Martin

Cécile
Vanier †

MEMBRES BIENFAITEURS

DE 1500 \$ À 4999 \$

Robert Ascah	Marcel Henry	Lucie Monette
André Baillargeon	Benoît Houde	Réjean Néron
Jean-François Barbe	Gérard N Houle	Gilles Pelletier
Luc Bertrand	Marcel et Hélène Jacob	Réal Pilon
Antoinette Brassard	Bryan L'Archevêque	Richard Rainville
Charles Castonguay	Bernard Landry	Ivan Roy
Bernard Courteau	Isabelle Laporte	Paul-Émile Roy
Guy Cormier	Laurent Mailhot	Rita Tardif
Richard Côté	Pauline Marois	Robert G. Tessier †
Lucia Ferretti	Michel Moisan	André Watier
Yvon Groulx	Estelle Monette †	

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

1000 \$ À 1499 \$

Fernand Allard	Bob Dufour	Roger Masson
Patrick Allen †	Yves Duhaime	Daniel Miroux
François-Albert Angers †	Harold Dumoulin	Louis Morache
Gaston-A. Archambault †	Marcel Fafard	Rosaire Morin †
Jean-Paul Auclair †	Nicole Forest	Reginald O'Donnell
Paul Banville	Raymond Gagnier	Gilbert Paquette
Yvan Bédard †	Léopold Gagnon	Jacques Parizeau †
Jacqueline Claire Binette	Romain Gaudreault	Hubert Payne
Henri Blanc	Henri-F. Gautrin †	Fernand Potvin
Gilles Blondeau	Claude Ghanimé	Arthur Prévost †
Charles Eugène Blier	Paul Grenier †	Ghislaine Raymond-Roy
David Boardman	Michel Grimard	René Ricard
Marcelle Brisson	Henri Joli-Cœur	René Richard †
Henri Brun	Marc Labelle	Dominique Richard †
Jacques Cardinal	Isabelle Lamarche	Jacques Rivest
Jean-Paul Champagne	Lucie Lafortune †	Jean-Denis Robillard
Jean-Charles Claveau	Anna Lagacé-Normand †	Michel Taillefer
Roch Cloutier	Denis Lazure †	Claudette Thériault
Robert Comeau	Isabelle Le Breton	Serge Therrien
Normand Cossette	Richard Leclerc	Marcel Trottier †
George Coulombe	Jacques Libersan	Réal Trudel
Louis-J. Coulombe	Clément Martel	Denis Vaugeois
Gérard Deguire	Yvon Martineau †	Claude-P. Vigeant
André Dubuc	Marcel Masse †	Madeleine Voora

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » (1948-2002), dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985. Les numéros de L'Action française (1917-1929) et de L'Action nationale jusqu'à 2005 sont numérisés et accessibles dans le site de la BANQ.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Christian Gagnon

Secrétaire

Michel Sarra-Bournet

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Anne-Michèle Meggs

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Djemila Benhabib

André Binette

Mathieu Bock-Côté

Robert Comeau

Charles-Philippe Courtois

Myriam D'Arcy

Catherine Fournier

Henri Laberge

Lucie Laurier

Tania Longpré

Danic Parenteau

Mélissa Pilon

Guillaume Rousseau

Patrick Sabourin

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Pierre-Paul Sénéchal

Pierre Serré

Gilles Toupin

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Pierre de Bellefeuille, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jacques-Yvan Morin, Paul-Émile Roy

Tarifs 2016

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	85 \$ <i>(73,93 \$ + taxes)</i>	145 \$ <i>(126,11 \$ + taxes)</i>
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	50 \$ <i>(43,49 \$ + taxes)</i>	85 \$ <i>(73,93 \$ + taxes)</i>
Institution	145 \$ <i>((126,11 \$ + taxes)</i>	240 \$ <i>(208,74 \$ + taxes)</i>
Autres pays	150 \$	275 \$
Version numérique Abonnement PDF	60 \$ <i>(52,18 \$ + taxes)</i>	100 \$ <i>(86,97 \$ + taxes)</i>

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement au guichet (renouvellement d'abonnement)

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel:
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste-Publications—Enregistrement N° 09113